

Plan opérationnel pour

# 2021



COMMISSION  
DE COOPÉRATION  
ENVIRONNEMENTALE

# Avant-propos

L'Amérique du Nord compte près de 500 millions d'habitants, et ses trois pays, le Canada, le Mexique et les États-Unis, entretiennent des relations économiques et commerciales de longue date. En 2017, la valeur du commerce trilatéral de marchandises, telle que mesurée par les importations totales de chacun des pays à partir des autres partenaires, s'élevait à plus de 1 100 milliards \$ US<sup>1</sup>, faisant du continent l'une des plus grandes zones de libre-échange au monde<sup>2</sup>. L'Amérique du Nord recèle également une grande richesse en ressources naturelles et en biodiversité qui doivent être gérées et exploitées de façon durable compte tenu de leur importance vitale pour les générations actuelles et futures. Nos trois pays, de concert avec les gouvernements étatiques, les administrations locales, les collectivités et les entreprises de tout le continent, ont la responsabilité commune de protéger l'environnement et de soutenir le développement durable. C'est dans ce contexte d'interdépendance accrue, qui a une incidence sur notre qualité de vie, que nous devons redoubler d'efforts et agir rapidement pour obtenir des résultats significatifs et concrets à l'échelle du continent.

Nous sommes heureux de souligner les effets et les avantages mesurables de la coopération et des

partenariats qu'a suscités la Commission de coopération environnementale (CCE) depuis sa création, en 1994. Elle a dirigé des activités et des projets concertés donnant efficacement suite à des objectifs clés, dont de la formation en environnement dans les secteurs public et privé, des campagnes d'information et de sensibilisation, le partage de connaissances et la constitution de réseaux, de même que le renforcement de l'application des lois environnementales. Plus récemment, la CCE a mené des travaux qui ont contribué à des progrès dans les trois pays en ce qui a trait, entre autres, à la réduction de la pollution de l'air, du sol et de l'eau, à la prise de meilleures décisions à partir de données et d'informations, à l'amélioration des interventions face aux événements climatiques et météorologiques extrêmes, et à la prévention de la perte et du gaspillage d'aliments. La CCE a également dirigé des activités visant à conserver la biodiversité et à protéger des espèces prioritaires en Amérique du Nord, dont l'emblématique monarque, le papillon qui orne son logo.

Le présent Plan opérationnel constitue un jalon important pour la CCE du fait qu'il constitue la première étape tangible de la mise en œuvre du Plan stratégique pour

2021 à 2025 et des travaux cadrant avec le nouvel *Accord de coopération environnementale* (ACE). Le Plan opérationnel démontre l'engagement indéfectible de la CCE à l'égard d'une amélioration de la coopération et de son rôle, à titre de tribune, afin de faciliter une intervention coordonnée face aux nombreux défis que nous devons relever. Pour la suite des choses, la CCE doit activement chercher des occasions d'aider à relever ces défis, consciente du fait que, pour y parvenir, il faut de l'innovation et des solutions qui vont au-delà de nos frontières nationales pour le bien de tout le continent nord-américain.

À l'aube de cette nouvelle étape de notre collaboration, nous nous attendons à ce que le CCE devienne un modèle international encore plus fort en donnant suite aux préoccupations environnementales que suscite la libéralisation des échanges en Amérique du Nord, y compris en s'attaquant aux grands enjeux de notre époque, dont l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et l'établissement d'un plan de reprise après la COVID-19, y compris en matière de résilience et de développement durable.

1. Site Web du gouvernement du Canada, à l'adresse <<https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/cusma-aceum/index.aspx?lang=fra>>.

2. Voir <<https://www.international.gc.ca/trade-commerce/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/nafta-alena/fta-ale/facts.aspx?lang=fra>>.

## L'énoncé de mission de la CCE

Dans le contexte des liens environnementaux, économiques et sociaux qui unissent le Canada, le Mexique et les États-Unis, la CCE favorise une coopération efficace et la participation du public afin de conserver, de protéger et d'améliorer l'environnement nord-américain dans une perspective de développement durable et au profit des générations actuelles et futures.

## Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>4</b>
À propos de la CCE	4
Plan stratégique pour 2021 à 2025	5
Budget pour 2021	6
<b>Programme de travail pour 2021</b>	<b>7</b>
<b>Collaborer à la protection de l'environnement en Amérique du Nord</b>	<b>7</b>
Projets de coopération	7
Projet soutenu par le Conseil	20
Pratiques autochtones en matière de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord	21
Projets à grande échelle	22
<b>Soutenir les collectivités</b>	<b>25</b>
Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement	25
Le Programme de subventions communautaires EJ4Climate	25
<b>Améliorer l'accès des décideurs à l'information</b>	<b>26</b>
<b>Assurer la transparence et la participation du public à l'application efficace des lois de l'environnement</b>	<b>30</b>
<b>Promouvoir la diversité et l'inclusivité des intervenants</b>	<b>31</b>
Activités du Comité consultatif public mixte	32
Activités du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles	32
Autres activités de sensibilisation et partenariats	33
<b>Accroître la visibilité des travaux de la CCE et la sensibilisation du public à ces travaux</b>	<b>34</b>
<b>Maintenir le modèle de collaboration et de réussite</b>	<b>35</b>

# Introduction

## À propos de la CCE

Depuis sa création, en 1994, la Commission de coopération environnementale (CCE) est le catalyseur d'une coopération efficace entre les gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis en matière de conservation, de protection et d'amélioration de l'environnement qu'ils partagent. Dans le cadre du nouvel accord commercial, l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM, USMCA, T-MEC<sup>3</sup>) entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2020 en même temps que l'*Accord de coopération environnementale* (ACE), mais aussi de l'adoption, le 26 juin 2020, du Plan stratégique pour 2021 à 2025, les trois pays ont renouvelé leur engagement envers la CCE et établi la voie à suivre en matière de collaboration relativement aux enjeux les plus pressants à l'échelle continentale et mondiale.

La CCE exécute son mandat avec l'appui de ses trois organes constitutifs : le Conseil, qui est l'organe directeur de la CCE, est composé de représentants de haut niveau (ministériel ou l'équivalent) qui sont responsables des questions environnementales; le Comité consultatif public mixte (CCPM), qui est formé de neuf citoyens représentant divers groupes de la société, donne des avis au Conseil sur des questions entrant dans le champ d'application de l'ACE, et aide à promouvoir la participation du public aux activités de la CCE ainsi que la transparence de ces activités; le Secrétariat, qui fournit un soutien au Conseil, gère la mise en œuvre des projets et des activités de la CCE dans le cadre de l'ACE, et s'acquitte de fonctions relatives aux communications sur les questions d'application en vertu de l'ACEUM. De nombreux groupes de travail trilatéraux participent à

l'application du programme de travail, et ils regroupent des spécialistes des gouvernements, des représentants du secteur privé, des collectivités autochtones et locales, ainsi que des chercheurs universitaires et le grand public.

Le Plan opérationnel énonce cinq projets pluriannuels de coopération axés sur des domaines clés, conformément aux six priorités stratégiques pour 2021 à 2025 : la salubrité de l'air, du sol et de l'eau; la prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin; l'économie circulaire et la gestion durable des matières; les espèces et les écosystèmes communs; des économies et des collectivités résilientes; et l'application efficace des lois de l'environnement. Des spécialistes de chaque gouvernement et le Secrétariat de la CCE ont élaboré ces projets en tenant compte des avis et des informations que le public a fournis par l'entremise du CCPM et du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET).

Le Plan opérationnel décrit également d'autres secteurs de travaux et d'activités en harmonie avec le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, à savoir un soutien direct à des projets communautaires grâce à deux programmes de subventions, des mesures destinées à veiller à la transparence de l'application des lois de l'environnement et à la participation du public en la matière, la fourniture de données et d'informations pertinentes et fiables sur l'environnement afin d'éclairer la prise de décisions, et la mobilisation d'une diversité d'intervenants et de membres du public de tous horizons à titre de catalyseurs du changement et du progrès.

3. Au Canada, il s'agit de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM); au Mexique, du *Tratado entre México, Estados Unidos y Canadá* (T-MEC, Traité entre le Mexique, les États-Unis et le Canada); et aux États-Unis, de l'*United States-Canada-Mexico Agreement* (USMCA, Accord États-Unis-Canada-Mexique).

# Plan stratégique pour 2021 à 2025

Le Plan stratégique pour 2021 à 2025, que le Conseil de la CCE a approuvé en juin 2020, reconduit l'engagement du Canada, du Mexique et des États-Unis à s'attaquer ensemble aux enjeux continentaux et mondiaux en matière de commerce et d'environnement, et ce, dans le cadre du nouvel accord de libre-échange, l'ACEUM, et du nouvel ACE.

Le Plan stratégique pour 2021 à 2025 comprend six priorités thématiques et deux approches générales :

## Priorités stratégiques

La propreté  
de l'air, du sol  
et de l'eau

La prévention  
et la réduction  
de la pollution  
dans le milieu  
marin

L'économie  
circulaire et la  
gestion durable  
des matières

Les espèces et  
les écosystèmes  
communs

Des économies  
et des collectivités  
résilientes

L'application  
efficace des  
lois de  
l'environnement

Approches générales

Des solutions novatrices et efficaces

La mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et du public



Le Plan stratégique établit une orientation afin que la coopération trilatérale soit efficace à l'égard des questions environnementales qui suscitent des préoccupations et un intérêt commun dans les trois pays. Il illustre l'orientation et les directives du Conseil concernant les activités de la CCE de 2021 à 2025, et guide l'élaboration des projets et activités à inclure dans les plans opérationnels.

Les projets et les activités figurant dans le présent Plan opérationnel permettront d'atteindre les buts et les objectifs qu'a fixés le Conseil, et soutiendront l'application des priorités stratégiques et des approches générales énoncées dans le Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025.



## Budget pour 2021

Le budget de la CCE pour 2021 est établi à partir des recettes totales, soit 13 380 000 \$ CA, provenant annuellement et à parts égales de chacune des trois Parties, auxquelles s'ajoutent les fonds excédentaires découlant des contributions des années antérieures. Le budget de fonctionnement est complété par le financement du temps de travail, du savoir-faire et des déplacements du personnel, ainsi que par d'autres contributions en nature et financières des Parties et des partenaires de projet.

En septembre 2021, le Conseil a autorisé le transfert d'un montant supplémentaire de 4 125 000 \$ CA provenant des fonds excédentaires non affectés pour lancer des projets d'envergure et un nouveau programme de subventions que décrit le présent Plan opérationnel (voir la section Programme de travail pour 2021).



### RECETTES

2021

Contributions des Parties (contributions de 7 650 000 \$ US, au taux de change de 1,3272 \$ CA pour 1,00 \$ US)	10 098 000
Montant réparti des fonds excédentaires complétant les contributions des Parties	1 782 000
Montant réparti des fonds excédentaires complétant le budget d'autres activités (p. ex. le NAPECA, des travaux prescrits par le Conseil et des projets)	1 500 000
<b>RECETTES TOTALES</b>	<b>13 380 000</b>

### DÉPENSES

2021

%

#### PROJETS ET ACTIVITÉS

Projets de coopération	4 132 000	
Projets soutenus par le Conseil	500 000	
Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE)	1 750 000	
Évaluation du rendement et établissement de rapports	280 000	
Suivi des rejets et des transferts de polluants en Amérique du Nord (RRTP)	185 000	
Plateformes interactives de la CCE (Atlas)	98 000	
	<b>6 945 000</b>	<b>52 %</b>

#### SOUTIEN ORGANISATIONNEL ET MAINTENANCE

Soutien au Conseil	270 000	
Soutien au CCPM	300 000	
Soutien au Groupe de spécialistes des CET	100 000	
Communications	310 000	
Mobilisation des intervenants et établissement de partenariats	205 000	
Maintenance de l'infrastructure du système d'information	250 000	
Évaluation du rendement et rapports	155 000	
Planification stratégique et opérationnelle	105 000	
Transition organisationnelle	0	
	<b>1 695 000</b>	<b>13 %</b>

#### ADMINISTRATION ET GESTION

Salaires, avantages sociaux et perfectionnement professionnel	3 310 000	
Frais d'exploitation	625 000	
Soutien administratif externe	365 000	
Réinstallation, orientation et recrutement	75 000	
Bureau du directeur exécutif	65 000	
	<b>4 440 000</b>	<b>33 %</b>

Fonds de réserve

300 000

2 %

### DÉPENSES TOTALES

13 380 000

100 %



# Programme de travail pour 2021

Collaborer à la protection de l'environnement en Amérique du Nord

## Projets de coopération

Les projets de coopération trilatérale suivants, contribuent directement aux efforts déployés par les collectivités et les gouvernements nord-américains en vue de s'attaquer aux enjeux sur lesquels portent les six priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025. À l'annexe I figure une description complète des projets comprenant les activités et les budgets connexes.





## Renforcement de la mise en œuvre et de l'application efficace de la CITES à l'égard du bois d'œuvre en Amérique du Nord

La *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) prévoit des mécanismes essentiels pour veiller à ce que le commerce international d'animaux et de plantes sauvages s'effectue d'une manière réglementée qui ne menace pas la survie des espèces. L'annexe II de cette convention dresse une liste des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce doit être réglementé pour éviter qu'elles ne le deviennent. Ce projet de la CCE permettra de réduire en Amérique du Nord le commerce illégal d'essences de bois d'œuvre listées à l'annexe II de la CITES, en regroupant et en mettant à profit les connaissances et le rôle d'autorités dans les domaines des sciences et de la gestion, d'agents d'application des lois, de spécialistes de l'identification du bois et de la criminalistique, ainsi que d'autres spécialistes pertinents pour combler les besoins particuliers que nécessitent la réglementation et les activités d'application de la CITES.





Ce projet permettra à la fois d'élaborer de l'information concernant l'application de la CITES qui s'avérera pertinente dans le contexte trinational nord-américain, de renforcer la capacité des responsables de l'application des lois à identifier les essences visées par la CITES qui atteignent nos frontières, et d'explorer des méthodes et des systèmes consistant à retracer les essences faisant l'objet d'un commerce, sans compter qu'il appuiera l'évaluation scientifique d'un nouveau code source de la CITES relatif aux essences de bois d'œuvre. Ces efforts amélioreront la communication et la coordination entre les principaux intervenants tout au long de la mise en œuvre de la CITES en Amérique du Nord, et leur procureront des renseignements inestimables pour renforcer l'application de cette convention et s'attaquer aux causes du trafic illégal d'espèces de bois d'œuvre.





## Conservation des prairies et des oiseaux migrateurs

Les prairies centrales de la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord (*Great Plains*) constituent un écosystème commun qui s'étend du sud du Canada au nord du Mexique en traversant les États-Unis. Il s'agit de l'un des écosystèmes qui sont le plus en péril en Amérique du Nord, et où l'on trouve de nombreuses espèces endémiques qui dépendent des pâturages et qui sont en péril, menacées ou en voie de disparition. En outre, les prairies centrales offrent de précieux services écologiques (p. ex. la séquestration du carbone, de l'eau et la régulation de l'érosion), et jouent un rôle crucial pour la durabilité de l'agriculture au sein des collectivités et des économies rurales.





Dans ce contexte et compte tenu de la nécessité d'atteindre une représentation écosystémique adéquate pour les prairies, les trois pays se sont engagés à conserver au moins 30 % de leur sol et de leurs eaux d'ici 2030 (« 30 x 30 »). Pour faciliter le respect de cet engagement, la CCE soutiendra les activités multisectorielles de gestion, de restauration et de conservation des prairies centrales au Canada, au Mexique et aux États-Unis, en sensibilisant davantage la population à l'importance que revêtent ces prairies, en fournissant de nouvelles connaissances nécessaires à la prise de décisions, et en renforçant la collaboration grâce à la constitution de réseaux inclusifs et à une planification stratégique.

Plus précisément, le projet permettra de combler trois lacunes reconnues en ce qui a trait à la conservation des prairies centrales : 1) en produisant la première étude sur les aspects humains de la conservation des prairies centrales grâce à des mesures de conservation plus efficaces; 2) en établissant un cadre normalisé qui facilitera une surveillance comparative des changements dans les prairies à partir des données recueillies; et 3) en renforçant et en élargissant la collaboration grâce à une participation plus inclusive et à des messages destinés aux partenaires sous-représentés et aux nouveaux intervenants.





## Réduction des déchets marins

Les déchets marins constituent un problème croissant qui a des répercussions négatives sur les économies et qui menace les écosystèmes, voire la santé humaine, et représentent donc un enjeu mondial hautement prioritaire qui est abordé sous divers angles. On estime que 80 % des déchets marins proviennent de sources terrestres, souvent en raison de l'élimination inadéquate d'articles ou du fait que des déchets non ramassés traversent les bassins hydrographiques et se rendent jusqu'aux océans. Afin de prévenir et de réduire les déchets marins, des mesures s'imposent tout au long du cycle de vie des produits. Reconnaisant la nécessité d'agir à cet égard, le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à prendre des mesures de prévention et de réduction des déchets marins dans le cadre de leur programme de coopération environnementale.

S'appuyant sur des travaux antérieurs de la CCE, le projet visera à sensibiliser le public aux problèmes que posent les déchets marins, à installer des dispositifs de captage des déchets, à recueillir des données comparables dans les trois pays et à réduire les déchets marins d'origine terrestre, y compris les produits et les emballages en plastique à usage unique dans les collectivités situées le long des voies navigables et des réseaux fluviaux en Amérique du Nord. En comptant sur des démonstrations, sur l'éducation et sur la communication au sujet des articles couramment jetés qui se retrouvent en aval jusque dans les océans, ainsi que sur des technologies peu coûteuses et sur divers outils de communication, le projet contribuera à prévenir et à réduire les déchets marins provenant des villes situées à l'intérieur des terres.

# Transformation de la gestion du recyclage et des déchets solides en Amérique du Nord

La Banque mondiale estime que la production de déchets solides municipaux a atteint quelque 2 milliards de tonnes en 2016, et que le Canada, le Mexique et les États-Unis en produisent entre 0,4 et 1,5 kg de plus par habitant que la moyenne mondiale. C'est en Amérique du Nord que l'on consomme le plus de plastique et de papier par habitant sur la planète, soit 21 % de la consommation totale de plastique et quatre fois la moyenne mondiale de consommation de papier par habitant. La réduction des déchets et la fermeture des circuits de matières vont permettre de minimiser les répercussions environnementales dans l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources et des produits, tout en offrant d'énormes débouchés sur le plan économique. La transition à une économie circulaire et une intensification de la récupération des matières vont également permettre d'atténuer les changements climatiques.

Ce projet a pour but d'accélérer la mise en place de l'économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières, car elle s'avère nécessaire pour transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord, mais aussi pour y apporter des avantages économiques et environnementaux. Il permettra de combler les lacunes en matière d'information, d'éclairer l'élaboration des politiques au Canada, au Mexique et aux États-Unis, de déterminer les domaines dans lesquels on peut adopter des politiques cohérentes, et de promouvoir la circularité et les pratiques de gestion durable des matières. Le projet aidera aussi les trois pays à promouvoir l'économie circulaire et les méthodes de gestion durable des matières afin de favoriser l'écoconception et d'augmenter ainsi le taux de réutilisation, de récupération et de recyclage des produits et des matières en Amérique du Nord.



# Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières

De nombreux Nord-Américains vivent dans des villes côtières qui produisent des biens et offrent des services à valeur élevée, mais qui sont vulnérables aux inondations. Les risques associés aux inondations côtières augmentent en raison de la modification de l'utilisation des terres, de la perte ou de la transformation d'écosystèmes, de l'accroissement de la population dans les zones côtières, de l'élévation du niveau de la mer, de changements dans la fréquence et l'intensité des tempêtes, et du vieillissement des infrastructures de protection contre les inondations. Parmi ces dernières, celles provoquées par les marées et les tempêtes causent de plus en plus de dommages aux habitations et aux infrastructures et, d'une manière générale, perturbent les collectivités côtières et leur économie. Les zones naturelles adjacentes à des villes fournissent des avantages et des services écosystémiques qui favorisent l'adaptation des collectivités aux changements climatiques. Les espaces naturels adjacents aux villes offrent des avantages écosystémiques et des services qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités. Les solutions fondées sur la nature (SFN) qui s'inspirent de ces systèmes réduisent les risques d'inondations et d'érosion en recourant à la protection, à la restauration et à la gestion durable des milieux naturels côtiers, et à l'aménagement de nouvelles structures qui imitent les processus écologiques ou s'y associent.



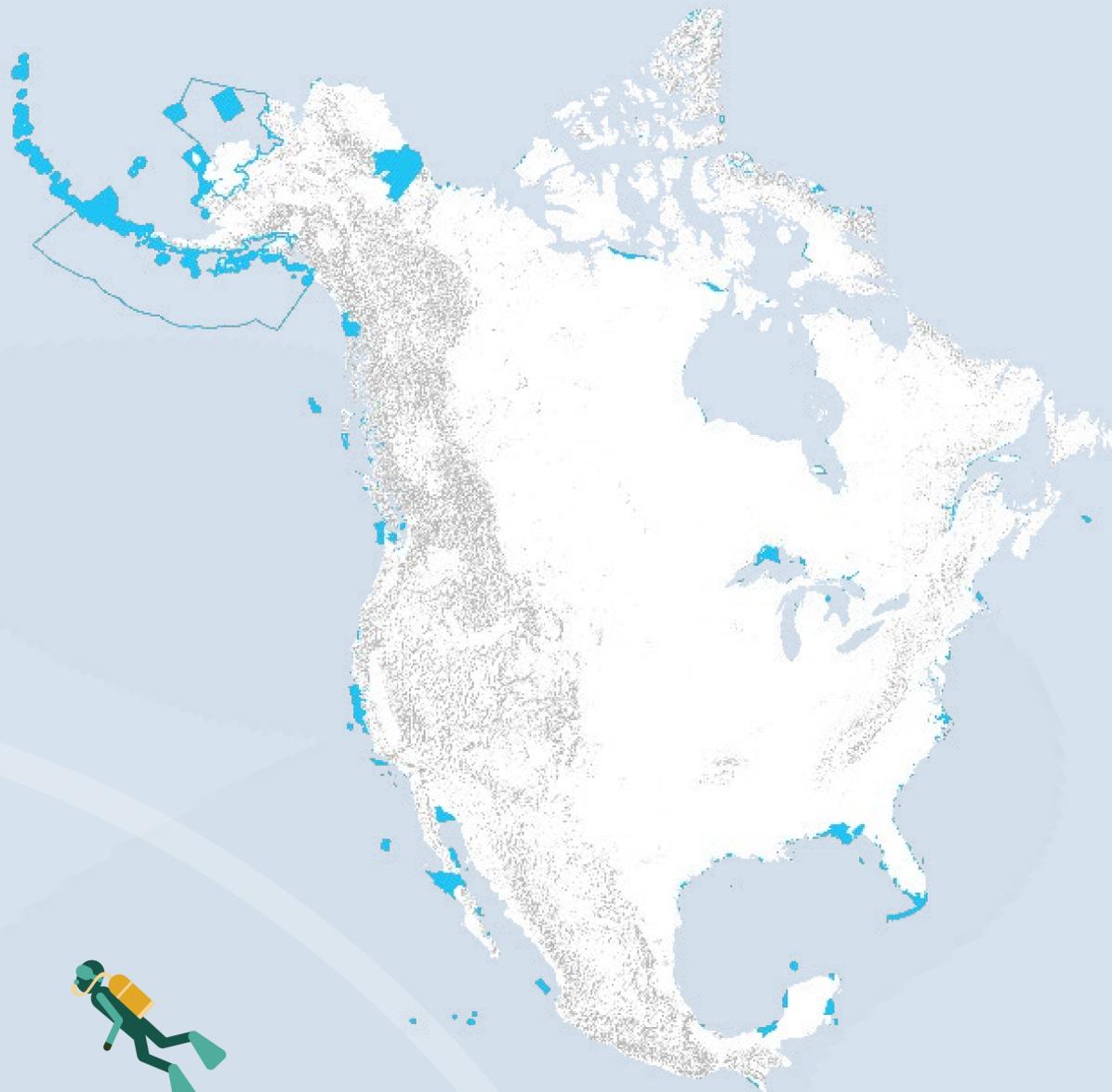


Les SN concourent au renforcement de la résilience des zones côtières ainsi qu'à la gestion des risques au moyen d'approches efficaces, globales et novatrices, tout en offrant des avantages connexes, notamment en ce qui a trait aux habitats, aux activités récréatives et à la qualité de l'eau.

Ce projet offre aux praticiens de solutions naturelles qui travaillent dans un large éventail de domaines à l'échelle de l'Amérique du Nord, une première occasion de jeter les bases d'un collectif de pratique nord-américain qui pourra offrir une approche interdisciplinaire dans l'application de ces solutions.



## Renforcement des avantages qu'offrent les aires marines protégées



Le milieu marin est fondamentalement interconnecté compte tenu de son caractère transfrontalier, ce qui menace la biodiversité et peut avoir des répercussions à l'échelle locale, régionale et mondiale. Les changements climatiques ont accru la nécessité d'une collaboration entre les intervenants dans les différents paysages marins, car ces changements peuvent avoir une incidence sur la répartition et les mouvements des espèces et entraîner un déplacement de leurs habitats. Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles à la conservation et à la restauration des écosystèmes côtiers et marins étant donné qu'elles offrent de nombreux avantages naturels et socioéconomiques. Le renforcement de la collaboration et des capacités à l'échelle des AMP en Amérique du Nord constitue une priorité permanente pour la Commission de coopération environnementale (CCE). Certains de ses travaux antérieurs ont donné lieu à la conception d'outils qui permettent de déterminer la vulnérabilité des écosystèmes côtiers et marins, ainsi qu'à l'élaboration de stratégies d'adaptation ciblées. En s'appuyant sur ces travaux antérieurs, le projet vise à soutenir la constitution d'un réseau écologiquement et socialement inclusif d'AMP qui profitera aux écosystèmes côtiers et marins et aux collectivités côtières, et qui renforcera la résilience en Amérique du Nord. Compte tenu du rôle de premier plan que jouent les collectivités autochtones et locales dans la gestion et la conservation des zones côtières et marines, le projet vise à accroître la participation de ces collectivités au sein des réseaux nord américains d'AMP. Il offrira également des possibilités de partage des connaissances et de renforcement des capacités afin que les aires protégées côtières et marines servent de solutions naturelles en matière d'adaptation au climat et d'atténuation des changements climatiques, tout en assurant des retombées socioéconomiques, notamment aux secteurs de la pêche et du tourisme.

## ► Système trilatéral d'échange de données sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux – Maintenance, mise en œuvre, essai et lancement du système d'échange de données au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique qui est en voie d'élaboration

En vertu des règlements en vigueur, le Canada, le Mexique et les États-Unis contrôlent l'importation et l'exportation de déchets dangereux en échangeant des notifications et des consentements avant d'expédier ces déchets à l'étranger. Dans le cadre de son Plan opérationnel pour 2019 et 2020, la CCE a aidé ces pays à mettre à jour leur système, dénommé Notice and Consent Electronic Data Exchange (NCEDE, échange électronique de données de notification et de consentement), afin de faciliter l'échange direct de notifications relatives aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux, et de disposer de la souplesse nécessaire pour tenir compte de la mise à jour des règlements dans le but de protéger l'environnement nord américain.

La modernisation du système NCEDE constitue en soi une solution novatrice et efficace, car l'amélioration des actuels échanges de données entre les pays d'Amérique du Nord à l'aide de ce système permet d'améliorer directement la protection de l'environnement grâce à la mise en place d'un contrôle plus efficace des exportations et des importations de déchets dangereux. Par exemple, cette amélioration peut empêcher le déversement et le recyclage non autorisés de déchets dangereux qui pourraient présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine, en particulier parmi les populations vulnérables (p. ex. les femmes et les enfants) qui sont exposées à ces contaminants dans le cadre de leur travail ou au sein de leur collectivité.

Ce projet de suivi donne principalement lieu à la participation des organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays, et soutient la poursuite des travaux concertés menés par ces pays dans le cadre du précédent projet, soit la gestion des autorisations relatives aux mouvements transfrontaliers de déchets, ainsi que la technologie de l'information (TI) nécessaire pour mettre au point le système qui hébergera les nouveaux échanges au moyen d'une interface de programmation d'applications (API).





## Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments – Poursuite de la sensibilisation, amélioration et promotion des réalisations de la CCE, et mobilisation des intervenants

La perte et le gaspillage d'aliments (PGA) suscitent de plus en plus de préoccupations au Canada, au Mexique et aux États-Unis, où près de 170 millions de tonnes d'aliments destinés à la consommation humaine sont perdues ou gaspillées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris aux étapes de la pré récolte et de la consommation . Les résidus alimentaires qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement représentent une importante source de méthane, un gaz à effet de serre (GES) beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone. La PGA a également des répercussions environnementales et socioéconomiques, notamment en raison de l'utilisation inefficace des ressources naturelles, des pertes financières, de la perte de biodiversité et des problèmes de santé publique. Le fait d'éviter en premier lieu que les aliments deviennent des déchets constitue donc l'une des approches les plus efficaces que le Canada, le Mexique et les États-Unis puissent adopter en vue de réduire les dommages à l'environnement associés à la PGA.

Le but principal de ce projet de suivi consiste à tabler sur l'élan qu'ont donné les activités de promotion et de sensibilisation menées dans le cadre de projets antérieurs de la CCE relatifs à la prévention et à la réduction de la PGA.

# Transition du Réseau d'écoinnovation

Les centres d'innovation peuvent jouer un rôle important en matière de développement économique durable et de création d'emplois au sein et en dehors des collectivités qu'ils desservent. Une caractéristique fondamentale de ces centres est liée au fait qu'ils offrent un accès inclusif et équitable aux étudiants et aux membres des collectivités d'Amérique du Nord, ce qui leur permet de tirer parti de formations, d'outils et de ressources qui ont trait à l'innovation, à la conception durable, à l'entrepreneuriat, à la mise sur pied d'entreprises et à l'innovation durable. En 2019, la CCE a lancé le Réseau nord-américain pour l'écoinnovation (Réseau d'écoinnovation) afin de favoriser la création et l'interconnexion des centres d'innovation dans des établissements universitaires nord-américains, et de fournir aux jeunes et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte.

Le but de ce projet de suivi consiste à faire en sorte que le REI soit financièrement indépendant et durable d'ici le 30 juin 2023, et ce, au moyen du transfert des responsabilités ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance de la CCE aux membres du Réseau, aux partenaires et à l'établissement gestionnaire, ainsi que du renforcement des capacités opérationnelles et financières nécessaires afin que le Réseau puisse poursuivre ses activités.





# Projet soutenu par le Conseil

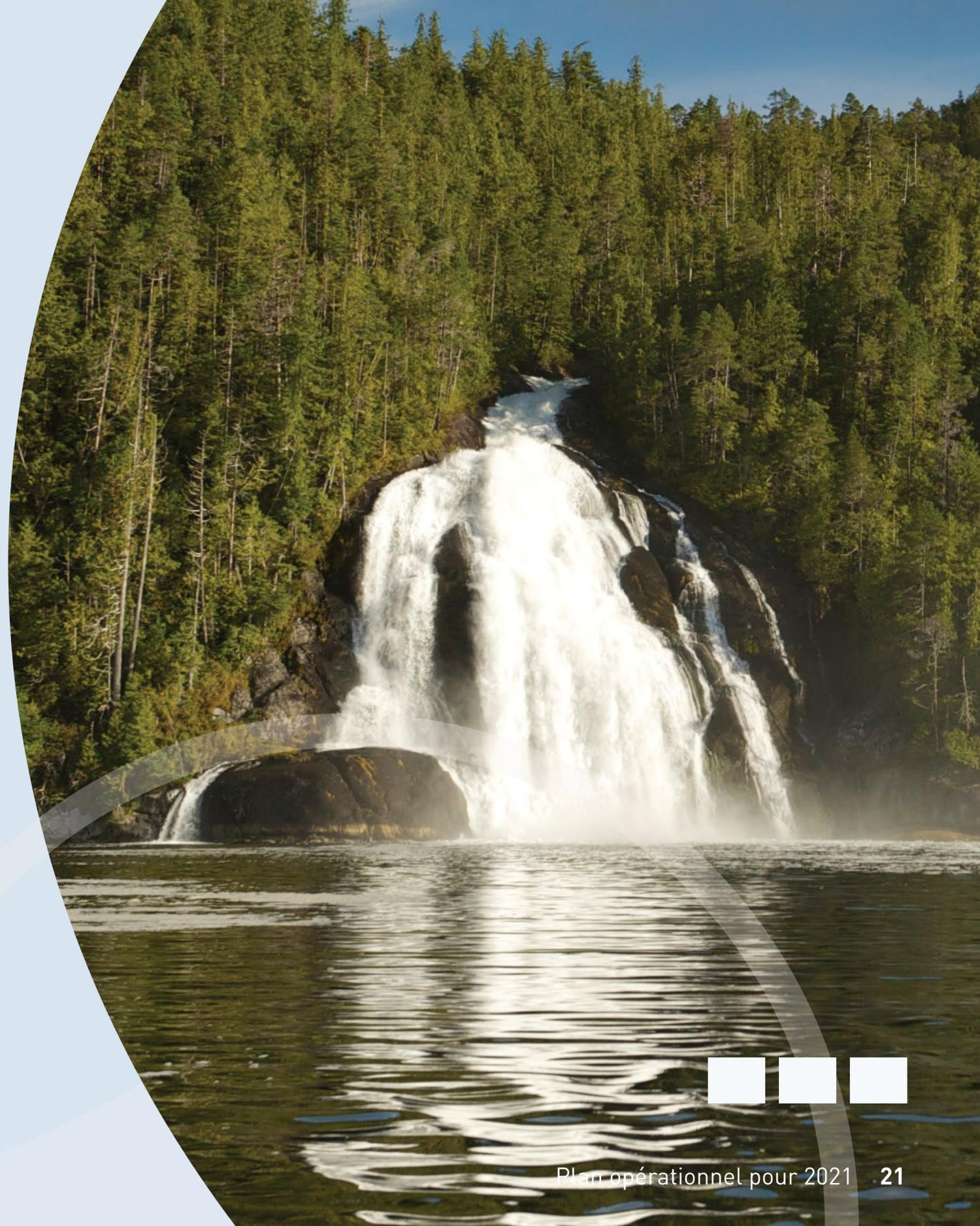
Lors de sa session ordinaire de 2021, le Conseil de la CCE a approuvé la mise sur pied d'un autre projet qui porte sur les pratiques autochtones en matière de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.



# Pratiques autochtones en matière de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord

L'eau est au cœur des six priorités énoncées dans le Plan stratégique de la CCE : la gestion de l'eau, la propreté de l'eau, la salubrité des écosystèmes, la pollution marine et le soutien aux secteurs économiques qui dépendent fortement de la gestion durable de l'eau. Les cultures et les connaissances traditionnelles des peuples autochtones sont généralement reconnues comme renfermant de l'information fondamentale sur les pratiques durables en matière de gestion environnementale. Il est donc essentiel de tenir davantage compte du point de vue de ces peuples si l'on veut promouvoir des méthodes inclusives et diversifiées de gestion durable de l'environnement, et donner ainsi suite aux buts et priorités de la CCE, mais aussi pour institutionnaliser la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans le cadre de ses activités.

Ce projet permettra de relever les pratiques autochtones en matière de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord et de rendre accessible au public les enseignements que l'on en tirera sur un portail en ligne faisant partie intégrante du site Web de la CCE. Il donnera aussi lieu à une série d'études de cas qu'aura choisies le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET), à une consultation publique en vue d'étoffer les études de cas, et à un atelier avec des spécialistes de l'eau portant sur les possibilités d'appliquer les CET aux activités de la CCE et aux recommandations de politiques. L'annexe I donne une description intégrale de ce projet.





## Projets à grande échelle

Deux nouveaux projets à grande échelle seront lancés en 2021, illustrant l'empressement de la CCE à prendre des mesures plus audacieuses pour s'attaquer à des problèmes d'intérêt commun, soit la gestion des engins de pêche 'fantômes' dans les écosystèmes marins, et l'atténuation des émissions de carbone noir afin d'améliorer la qualité de l'air et de favoriser la justice environnementale sur le plan local.

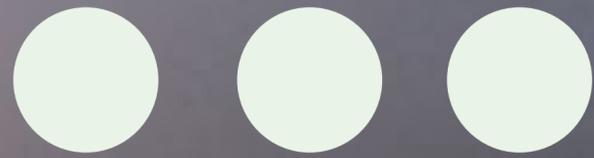


## Gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou jetés dans le milieu marin

Le projet de la CCE sur les débris marins (engins de pêche « fantômes ») portera précisément sur la gestion des engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement éliminés. Comme l'ont fait savoir les États-Unis et le Mexique lorsque, à l'instar du Canada, ils ont adhéré à la *Global Ghost Gear Initiative* (GGGI, Projet mondial de gestion des engins de pêche fantômes), il est important pour les trois pays de s'attaquer à cette source de débris marins.

Dans le cadre de ce projet, des mesures seront immédiatement prises pour réduire le nombre d'engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement éliminés. Il contribuera à l'élaboration de protocoles et de stratégies afin que la pêche soit durable, favorisera la compréhension et la collaboration au sein du secteur de la pêche, et fera en sorte que les engins en fin de vie soient gérés de manière responsable dans les collectivités côtières.





## Atténuation des émissions de carbone noir, amélioration de la qualité de l'air et soutien à la justice environnementale

Le projet a pour but d'améliorer la qualité de l'air et d'atténuer les changements climatiques en s'attaquant aux émissions de carbone noir dans des collectivités défavorisées en matière de justice environnementale.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu d'installer des capteurs peu coûteux de l'air pollué afin de déterminer l'apport des sources de carbone noir et de mesurer avec plus de précision le degré d'exposition aux matières particulaires ( $MP_{2,5}$ ) en suspension dans l'air des collectivités défavorisées en matière de justice environnementale. Il donnera lieu à une collaboration avec les responsables municipaux en vue d'évaluer les avantages qu'offrent des stratégies de réduction des émissions.

La description complète de ces projets est en cours d'élaboration.

# Soutenir les collectivités

## ➤ Le Programme de subventions communautaires EJ4Climate

Reconnaissant que les effets des changements climatiques constituent d'importants défis pour des collectivités et qu'il faut de toute urgence renforcer leur résilience au climat, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) a versé à la CCE un montant de 1 000 000 \$ US afin d'instaurer un nouveau programme de subventions à des collectivités mal desservies et vulnérables, y compris des collectivités autochtones. De son côté, la CCE consacra 2 125 000 \$ CA provenant de surplus budgétaires antérieurs pour que ces collectivités conçoivent et appliquent des solutions adaptées aux défis que suscitent ces changements à l'échelle du continent. Les projets les plus novateurs et les plus percutants seront sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel qui sera lancé à l'automne 2021.

## ➤ Le Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement

Le programme de subventions du Partenariat nord-américain pour l'action communautaire en environnement (PNAACE) de la CCE, qui a permis de verser 5 979 810 \$ CA depuis 2010, soutient l'exécution de projets dirigés par des organisations non gouvernementales à but non lucratif qui établissent des partenariats et mènent des activités sur le plan local. Ce programme fait la promotion d'un objectif et d'une responsabilité communs en matière d'environnement, et représente un mécanisme qui offre des avantages directs aux collectivités locales du continent, tout en encourageant le public à donner suite aux priorités de la CCE. Les projets subventionnés ont aussi servi à compléter les travaux de la CCE. Le prochain cycle de subventions du PNAACE, qui sera lancé en novembre 2021, versera 1 500 000 \$ CA pour des projets qui aideront les collectivités à se remettre de la pandémie de COVID-19.





## Améliorer l'accès des décideurs à l'information

La bibliothèque, les outils de données et les ressources en ligne de la CCE permettent au public d'accéder à des ressources et à de l'information des plus fiables sur l'environnement, y compris des rapports scientifiques, des bases de données et des cartes, afin de soutenir les efforts que déploient des fonctionnaires, le secteur privé, des chercheurs universitaires et des établissements de recherche, des organisations non gouvernementales et des collectivités en matière de recherche et de gestion environnementales.

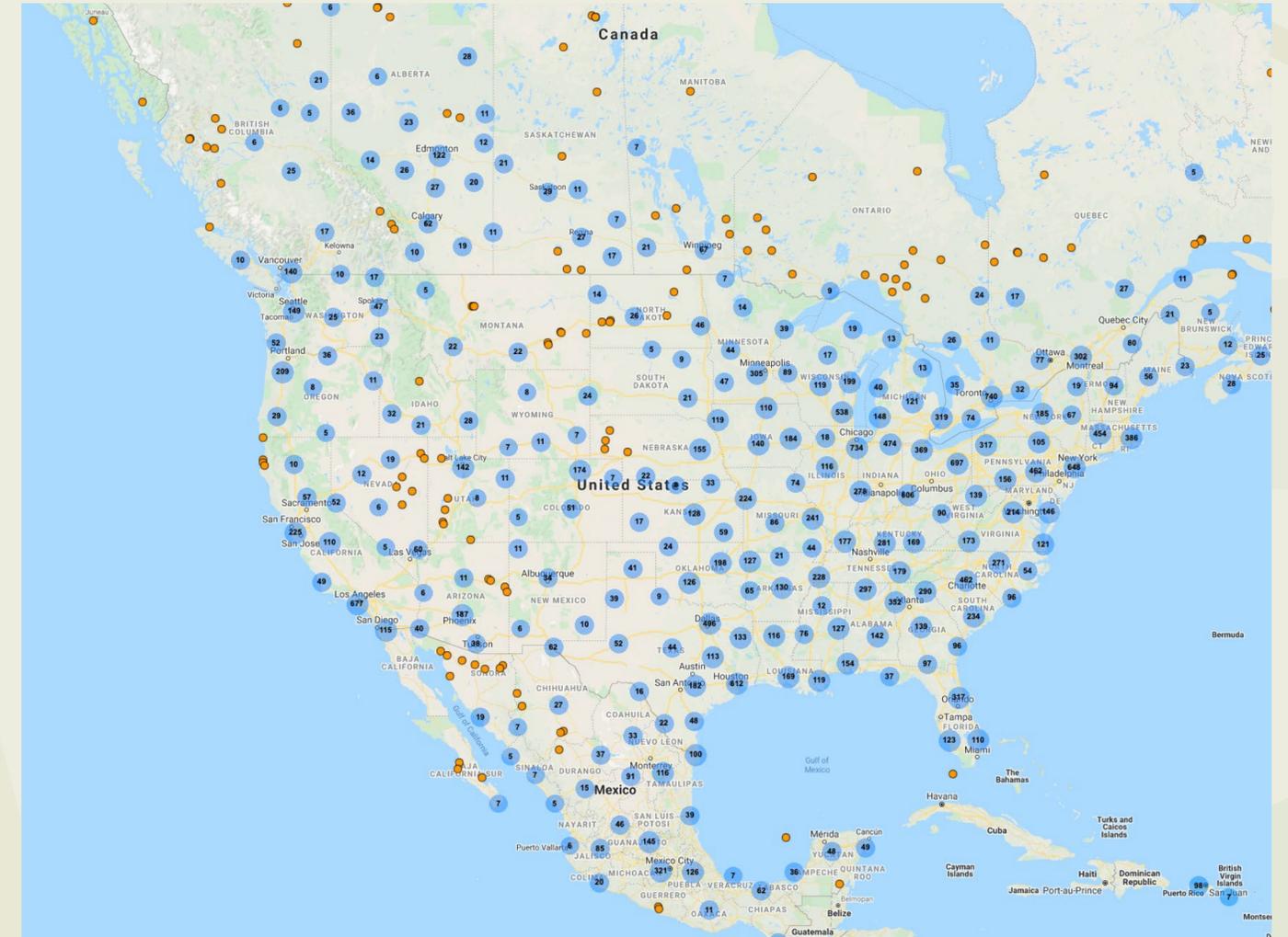
En 2021, les activités viseront à améliorer l'accessibilité et la lisibilité des documents en ligne, de même que la mise à jour et l'étoffement des cartes et des ensembles de données trinationaux que la CCE réalise, dont *À l'heure des comptes en ligne*, l'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord et le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS). À l'annexe II figure la liste des activités et des budgets de ces projets.



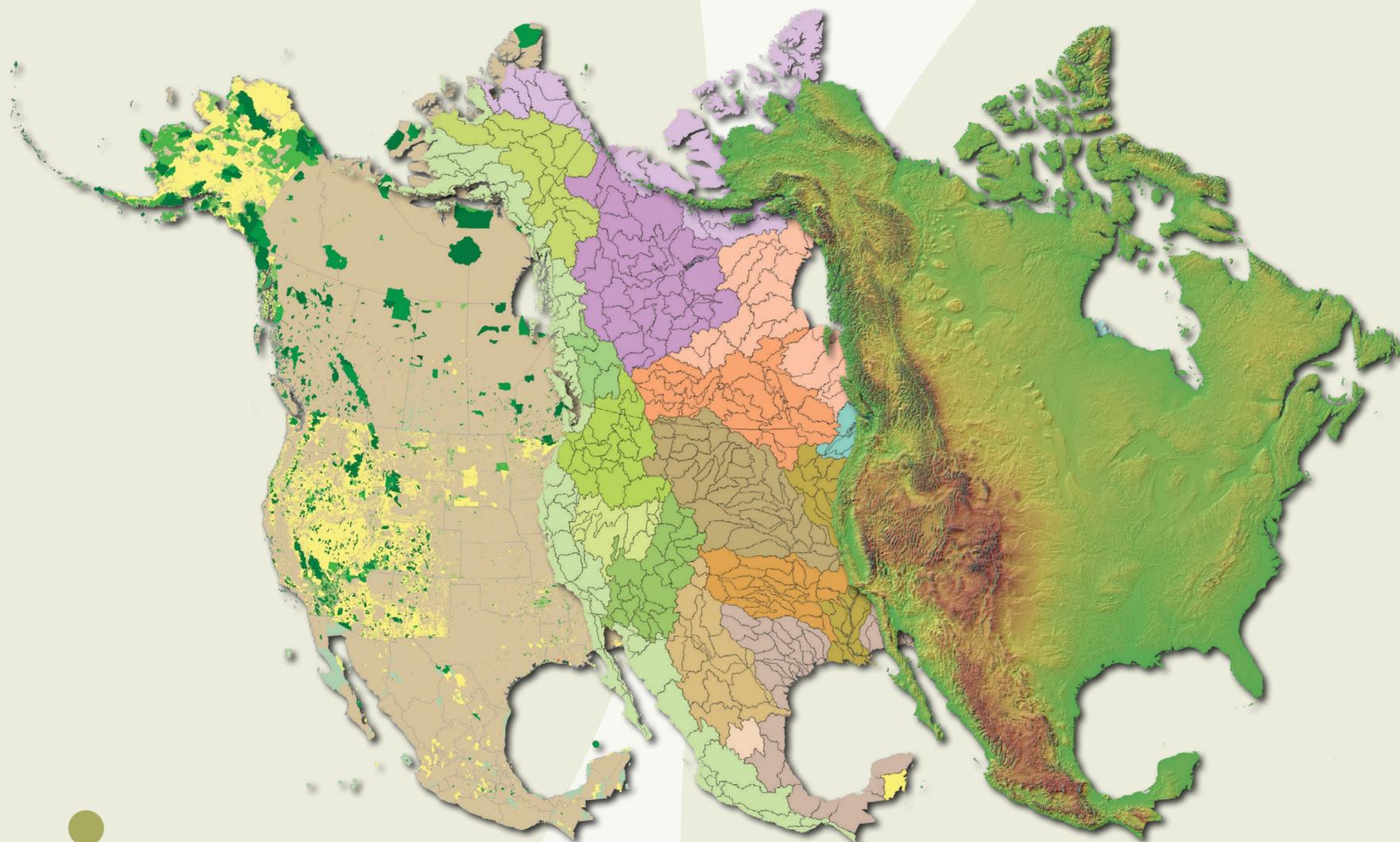
# Le Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants

Le projet de Registre nord-américain des rejets et des transferts de polluants (RNARTP) consiste à regrouper et à harmoniser les données sur les sources, la quantité et la gestion des polluants industriels de quelque 30 000 établissements, que ceux-ci déclarent dans le cadre des registres des rejets et des transferts de polluants (RRTP) respectifs du Canada, du Mexique et des États-Unis. Ces données, que l'on peut consulter dans les rapports *À l'heure des comptes* ainsi que dans le site Web et la base de données *À l'heure des comptes en ligne*, sont utiles à l'industrie, aux chercheurs, aux ONG et au grand public qui désirent examiner les déclarations des établissements industriels et mieux connaître les risques que présentent leurs émissions de substances, mais aussi juger de l'efficacité des mesures de prévention de la pollution.

En 2021, la coordination des programmes nationaux de RRTP se poursuivra en vue d'améliorer la qualité, la comparabilité et l'accessibilité des données du RNARTP. Il est aussi prévu d'incorporer à l'outil *À l'heure des comptes en ligne* les plus récentes données des RRTP des trois pays; de publier le volume 16 du rapport *À l'heure des comptes*, qui présentera une analyse spéciale de l'élimination de polluants hors site; et de mener des discussions avec les intervenants afin de lancer un « défi » volontaire de prévention de la pollution dans le secteur industriel.



# L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord



L'Atlas environnemental de l'Amérique du Nord est une ressource cartographique en ligne qui regroupe plus de 60 cartes et d'ensembles de données précis et intégrés, de la documentation et des couches cartographiques interactives de l'Amérique du Nord à une échelle d'au moins 1/10 000 000. Les couches cartographiques thématiques illustrent divers thèmes environnementaux, dont les effets des activités économiques sur les écosystèmes et les collectivités, et elles éclairent la recherche, l'analyse et la gestion de l'information environnementale au Canada, au Mexique et aux États-Unis.

En 2021, les activités porteront sur la mise à jour de couches cartographiques, notamment celles relatives au carbone bleu, aux écorégions terrestres, aux forêts d'Amérique du Nord et aux déclarations des établissements industriels. D'autres activités et ressources seront consacrées à l'amélioration de la diffusion de ces travaux.

# Le Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre



Les données du Système nord-américain de surveillance des changements dans la couverture terrestre (NALCMS) illustrent ces changements de manière homogène, cohérente et automatisée à l'échelle du continent. Il fournit des indicateurs très utiles pour aider les trois pays à mieux connaître la dynamique de la couverture et son évolution au fil du temps, et il peut éclairer la prise de décisions sur des questions telles que la gestion et la conservation des écosystèmes, l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et l'étalement urbain.

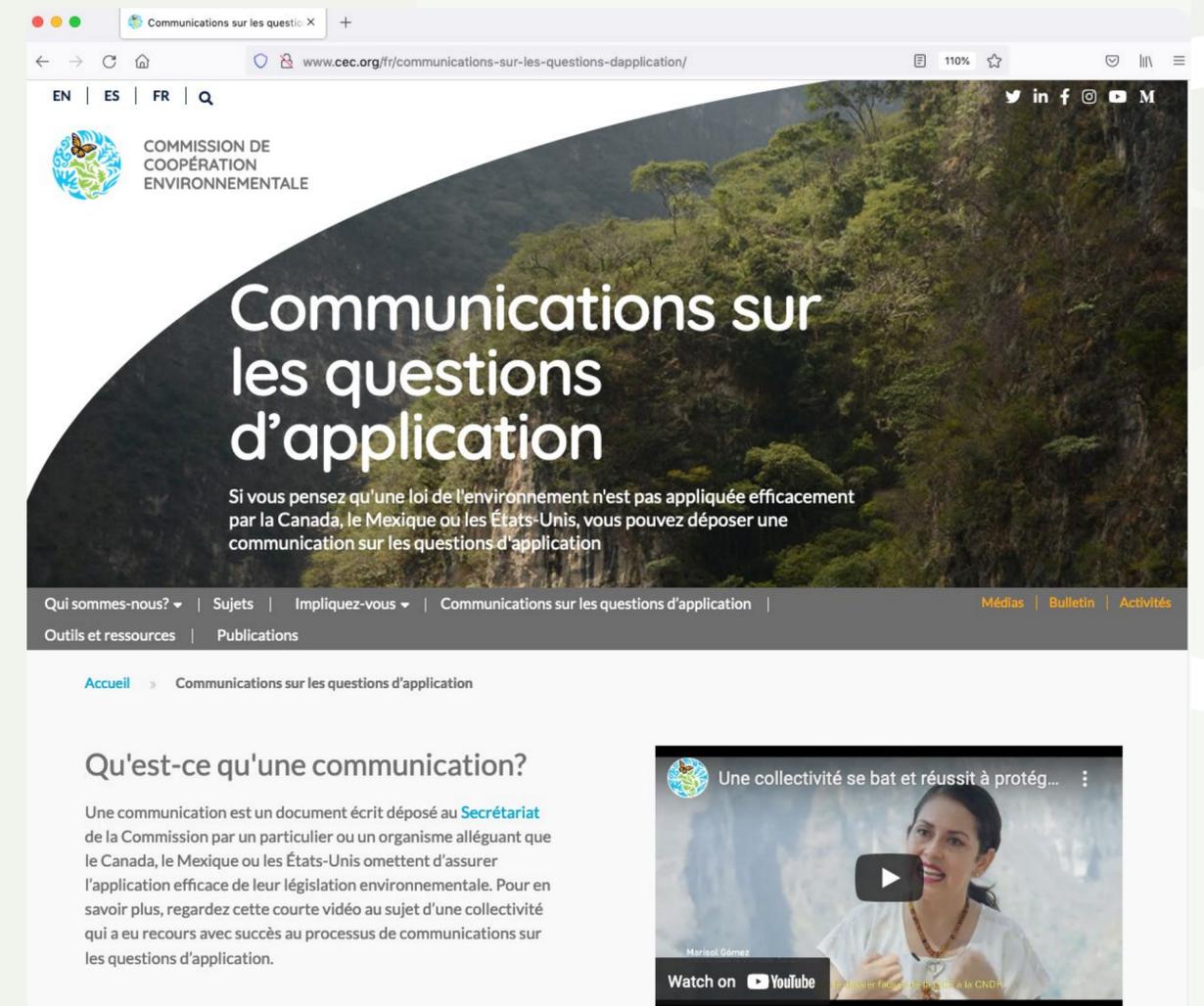
En 2021, la CCE intégrera et publiera l'ensemble de données sur la couverture terrestre de l'Amérique du Nord en 2020, et produira des documents promotionnels à l'intention des intervenants.



# Assurer la transparence et la participation du public à l'application efficace des lois de l'environnement

Le processus de communications relatives aux questions d'application (SEM, selon son acronyme anglais) est un mécanisme établi en vertu de l'*Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement* de 1994, et il permet à tout citoyen d'une Partie d'exprimer des préoccupations relativement à une omission alléguée, de la part de l'une ou l'autre des Parties, d'assurer l'application efficace de ses lois de l'environnement. Le processus, qui est désormais régi par les articles 24.27 et 24.28 du chapitre sur l'environnement de l'ACEUM (T-MEC et USMCA respectivement au Mexique et aux États Unis), vise à promouvoir la transparence et la participation du public en favorisant une meilleure connaissance de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord. En vertu de l'ACE et de l'ACEUM promulgués en 2020, le Secrétariat de la CCE est chargé de la mise en œuvre des principales étapes de ce processus.

En 2021, les activités viseront à poursuivre la mise en œuvre rigoureuse, transparente, opportune et efficace du processus SEM, notamment en s'assurant que la présentation des communications soit simple et conforme à l'ACEUM, et en informant davantage le public au sujet de ce processus grâce à des activités de sensibilisation et de mobilisation auprès des principaux intervenants en Amérique du Nord. À l'annexe II figurent la liste des activités et le budget relatifs au processus SEM.





# Promouvoir la diversité et l'inclusivité des intervenants

En 2021, la CCE cherchera à accroître la diversité et l'inclusivité des participants d'un plus grand nombre de groupes de la population afin de renforcer ses travaux, de faciliter la diffusion de leurs résultats aux groupes visés, et d'en améliorer les effets et la portée. L'inclusivité signifie la prise en compte, dans les activités de mobilisation et de collaboration, du point de vue des personnes dont la sécurité, la subsistance et la santé sont compromises par la dégradation de l'environnement, y compris les événements climatiques extrêmes.





## Activités du Comité consultatif public mixte

Le Comité consultatif public mixte (CCPM), qui constitue l'organe chargé d'assurer la transparence des travaux de la CCE ainsi que la participation du public à ces travaux, continuera de travailler avec les intervenants et la population des trois pays dans le cadre de tribunes et de consultations publiques, et de formuler des avis au Conseil sur des questions visées par le Plan stratégique pour 2021 à 2025 et l'ACE.

Le plan d'activités du CCPM pour 2021 est axé sur les thèmes suivants et les questions d'intérêt connexes décrites dans le Plan stratégique pour 2021 à 2025 : les changements climatiques, la prise en compte des points de vue autochtones et des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans les travaux de la CCE, l'eau, et le commerce et l'environnement.

## Activités du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles

La CCE poursuivra ses travaux avec le Groupe de spécialistes de connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) afin d'éclairer, de soutenir et de bonifier les activités de mobilisation, de relever et de prendre en compte les connaissances écologiques traditionnelles, les points de vue autochtones et leurs pratiques d'intendance de l'environnement, et de s'en inspirer en formulant des recommandations relatives aux activités et aux politiques, le cas échéant.

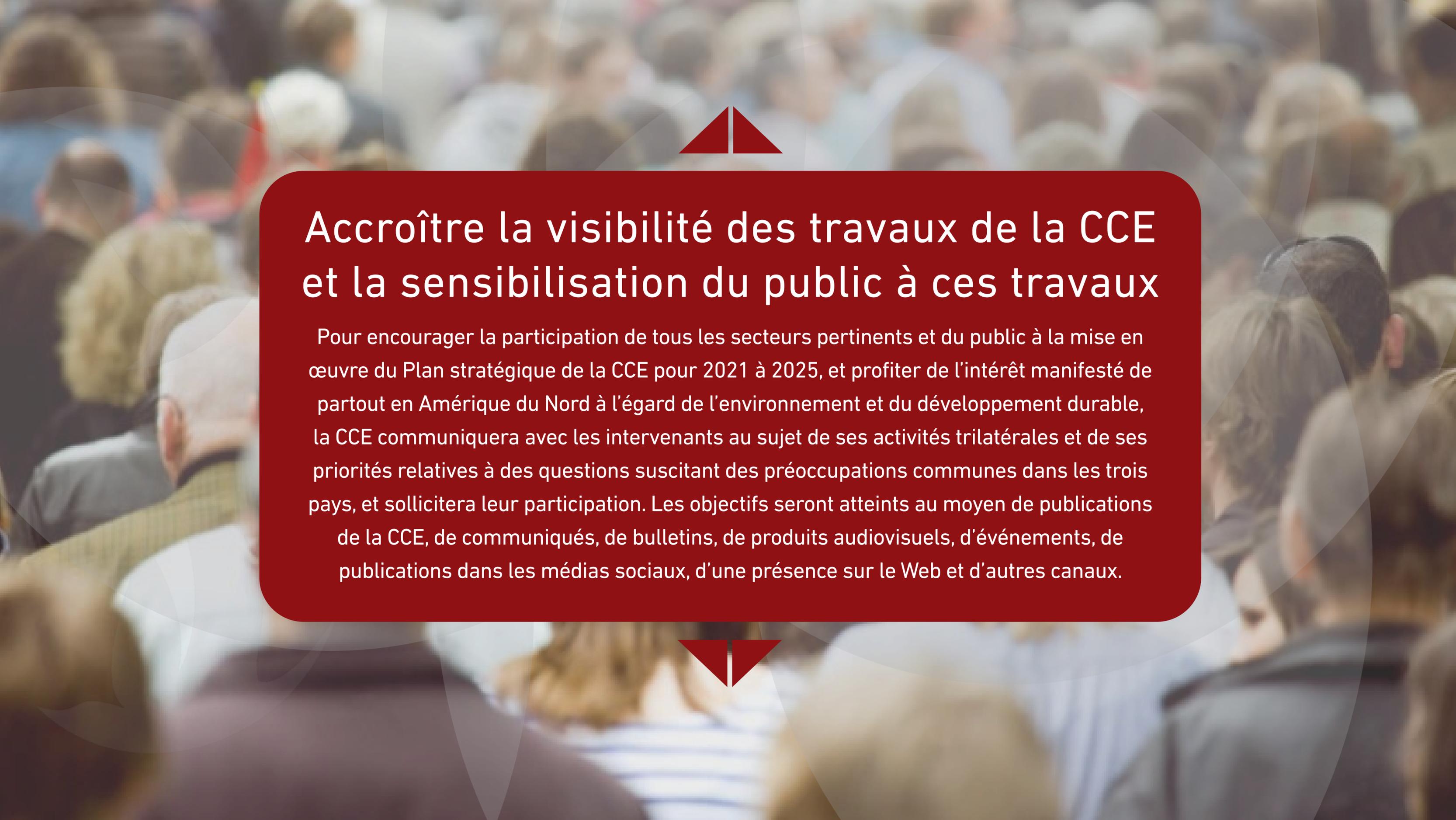
## Autres activités de sensibilisation et partenariats

En 2021, la CCE s'emploiera à étendre le réseau de ses intervenants et à consolider ses relations avec les partenaires et collaborateurs actuels, grâce, par exemple : à la mise en œuvre d'outils de mobilisation et de canaux de communication à l'égard de secteurs ciblés; à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation des jeunes; à une communication constante avec les intervenants; à l'animation d'activités et de tribunes publiques; et à l'harmonisation des pratiques et des processus internes destinés à améliorer l'efficacité des activités de mobilisation. Dans le contexte des projets exposés précédemment, la CCE redoublera d'efforts pour mobiliser le monde des affaires afin de s'assurer que le secteur privé joue un rôle plus efficace dans l'application des priorités trilatérales.

Les activités de sensibilisation et de constitution de partenariats viseront une plus grande présence et la reconnaissance accrue de la CCE sur les plans continental et international, en raison du rôle fondamental qu'elle joue en promouvant de façon constante et substantielle la coopération trilatérale en Amérique du Nord. Les activités de consolidation des relations avec les collaborateurs, et l'établissement et le maintien de liens et de canaux de communication avec les partenaires seront gérés de manière à maximiser les ressources et les résultats.

À l'annexe II figure la liste des activités et des budgets relatifs au CCPM, au GSCET et à des groupes d'intervenants.





## Accroître la visibilité des travaux de la CCE et la sensibilisation du public à ces travaux

Pour encourager la participation de tous les secteurs pertinents et du public à la mise en œuvre du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025, et profiter de l'intérêt manifesté de partout en Amérique du Nord à l'égard de l'environnement et du développement durable, la CCE communiquera avec les intervenants au sujet de ses activités trilatérales et de ses priorités relatives à des questions suscitant des préoccupations communes dans les trois pays, et sollicitera leur participation. Les objectifs seront atteints au moyen de publications de la CCE, de communiqués, de bulletins, de produits audiovisuels, d'événements, de publications dans les médias sociaux, d'une présence sur le Web et d'autres canaux.



## Maintenir le modèle de collaboration et de réussite

La CCE est reconnue comme un modèle de coopération et de réussite. Il s'agit d'une tribune neutre qui facilite l'examen de questions nouvelles et complexes, et de stratégies qui peuvent éventuellement permettre de s'y attaquer. Une grande partie de sa réussite est attribuable à sa capacité de rassembler des spécialistes et des décideurs des trois pays, et d'établir d'un consensus entre eux.

En 2021, la CCE continuera de tabler sur la collaboration afin de mettre en œuvre un programme d'action élargi et à long terme. Elle comptera également sur la contribution du CCPM, dont l'engagement et l'expérience sont inestimables en vue de formuler des conseils hautement pertinents au Conseil de la CCE, et de recueillir les points de vue du public afin que la CCE les prenne en compte en planifiant et en mettant sur pied ses travaux.



COMMISSION  
DE COOPÉRATION  
ENVIRONNEMENTALE



CEC  
CCA  
CCE

# Plan Opérationnel pour 2021 Annexe I



## **Annexe I: Descriptions des projets coopératifs**

Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord .....	2
Renforcement de la mise en œuvre et application efficace de la CITES à l'égard du bois en Amérique du Nord .....	14
Conservation des prairies et des oiseaux migrateurs.....	23
Réduction des déchets marins .....	31
Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières.....	39
Initiative CET : « Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord » .....	47
Système trilatéral d'échange de données sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux – Maintenance, mise en œuvre, essai et lancement du système d'échange de données au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique qui est en voie d'élaboration.	55
Renforcement des avantages connexes que procurent les aires marines protégées .....	65
Transition du Réseau d'écoinnovation.....	74
Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments – Poursuite de la sensibilisation, amélioration et promotion des réalisations de la CCE, et mobilisation des intervenants .....	83

## Transformation du recyclage et de la gestion des déchets solides en Amérique du Nord

- 1. Durée du projet :** de novembre 2021 à octobre 2025 (48 mois)
- 2. Budget : 1 530 000 \$ CA**
  - Phase I (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années – objectif 1) : 745 000 \$ CA
  - Phase II (3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> années – objectif 2) : 785 000 \$ CA
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

La Banque mondiale estime que la production de déchets solides municipaux a atteint quelque deux milliards de tonnes en 2016, et que le Canada, le Mexique et les États-Unis en produisent entre 0,4 et 1,5 kg de plus par habitant que la moyenne mondiale<sup>1</sup>. C'est en Amérique du Nord que l'on consomme le plus de plastique et de papier par habitant sur la planète, soit 21 % de la consommation totale de plastique<sup>2</sup> et quatre fois la moyenne mondiale de consommation de papier par habitant<sup>3</sup>.

Toujours selon la Banque mondiale, tandis que les déchets sont généralement gérés dans le respect de l'environnement en Amérique du Nord, leur mauvaise gestion à l'échelle mondiale cause la pollution des océans et l'engorgement des égouts, ce qui provoque des inondations, des maladies transmissibles et des problèmes respiratoires de plus en plus nombreux. De plus, selon des données recueillies en 2016, ces déchets émettent 1,6 milliard de tonnes de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

La réduction des déchets et la fermeture des circuits de matières vont permettre de minimiser les répercussions environnementales dans l'ensemble de la chaîne de valeur des ressources et des produits, tout en offrant d'énormes débouchés sur le plan économique. On estime que les stratégies économiques circulaires (qui comprennent diverses options de récupération) pourraient favoriser une croissance économique d'une valeur de 4,5 billions de dollars sur la planète<sup>4</sup>. Le *World Business Council for Sustainable*

---

<sup>1</sup> Kaza, Silpa, Lisa C. Yao, Perinaz Bhada-Tata et Frank Van Woerden (2018). « [What a Waste 2.0: A Global Snapshot of Solid Waste Management to 2050](#) », Urban Development, Washington, D.C., Banque mondiale, permis n° CC BY 3.0 IGO.

<sup>2</sup> Heller, M., M. Mazor et G. Keoleian (2020). « [Plastics in the US: toward a material flow characterization of production, markets and end of life](#) », *Environmental Research Letters*, 15(9), 94034–.

<sup>3</sup> Mandy Haggith, Susan Kinsella, Sergio Baffoni, Patrick Anderson, Jim Ford, Rune Leithe, Emmanuelle Neyroumande, Neva Murtha et Bas Tinhout (2018). « [The State of the Global Paper Industry. Shifting Seas: New Challenges and Opportunities for Forests, People and the Climate](#) », Environmental Paper Network.

<sup>4</sup> Accenture (2018), consulté à l'adresse <<https://newsroom.accenture.com/news/the-circular-economy-could-unlock-4-5-trillion-of-economic-growth-finds-new-book-by-accenture.htm>>.

*Development* (WBCSD, Conseil mondial des entreprises pour un développement durable) estime que le marché mondial de la bioéconomie pourrait valoir jusqu'à 7,7 billions de dollars américains d'ici 2030, ce qui offrirait d'énormes possibilités en matière de solutions circulaires.

La transition à une économie circulaire et une intensification de la récupération des matières vont également permettre d'atténuer les changements climatiques. L'ampleur des émissions de gaz à effet de serre (GES) évitées grâce à la circularité des matières dépendra largement du type de ces matières et des circonstances locales favorisant la compensation énergétique. Par exemple, l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis estime que le recyclage de divers produits de papier pourrait entraîner une réduction de 2,64 à 3,59 millions de tonnes d'équivalent en CO<sub>2</sub> (Mt éq. CO<sub>2</sub>) par tonne courte de papier<sup>5</sup>, et une étude menée par l'industrie canadienne du plastique estime qu'en détournant 90 % des déchets en plastique actuellement expédiés vers des sites d'enfouissement, on pourrait obtenir une réduction de 1,8 Mt éq CO<sub>2</sub> d'ici 2030<sup>6</sup>. Le présent projet a pour but d'accélérer la mise en place de l'économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières, car elle s'avère nécessaire pour transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord, mais aussi pour y apporter des avantages économiques et environnementaux. On y parviendra en menant des études marquantes destinées à mieux cerner les possibilités dans le secteur du recyclage et sur les marchés des matières secondaires en Amérique du Nord, de distinguer de nouvelles matières et technologies, et de favoriser la collaboration et l'échange de connaissances entre les intervenants grâce à des activités de réseautage. En s'appuyant sur ces études et sur les observations des intervenants, le projet comprendra des activités pilotes visant à déterminer s'il est possible d'adopter des technologies ou des pratiques novatrices à grande échelle en Amérique du Nord.

Le projet vise les objectifs suivants : examiner les lacunes en matière d'information; faciliter l'élaboration de politiques au Canada, au Mexique et aux États-Unis; déterminer les domaines dans lesquels on peut adopter des politiques cohérentes; promouvoir la circularité et les pratiques de gestion durable des matières. Il aidera les pays membres de la CCE à promouvoir l'économie circulaire et les méthodes de gestion durable des matières afin de favoriser l'écoconception et d'augmenter ainsi le taux de réutilisation, de récupération et de recyclage des produits et des matières en Amérique du Nord. La transition à des approches de l'économie circulaire qui sont réparatrices ou régénératives par nature vise à prévenir et à éliminer les déchets grâce à une conception améliorée des matières, des produits et des systèmes (y compris les modèles d'affaires), ce qui permettra aux ressources utilisées dans le cadre de ces processus et activités de conserver leur valeur maximale le plus longtemps possible.

---

<sup>5</sup> EPA (2016). Waste Reduction Model, Documentation for Greenhouse Gas Emission and Energy Factors Used, à l'adresse [https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-03/documents/warm\\_v14\\_containers\\_packaging\\_non-durable\\_goods\\_materials.pdf](https://www.epa.gov/sites/production/files/2016-03/documents/warm_v14_containers_packaging_non-durable_goods_materials.pdf).

<sup>6</sup> Gouvernement du Canada (2019). « [Étude économique sur l'industrie, les marchés et les déchets du plastique au Canada](#) ».

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

Les activités proposées valoriseront et accéléreront la gestion durable des matières, et faciliteront l'établissement d'une économie circulaire en Amérique du Nord : en appuyant l'acquisition de connaissances fondamentales; en stimulant la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et d'autres intervenants pertinents; en intensifiant la communication d'information au public. Le projet permettra aux entrepreneurs (dont les jeunes) du secteur du recyclage et de la récupération d'établir des pratiques de gestion durable des matières et d'adapter les nouvelles technologies à la gestion des déchets et à la récupération des matières.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

On peut accélérer la mise en place d'une économie circulaire et de pratiques de gestion durable des matières, qui sont indispensables à la transformation de la gestion du recyclage et des déchets solides en Amérique du Nord, en établissant un processus d'échanges et de discussions entre les trois pays. Les études marquantes portant sur les possibilités dans le secteur nord-américain du recyclage offriront une vue d'ensemble de l'offre et de la demande de matières secondaires et des ouvertures sur le plan de l'innovation, compte tenu de la nature intégrée des principales chaînes de valeur sur le continent. S'ils collaborent à la collecte de renseignements sur le recyclage et la gestion des déchets, et organisent une tribune d'échanges directs avec les intervenants, les trois pays pourront percevoir les obstacles éventuels ainsi que les possibilités d'appuyer ce secteur et de réaliser des progrès. Les résultats de la phase d'essais pilotes mettront en lumière les différentes méthodes et technologies qui pourraient s'appliquer aux trois pays. Dans le cadre de ce projet, ils renforceront par ailleurs leurs réseaux de gestion des déchets, diffuseront de l'information pertinente dans les trois langues officielles de la CCE et promouvront d'autres activités axées sur l'économie circulaire.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Le projet s'appuiera sur les études menées relativement à la récupération des matières par le Canada et les États-Unis, et comprendra une étude exploratoire ciblée des infrastructures de recyclage au Mexique. Des études marquantes ouvriront la porte à des possibilités d'expansion de ce secteur, et la participation de nombreux intervenants à ce processus (et plus précisément aux essais pilotes) est essentielle à l'amélioration éventuelle des méthodes de gestion des déchets en Amérique du Nord.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Dans la mesure du possible, le projet tiendra compte des possibilités que l'économie circulaire et la gestion durable des matières offrent aux communautés autochtones.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Le projet offrira aux intervenants des chaînes de valeur nord-américaines (notamment les propriétaires de marque, les producteurs, les recycleurs et les municipalités) la possibilité d'échanger de l'information, de cerner les obstacles à la récupération des matières et de déterminer les possibilités d'expansion des marchés de matières secondaires en Amérique du Nord. Dans ce contexte, le projet donnera lieu à des discussions et à des échanges, ainsi qu'à la mise sur pied de projets pilotes et à la conclusion de partenariats entre l'industrie, le milieu universitaire, des organismes gouvernementaux et des organisations non gouvernementales (ONG).

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

<b>Principaux organismes ou organisations</b>	<b>Pays</b>
Ressources naturelles Canada (RNCan)	Canada
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Canada
Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE)	Canada
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Department of State</i> (département d'État)	États-Unis
<i>Department of Energy ReMade Institute</i> (ReMade Institute du ministère de l'Énergie)	États-Unis

<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)	Mexique
<i>Procuraduría Federal de Protección al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)	Mexique

<b>Organisations spécialisées et partenaires de réseautage potentiels</b>	<b>Pays</b>
FPInnovations, chercheurs gouvernementaux et universitaires (p. ex., l'UBC Bioproducts Institute et l'Institut pour l'IntelliProspérité)	Canada
Des agences régionales de recyclage	Canada
Le Pacte canadien sur les plastiques et BioDesign	Canada
PIP360 et le <i>Canadian Product Stewardship Council</i> (Conseil sur l'intendance des produits canadiens)	Canada
Le National Zero Waste Council	Canada
Circular Economy Leadership Canada	Canada
Le Pembina Institute	Canada
Le Fonds mondial pour la nature	Canada
D'autres intervenants adoptant diverses pratiques, p. ex., les villes où l'on fait payer les sacs en plastique et où les bouteilles sont consignées.	Canada
Des chercheurs gouvernementaux et universitaires (p. ex., du <i>Center for Bioplastics and Biocomposites</i> et du <i>Golisano Institute for Sustainability</i> ), l'Ellen MacArthur Foundation, le laboratoire de recherche SMM de l'University of Florida et l'University of Georgia.	États-Unis
L'US Plastics Pact, l' <i>Association of Plastic Recyclers</i> (Association des recycleurs de plastique)	États-Unis
La <i>Sustainable Packaging Coalition</i> (Coalition pour des emballages durables)	États-Unis
<i>The Recycling Partnership</i> (Le Partenariat pour le recyclage)	États-Unis
Closed Loop	États-Unis
L' <i>Institute of Scrap Recycling Industries</i> (ISRI, Institut des industries de recyclage de la ferraille)	États-Unis
Keep America Beautiful	États-Unis
La <i>Plastics Industry Association</i> (Association des industriels du plastique)	États-Unis
L' <i>Alliance to End Plastic Waste</i> (Alliance pour l'élimination des déchets en plastique)	États-Unis

Circulate Capital	États-Unis
Le <i>Center for Biological Diversity</i> (Centre pour la biodiversité)	États-Unis
Greenpeace	États-Unis
Surfrider	États-Unis
Beyond Plastics	États-Unis
Le <i>Natural Resources Defense Council</i> (Centre pour la défense des ressources naturelles)	États-Unis
D'autres intervenants adoptant diverses pratiques, p. ex., les villes où l'on fait payer les sacs en plastique et où les bouteilles sont consignées.	États-Unis
Des chercheurs gouvernementaux et universitaires (p. ex., d'instituts de recherche sur les bioplastiques de l'Universidad del Valle de Atemajac et de l'Universidad de Guadalajara), l'Universidad Nacional Autónoma de México, l'Instituto Politécnico Nacional et l'Instituto Tecnológico de Estudios Superiores de Monterrey.	Mexique
L' <i>Asociación Mexicana de Envase y Embalaje</i> (Association mexicaine du conditionnement et de l'emballage)	Mexique
L' <i>Asociación Nacional de Industrias del Plástico A.C.</i> (Association nationale des industries du plastique)	Mexique
ECOCE A.C.	Mexique
PetStar	Mexique
Le <i>Proyecto Fronterizo de Educación Ambiental</i> (Projet frontalier d'éducation environnementale)	Mexique
La <i>Federación Nacional de Municipios de México</i> (Fédération nationale des municipalités)	Mexique
Le <i>Red Queretana de Manejo de Residuos A.C.</i> (Réseau Queretana de gestion des déchets)	Mexique
L' <i>Instituto Nacional de Recicladores A.C.</i> (Institut national du recyclage)	Mexique
D'autres intervenants adoptant diverses pratiques, p. ex., les villes où l'on fait payer les sacs en plastique et où les bouteilles sont consignées.	Mexique

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d’ici la fin du projet, l’échéancier et le budget :**

**PHASE I : 1<sup>RE</sup> ET 2<sup>E</sup> ANNÉES (OBJECTIF 1)**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Accélérer la mise en place de l’économie circulaire et des pratiques de gestion durable des matières qui est indispensable en vue de transformer le recyclage et la gestion des déchets solides en Amérique du Nord.</b>
<b>Activité 1 Budget : 580 000 \$ CA</b>	<b>Études marquantes</b>
<b>Réalisation(s)</b>	<p>Trois études clés portant sur divers secteurs, par exemple le plastique, les bioplastiques et le papier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluation de l’état actuel des infrastructures de recyclage à l’échelle de l’Amérique du Nord. Cette étude s’appuiera sur celles déjà menées aux États-Unis et au Canada, et sur l’évaluation de l’état actuel des infrastructures de recyclage au Mexique.</li> <li>• Évaluation des possibilités d’amélioration des marchés et du commerce de matières secondaires, ainsi que des obstacles à cette amélioration.</li> <li>• Évaluation des méthodes de conception et des pratiques exemplaires en ce qui concerne les nouvelles technologies et les matières durables, et exemples de mise en pratique des principes de l’économie circulaire.</li> </ul> <p>Ces études marquantes serviront de point de départ au choix et à l’élaboration des projets pilotes de la phase II; elles pourraient donner lieu à la conception d’outils et de ressources permettant de soutenir les activités des intervenants, par exemple : des catalogues de concepts d’emballage innovateurs ou d’autres technologies novatrices; des rapports sur les pratiques exemplaires et les études de cas; des guides pratiques destinés à l’industrie.</p>
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Ces études permettront d’acquérir des connaissances fondamentales qui faciliteront l’établissement de politiques destinées à régir la transformation des méthodes de gestion des matières en Amérique du Nord, notamment en multipliant éventuellement les débouchés à l’échelle de cette industrie.

	<p>Elles iront au-delà des études déjà menées sur les infrastructures de recyclage et de récupération aux États-Unis et au Canada, pour inclure une étude exploratoire ciblée des infrastructures de recyclage au Mexique axée sur les matières durables. Ces études évalueront en outre les possibilités et les obstacles perçus sur les marchés secondaires dans toute l'Amérique du Nord, et examineront les nouvelles technologies de récupération et de recyclage des matières et de conception des produits (p. ex., en ce qui concerne le tri ou la sélection des matières).</p> <p>Chaque étude recommandera aux intervenants des mesures clés (et éventuellement les outils et ressources connexes) destinées à intensifier le développement de l'économie circulaire en Amérique du Nord. Ces recommandations pourraient porter sur les éléments suivants : la collecte de données sur le recyclage; le cadre réglementaire harmonisé applicable à la gestion durable des matières; la clarification de l'étiquetage aux fins de recyclage ou de compostage; les améliorations apportées sur les marchés secondaires; les investissements ciblés dans les infrastructures de gestion des déchets solides post-consommation; la normalisation du recyclage; l'information des consommateurs; la multiplication du nombre d'emballages biodégradables et compostables.</p>	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Études menées sur les infrastructures de recyclage au Canada et aux États-Unis, et études de base sur la gestion des déchets au Mexique.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Réalisation d'études marquantes et mobilisation des intervenants.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Mener des études portant sur les marchés du recyclage et de la récupération, la conception de produits innovateurs et d'emballages durables déjà en cours, et les nouvelles technologies de recyclage et de récupération des matières.	<b>Quand :</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Parachever le rapport sur les résultats des études et les étapes suivantes.	<b>Quand :</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années
<b>Activité 2 Budget : 165 000 \$ CA</b>	<b>Mobilisation des intervenants : établir un programme de travail visant à choisir les intervenants pertinents et les partenaires intéressés, et promouvoir leur participation aux travaux collaboratifs consacrés aux sujets visés par ces études.</b>	
<b>Réalisation(s)</b>	Groupe d'intervenants mobilisés comptant deux volets :	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les intervenants agiront comme un « groupe de spécialistes » contribuant à la préparation des études marquantes, qui aura pour objectif premier de déterminer les domaines prioritaires et leur portée, ainsi que le mode d'élaboration des études.</li> <li>- Une série d'activités de réseautage, qui permettront d'offrir et de solliciter des rétroactions à propos des conclusions des études marquantes, mais aussi de formuler des recommandations sur la portée des projets pilotes ainsi que sur les ressources et outils destinés à soutenir les futures activités des intervenants.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Grâce aux activités de réseautage, la CCE analysera les études marquantes, constituera des groupes de travail qui détermineront les prochaines étapes et recevra des rétroactions.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>		
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Favoriser la diffusion des connaissances, une plus grande collaboration et un financement adapté à la transformation avec les intervenants appropriés en Amérique du Nord (p. ex., l'industrie, les investisseurs, le milieu universitaire, les gouvernements et les ONG), et faciliter les activités de réseautage et la tenue d'événements connexes.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Planifier et mettre en œuvre un programme de travail pour le groupe de spécialistes formés d'intervenants.	<b>Quand :</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Planifier et mettre en œuvre un programme de travail portant sur la mobilisation des intervenants, comprenant l'organisation d'activités de réseautage qui leur permettront d'offrir et de solliciter des rétroactions à propos des conclusions des études marquantes, mais aussi de formuler des recommandations sur la portée des projets pilotes et d'appuyer les décisions relatives aux prochaines étapes, par exemple en participant volontairement aux projets pilotes.	<b>Quand :</b> 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années

**PHASE II : 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> ANNÉES (OBJECTIF 2)**

<p><b>OBJECTIF 2</b></p>	<p><b>Mettre à l’essai les possibilités et les technologies relevées dans le cadre des études marquantes afin de mieux comprendre l’état de l’industrie nord-américaine du recyclage et les possibilités qu’elle offre, tout en favorisant la collaboration des intervenants grâce à des activités de réseautage.</b></p>
<p><b>Activité 3</b> <b>Budget : 460 000 \$</b> <b>CA</b></p>	<p><b>Procéder aux essais pilotes</b></p>
<p><b>Réalisation(s)</b></p>	<p>À partir des conclusions des études marquantes, conception de projets pilotes grâce à la collaboration entre l’industrie, le milieu universitaire, les gouvernements et la société civile à propos des enjeux liés à l’économie circulaire et des stratégies de gestion durable des matières, mais aussi avec l’appui des divers intervenants.</p> <p>Un rapport présentant une compilation appropriée des résultats des projets pilotes, et illustrant les recommandations à évaluer lors de la conférence finale sur le projet.</p>
<p><b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b></p>	<p>Amélioration des méthodes de gestion des matières en Amérique du Nord, par exemple en matière de financement, de conception des produits et des éléments facilitant le commerce transfrontalier des matières récupérées.</p> <p>Projets pilotes démontrant la faisabilité et le degré d’incidence des technologies ou des pratiques à l’échelle de toute l’Amérique du Nord si on les adopte.</p> <p>Recommandations axées sur de futures activités d’innovation, de recherche et de développement.</p>
<p><b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b></p>	
<p><b>Cible (d’ici la fin du projet)</b></p>	<p><u>Domaines d’étude éventuels pour les projets pilotes :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse des méthodes circulaires de conception des matières visant à éliminer les déchets, à maximiser la récupération des matières et à améliorer les pratiques d’économie circulaire.</li> <li>• Amélioration de la conception des emballages durables actuellement sur le marché, intégration de la biodégradabilité et de la compostabilité aux produits nouvellement conçus, avec la prise en compte d’éventuels compromis.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration des infrastructures de tri afin d'améliorer le recyclage et de réduire la contamination des chaînes de recyclage.</li> <li>• Évaluation de l'accessibilité des matières premières à recycler, grâce à une meilleure intégration aux chaînes d'approvisionnement existantes, ce qui comprend les marchés des matières secondaires et les installations de recyclage et de compostage.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Analyser les conclusions des études marquantes et intégrer les commentaires des intervenants formulés dans le cadre de certains projets pilotes.	<b>Quand</b> : 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Mener les projets pilotes.	<b>Quand</b> : 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Parachever le rapport présentant les résultats des projets pilotes.	<b>Quand</b> : 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années
<b>Activité 4</b> <b>Budget : 325 000 \$</b> <b>CA</b>	<b>Organiser une série d'activités de réseautage et une conférence finale sur le projet.</b>	
<b>Réalisation(s)</b>	Série d'activités de réseautage et conférence finale sur le projet.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	La série d'activités de réseautage offre une tribune de discussion et permettra de réaliser des progrès et de mieux sensibiliser les intervenants aux rapports et aux projets pilotes de la CCE. Elle les mobilisera davantage pour diffuser les conclusions de ces projets et les mesures de suivi. L'activité finale devrait permettre d'évaluer les progrès réalisés et de recommander les prochaines étapes, et ce, en vue de valoriser et d'accélérer la transition à l'économie circulaire en Amérique du Nord.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>		
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	La série d'activités de réseautage a permis le transfert et l'échange de connaissances, ainsi que la coopération entre les partenaires du projet et les intervenants.	
<b>Sous-tâche 4.1</b>	Organisation et coordination de la série d'activités de réseautage.	<b>Quand</b> : 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> années

<b>Sous-tâche 4.2</b>	Organisation et coordination de la conférence finale sur le projet.	<b>Quand : 4<sup>e</sup> année</b>
-----------------------	---	------------------------------------

**9. Décrire les effets prévus à la suite du projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART</b>
D'ici septembre 2023, on évaluera les nouvelles technologies et les nouveaux modes de conception durable des matières et des activités actuelles de mise en application des principes de l'économie circulaire.	- Les Parties et les intervenants connaîtront mieux les nouvelles technologies et ce qui se faisait auparavant sur le continent.
D'ici septembre 2023, on renforcera le réseau d'intervenants responsables du recyclage, de la réutilisation, de la conception des matières et du volet économique.	- Le réseau regroupant tous les secteurs (les gouvernements, le milieu universitaire, les ONG et l'industrie) aura déterminé les activités potentielles.
D'ici septembre 2025, les projets pilotes auront été mis en œuvre.	- Le projet pilote servira de modèle dans chaque pays en vue de mettre en œuvre de nouveaux projets.
D'ici septembre 2025, on aura communiqué les résultats aux intervenants et au grand public.	- La diffusion des résultats facilitera l'échange de connaissances.

## Renforcement de la mise en œuvre et application efficace de la CITES à l'égard du bois en Amérique du Nord

1. **Durée du projet :** de novembre 2021 à octobre 2023 (24 mois)
2. **Budget :** 535 000 \$ CA
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

La *Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction* (CITES) prévoit des mécanismes cruciaux pour veiller à ce que le commerce international d'animaux et de plantes sauvages s'effectue d'une manière réglementée qui ne menace pas la survie des espèces. L'annexe II de la CITES dresse une liste des espèces qui ne sont pas nécessairement menacées d'extinction, mais dont le commerce de leurs spécimens doit être réglementé pour éviter qu'elles ne deviennent en voie de disparition. Cette annexe compte également des « espèces analogues », dont la morphologie ressemble beaucoup à celle d'espèces inscrites aux fins de conservation. La Commission de coopération environnementale (CCE) peut contribuer à réduire le commerce illégal d'essences de bois inscrites à l'annexe II de la CITES en Amérique du Nord en réunissant des autorités des domaines des sciences et de la gestion, des responsables de l'application des lois, des spécialistes de l'identification du bois, des experts judiciaires et d'autres spécialistes compétents, tout en mettant à profit leurs compétences et leurs fonctions afin de répondre à des besoins spécifiques dans le cadre de la réglementation et de l'application de la CITES. Plus précisément, ce projet permettra à la fois d'élaborer de l'information concernant l'application de la CITES qui s'avérera pertinente dans le contexte trinational nord-américain, de renforcer la capacité des responsables de l'application des lois à identifier les essences visées la CITES qui atteignent nos frontières, et d'explorer des méthodes et des systèmes consistant à retracer les essences faisant l'objet d'un commerce, et il appuiera l'évaluation scientifique d'un nouveau code source de la CITES (relatif aux essences de bois). Ces efforts amélioreront la communication et la coordination entre les principaux intervenants tout au long de la mise en œuvre de la CITES en Amérique du Nord, leur procureront des renseignements inestimables pour renforcer l'application de cette convention et aideront à s'attaquer aux causes fondamentales du trafic d'essences de bois.

4. **Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

- 5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**  
Ce projet met l'accent sur les essences de bois visées à l'annexe II de la CITES ainsi que sur les espèces analogues qui nécessitent une meilleure surveillance afin de garantir que le commerce international n'ait aucune conséquence négative sur elles. À cette fin, le projet facilitera l'échange d'expertise entre les intervenants compétents, y compris les agents chargés de l'application des lois et les experts judiciaires, au sujet de l'évolution récente et novatrice de solutions en matière d'identification et de traçabilité, notamment les logiciels, les dispositifs et les technologies judiciaires, qui peuvent contribuer à améliorer l'identification et le retraçage des spécimens visés à l'annexe II dans le cadre du commerce international, ainsi que l'application de cette dernière.
- 6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**  
La CCE est bien placée pour rassembler des spécialistes et des représentants des gouvernements du Canada, du Mexique et des États-Unis afin de constituer des réseaux, partager de l'expérience, de développer les connaissances concernant la mise en œuvre et l'application de la CITES relativement au commerce de produits du bois provenant d'essences visées par la CITES (p. ex. l'identification des essences), et examiner les similitudes et les différences entre les lois et les règlements nationaux. En s'appuyant sur le projet de la CCE mené en 2017-2018 et intitulé *Commerce durable des espèces prioritaires en Amérique du Nord*, et en mettant à profit les atouts de chaque pays, ce projet permettra d'améliorer la mise en œuvre de la CITES tout en prévenant et en réduisant le commerce illégal de bois en Amérique du Nord.
- 7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**  
Ce projet s'appuie sur des travaux en cours à l'échelle nationale et internationale qui portent sur la légalité forestière et l'exploitation illégale des forêts. Plus précisément, les membres du groupe de travail connexe de la CCE assurent la coordination avec des programmes et des projets complémentaires et, dans bien des cas, y participent directement, notamment ceux de la Commission forestière pour l'Amérique du Nord, du groupe de travail du Comité pour les plantes de la CITES sur l'identification du bois, de l'*Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM) et du World Forest ID (WFID), sans compter le projet de recherche canadien sur l'identification du bois et d'autres efforts concertés. La collaboration entre les divers groupes de travail, projets et programmes assure la complémentarité de nos activités visant à accélérer l'adoption des pratiques exemplaires et à éviter le chevauchement des travaux.
- 8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**  
Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, aucune collaboration soutenue n'est prévue avec les spécialistes des CET ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Ce projet pourrait donner lieu à des communications et à une collaboration avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), Interpol, la Commission forestière pour l'Amérique du Nord et le *Global Illegal Logging and Associated Trade Program* (Programme mondial de lutte contre l'exploitation illégale des forêts et le commerce qui y est associé).

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

<b>Principaux organismes ou organisations</b>	<b>Pays</b>
Direction de l'application de la loi sur la faune – Environment et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Service canadien des forêts (SCF) – Ressources naturelles Canada	Canada
<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)	Mexique
<i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité)	Mexique
<i>Agriculture Department</i> (ministère de l'Agriculture) – <i>Forest Service</i> (FS, Service des forêts)	États-Unis
<i>Department of the Interior</i> (ministère de l'Intérieur) – <i>Fish and Wildlife Service</i> (FWS, Service de la pêche et de la faune)	États-Unis

<b>Autres organismes ou intervenants (le cas échéant)</b>	<b>Pays</b>
<i>Agriculture Department</i> (ministère de l'Agriculture) – <i>Animal and Plant Health Inspection Service</i> (APHIS, Service d'inspection sanitaire des animaux et des plantes)	États-Unis
Représentant commercial des États-Unis	États-Unis
<i>State Department</i> (département d'État) – <i>Office of Conservation and Water</i> (Office de la conservation et de l'eau) du <i>Bureau of Oceans and International Environmental and Scientific Affairs</i> (Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales)	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency</i> (Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Department of Homeland Security</i> (ministère de la Sécurité intérieure)	États-Unis
<i>Department of Justice</i> (ministère de la Justice)	États-Unis

<i>Comisión Nacional Forestal</i> (Commission nationale des forêts)	Mexique
<i>Wildlife Conservation Society</i> (Société de conservation de la faune) – M. Adrian Reuter, coordonnateur régional de la <i>Latin America Coordination for Wildlife Trafficking</i> (Coordination de la lutte contre le trafic d'espèces sauvages en Amérique latine)	États-Unis–Mexique
<i>Universidad Nacional Autónoma de México</i> (UNAM, Université nationale autonome du Mexique) – Département de botanique	Mexique
<i>Universidad Autónoma Chapingo</i> (UACH, Université autonome de Chapingo – Laboratoire d'anatomie et d'identification du bois	Mexique
<i>Servicio de Administración Tributaria</i> (SAT, Service d'administration fiscale) – <i>Administración General de Aduanas</i> (AGA, Administration générale des douanes)	Mexique

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Renforcer la connaissance des contextes nationaux en vue d'appliquer la CITES en Amérique du Nord, particulièrement le processus de vérification du commerce légal des produits ligneux.</b>
<b>Activité 1</b> <b>Budget : 55 000 \$ CA</b>	Échanger des informations sur les similitudes et les différences entre les lois, les règlements et les processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de la CITES par les agents chargés de l'application des lois, en accordant une attention particulière aux lois et aux règlements énonçant expressément les renseignements à vérifier à l'égard des produits ligneux commercialisés et du processus visant cette vérification, et évaluer ces similitudes et différences. Les résultats de cette activité éclaireront les activités 2 et 3.
<b>Réalisation(s)</b>	Rapport compilant les lois, les règlements et les processus nationaux pertinents pour que les agents chargés de l'application des lois puissent mettre en œuvre la CITES en Amérique du Nord, et faisant valoir les renseignements à vérifier relativement aux produits ligneux commercialisés et au processus visant cette vérification.
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les agents chargés de l'application des lois, les experts judiciaires et d'autres intervenants en Amérique du Nord utiliseront cette information pour faciliter la collaboration et élaborer des programmes de formation à l'intention des agents chargés de l'application des lois (indicateur : nombre de recommandations qui éclairent la formation des agents chargés de l'application des lois [activité 2], et amélioration de l'identification du bois au moyen de preuves [activité 3]).

<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	S.O.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	S.O.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Mener une enquête et organiser des réunions en ligne pour permettre l'échange et la comparaison de renseignements concernant les lois, les règlements et les processus nationaux relatifs à la mise en œuvre de la CITES par les agents chargés de l'application des lois.	Durant la 1 <sup>re</sup> moitié de la 1 <sup>re</sup> année
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Élaborer un rapport faisant état des constatations, y compris des recommandations concernant les activités 2 et 3 (document interne).	Durant la 1 <sup>re</sup> moitié de la 1 <sup>re</sup> année
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Accroître les connaissances afin de mieux intercepter aux frontières nord-américaines les produits ligneux suspects provenant d'essences réglementées par la CITES.</b>	
<b>Activité 2 Budget : 205 000 \$ CA</b>	Fournir de la formation, y compris des informations sur les nouveaux outils et l'évaluation des risques, aux agents chargés de l'application des lois afin d'améliorer leur capacité de déterminer si une importation de bois risque fort d'être illégale.	
<b>Réalisation(s)</b>	Formation sur les outils d'identification des produits ligneux suspects provenant d'essences réglementées par la CITES, et sur l'évaluation des risques que leur importation soit illégale.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Un nombre accru d'agents chargés de l'application des lois peuvent identifier les produits ligneux aux frontières nord-américaines et évaluer les risques que leur importation soit illégale (indicateur : nombre d'agents de première ligne formés dans chaque pays).	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	S.O.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Douze nouveaux agents formés dans chaque pays.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Élaborer le programme et le matériel en vue de la formation des agents chargés de l'application des lois (dont des outils, dans la mesure du possible), en étroite collaboration avec les responsables de l'application des lois des trois pays, afin de veiller à ce que leurs besoins et leurs intérêts soient pris en considération.	Durant la 2 <sup>e</sup> moitié de la 1 <sup>re</sup> année

<b>Sous-tâche 2.2</b>	Organiser et mener des séances de formation, selon un modèle de « formation du formateur ».	Durant la 1 <sup>re</sup> moitié de la 2 <sup>e</sup> année
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Former une alliance de laboratoires afin de faciliter la collaboration des trois pays en matière d'identification du bois.</b>	
<b>Activité 3</b> <b>Budget : 115 000 \$ CA</b>	Former une alliance de laboratoires qui disposent de capacités judiciaires et de recherche pour identifier les produits ligneux, afin d'harmoniser les bases de données, d'échanger des échantillons de référence et de faciliter l'identification précise, rapide et opportune des essences de bois au moyen de preuves.	
<b>Réalisation(s)</b>	Organiser des échanges et des séances de formation avec des laboratoires des trois pays afin d'échanger des échantillons de référence et des données, faciliter l'identification du bois au moyen de preuves et élaborer des procédures opérationnelles normalisées qui s'y rapportent.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Une alliance de laboratoires des trois pays sera conclue et donnera lieu à des échanges (indicateurs : personnes-ressources dans les laboratoires choisis dans chaque pays, nombre de réunions entre les représentants des laboratoires membres de l'alliance, nombre d'échantillons échangés, et élaboration et application de procédures opérationnelles normalisées afin d'échanger des échantillons et des données).	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Il n'existe aucune alliance de ce type à l'heure actuelle, et aucun échange d'expertise ou d'échantillons n'a encore eu lieu en Amérique du Nord.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	S.O.	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Conclure une alliance entre des laboratoires de sciences judiciaires et de recherche qui effectuent des tests relatifs au bois; chaque pays indiquera tout d'abord l'actuel ou le futur responsable de l'identification du bois pour fins d'application de la CITES, ainsi que les choix optimaux concernant le matériel de laboratoire.	Durant la 1 <sup>re</sup> moitié de la 1 <sup>re</sup> année
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Tenir une réunion rassemblant les scientifiques et les employés représentant les établissements retenus.	1 <sup>re</sup> année
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Déterminer les essences prioritaires et le nombre d'échantillons validés qui sont nécessaires et disponibles.	1 <sup>re</sup> année
<b>Sous-tâche 3.4</b>	Élaborer et mettre en œuvre des méthodes d'échange d'échantillons et d'harmonisation des bases de données de référence pertinentes pour identifier le bois.	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années

<b>Sous-tâche 3.5</b>	Aider chaque pays à se doter de capacités concernant les taxons prioritaires.	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années
<b>Sous-tâche 3.6</b>	Tenir une réunion avec les scientifiques des laboratoires membres de l'alliance afin qu'ils puissent à échanger des outils et des méthodes d'identification du bois.	2 <sup>e</sup> année
<b>Sous-tâche 3.7</b>	Tenir des réunions et des séances de formation virtuelles et en personne avec des scientifiques spécialistes de l'identification du bois et des agents chargés de l'application des lois afin qu'ils puissent échanger des échantillons, des données et des connaissances en matière de techniques d'identification du bois.	1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années
<b>Sous-tâche 3.8</b>	Publier une étude de cas (p. ex. une brochure) présentant les résultats de cette activité.	2 <sup>e</sup> année
<b>OBJECTIF 4</b>	<b>Renforcer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord</b>	
<b>Activité 4</b>	Déterminer des méthodes et des processus potentiels, échanger des pratiques exemplaires et formuler des recommandations pour améliorer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord.	
<b>Budget : 90 000 \$ CA</b>		
<b>Réalisation(s)</b>	Établissement d'un rapport sur les pratiques exemplaires et formulation de recommandations visant à renforcer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les trois pays utiliseront cette information pour éclairer les décisions visant à améliorer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé (indicateur : nombre de pratiques exemplaires et de recommandations échangées entre les trois pays).	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	S.O.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	S.O.	
<b>Sous-tâche 4.1</b>	Constituer un groupe de travail technique comptant notamment des agents chargés de l'application des lois.	1 <sup>re</sup> année
<b>Sous-tâche 4.2</b>	Effectuer des recherches et échanger des pratiques exemplaires pour déterminer des méthodes et des processus permettant de retracer les produits ligneux commercialisés.	1 <sup>re</sup> année

<b>Sous-tâche 4.3</b>	Établir un rapport et formuler des recommandations visant à renforcer la capacité de retracer la provenance du bois commercialisé en Amérique du Nord.	2 <sup>e</sup> année
<b>OBJECTIF 5</b>	<b>Élaborer des directives sur l'application du code source Y de la CITES et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable concernant les essences de bois</b>	
<b>Activité 5</b> <b>Budget : 70 000 \$ CA</b>	Coordonner les échanges et produire des informations en vue d'accroître les directives destinées aux Parties à la CITES en ce qui concerne la réglementation de la CITES et son application en Amérique du Nord.	
<b>Réalisation(s)</b>	Rapport sur les directives et les outils relatifs au code source Y concernant l'instauration et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP).	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les trois pays se serviront de ces informations pour éclairer l'instauration du code source Y de la CITES et l'émission d'ACNP, et les communiqueront aux autres parties à la CITES afin de contribuer à ce que cette convention soit mieux appliquée à l'échelle mondiale.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Il n'existe pas de directives précises concernant le code source Y de la CITES.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	S.O.	
<b>Sous-tâche 5.1</b>	Organiser et tenir un atelier et procéder à d'autres consultations, au besoin, afin d'élaborer des directives concernant l'instauration du code source Y et l'émission d'ACNP.	1 <sup>re</sup> année
<b>Sous-tâche 5.2</b>	Publier un rapport sur les constatations, les directives et les outils concernant l'instauration du code source Y de la CITES et l'émission d'avis de commerce non préjudiciable (ACNP), et ce, en fonction des conclusions de l'atelier.	Durant la 1 <sup>re</sup> moitié de la 2 <sup>e</sup> année

**12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :**

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2025, un nombre accru d'agents chargés de l'application des lois recevra une formation pour identifier et évaluer les risques d'illégalité que présentent les importations commerciales de produits ligneux aux frontières nord-américaines.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'agents de première ligne formés dans chaque pays.</li> </ul>
D'ici décembre 2025, des échanges continus d'échantillons de référence et de données auront eu lieu entre les laboratoires membres de l'alliance afin de faciliter l'identification du bois au moyen de preuves.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions rassemblant les représentants des laboratoires membres de l'alliance.</li> <li>- Nombre d'échantillons échangés.</li> </ul>
D'ici décembre 2025, les informations qui auront découlé de ce projet se révéleront utiles aux Parties à la CITES et à d'autres intervenants en vue d'éclairer les efforts déployés en matière de mise en œuvre et d'application des lois.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception du degré d'utilité des renseignements (selon une enquête).</li> </ul>

## Conservation des prairies et des oiseaux migrateurs

1. **Durée du projet :** de novembre 2021 à octobre 2024 (36 mois)
2. **Budget :** 435 000 \$ CA
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les prairies centrales de la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord (*Great Plains*) constituent un écosystème commun qui s'étend du sud du Canada au nord du Mexique en traversant les États-Unis. Il s'agit de l'un des écosystèmes qui sont le plus en péril en Amérique du Nord, et où l'on trouve de nombreuses espèces endémiques qui dépendent des pâturages et qui sont en péril, menacées ou en voie de disparition. En outre, les prairies centrales offrent de précieux services écologiques (p. ex. la séquestration du carbone, l'eau et la régulation de l'érosion) et jouent un rôle crucial pour la durabilité de l'agriculture au sein des collectivités et des économies locales.

Dans ce contexte, et parce que l'on cherche à ce que les prairies représentent adéquatement les écosystèmes dans le cadre de la *Campaign for Nature* (Campagne pour la nature dans laquelle chaque pays s'est engagé à protéger jusqu'à 30 % de la planète d'ici 2030 (« 30 x 30 »), les intervenants nord-américains doivent collaborer pour contribuer à la conservation de la nature à l'échelle des écosystèmes.

Fortes de ses travaux antérieurs en matière de conservation des prairies, la CCE est bien placée pour exploiter les efforts en cours, comme la *Central Grasslands Roadmap* (guide cartographique des prairies centrales) et la stratégie de conservation JV8, soit deux partenariats internationaux complémentaires qui réunissent divers partenaires et collectivités cherchant à conserver les prairies et à permettre aux êtres humains et aux espèces sauvages de prospérer. En particulier, le projet permettra de combler trois lacunes reconnues en ce qui a trait à la conservation des prairies centrales. Premièrement, il produira la première étude sur les aspects humains de la conservation des prairies centrales grâce à des mesures de conservation plus efficaces. Il s'agit d'une importante priorité qui se fonde sur les améliorations observées par des spécialistes, à savoir l'acquisition de connaissances biologiques et sociales liées à la conception, la planification et la mise en œuvre d'activités de conservation. Deuxièmement, le projet permettra d'établir un cadre normalisé qui facilitera une surveillance comparative des changements dans les prairies à partir des données recueillies. Enfin, la collaboration axée sur la conservation sera renforcée et élargie grâce à une participation plus inclusive et à des messages destinés aux partenaires sous-représentés et aux nouveaux partenaires.

En conséquence, la CCE appuiera les activités intersectorielles de gestion globale, de restauration et de conservation des prairies centrales au Canada, au Mexique et aux États-Unis en sensibilisant davantage le public à l'importance que revêtent les prairies, en fournissant les connaissances nécessaires à la prise de décisions et en renforçant la collaboration, et ce, grâce à la constitution de réseaux inclusifs et à une planification stratégique.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

Le projet produira des connaissances en sciences sociales que l'on intégrera aux décisions en matière de conservation; il s'agit d'une solution innovatrice et efficace qui s'appuie traditionnellement et essentiellement sur les sciences biologiques. Cette approche a prouvé son efficacité, notamment reconnue par la création de [HDgov](#), une activité réunissant des organismes américains qui est destinée à éclairer les décisions en matière d'environnement en y ajoutant une dimension humaine. De façon plus générale, le projet s'associera aux efforts visant à promouvoir l'application de solutions innovatrices et efficaces (comme l'élevage régénérateur) en faveur de la conservation des écosystèmes, de la protection de la biodiversité, de la séquestration du carbone et de la gestion durable des ressources naturelles. Il mettra également l'accent sur une participation diversifiée et inclusive des intervenants visant à renforcer la collaboration trinationale afin de promouvoir continuellement et d'appliquer la Central Grasslands Roadmap et la stratégie de conservation JV8;. Le projet soutiendra également la participation intentionnelle des personnes traditionnellement sous-représentées dans les processus de conservation des prairies, et favorisera le recours à des communications axées sur l'élargissement de la collaboration à de nouveaux intervenants.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

Les prairies centrales de la région des grandes plaines de l'Amérique du Nord constituent un écosystème commun qui s'étend de façon continue du Canada au nord du Mexique en passant par les États-Unis, et offre un habitat à de nombreuses espèces migratoires et un moyen de subsistance à de nombreuses collectivités locales. À titre de système naturel, ces prairies bénéficieront grandement d'une gestion à une échelle appropriée qui tient compte des divers contextes sociaux, économiques et juridiques pouvant avoir une incidence. Le meilleur moyen d'y parvenir repose sur la coopération trinationale, car elle garantira l'échange de connaissances et l'harmonisation des activités de collaboration dans un souci d'efficacité et de complémentarité, et elle donnera des résultats plus tangibles afin de protéger davantage les investissements nationaux dans le domaine de la conservation.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Les activités en cours visant à établir une collaboration en matière de conservation des prairies comprennent l'engagement pris par le Comité trilatéral sur la conservation et la gestion des espèces sauvages et des écosystèmes, ainsi que la *JV8 Central Grasslands Initiative* (Initiative JV8 visant les prairies centrales) et son outil, la Central Grasslands Roadmap (CGR), qui proposent une vision et des priorités communes qui se fondent sur des observations de plusieurs secteurs et des trois pays, tout en jetant les bases des mesures de collaboration trinationale. Les participants au projet travailleront directement avec l'équipe responsable de la CGR afin de déterminer s'il est possible de compléter et d'exploiter leurs travaux en s'inspirant des priorités du Comité trilatéral qui doivent être présentées à leur réunion prévue en mai 2021.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Le projet comprend des activités visant spécifiquement à mobiliser les communautés autochtones en appliquant une approche inclusive et représentative de conservation à l'égard des prairies.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Le projet comprend des activités visant spécifiquement à solliciter la participation volontaire de nouveaux partenaires et de nouveaux publics aux processus de conservation (dont les propriétaires de terres privées et communales au Mexique et les communautés autochtones).

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

Principaux organismes ou organisations	Pays
Des ministères et des organismes fédéraux : Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), le Service canadien de la faune (SCF), Ressources naturelles Canada (RNC) et Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)	Canada
Des ministères et des organismes fédéraux : le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> , (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), la <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires protégées), le <i>Secretaría de Agricultura y Desarrollo Rural</i> (Sader, ministère de l'Agriculture et du développement rural), la <i>Comisión</i>	Mexique

<i>Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau), la <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la connaissance et l'utilisation de la biodiversité), le <i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement) et le <i>Secretaría de Bienestar</i> (Bienestar, ministère du Bien-être)	
Organismes fédéraux : le <i>Fish and Wildlife Service</i> (FWS, Service de la pêche et de la faune) et d'autres organismes	États-Unis
Une ONG, la JV8 Grassland Initiative, qui consiste en un partenariat de huit coentreprises sur les habitats à l'échelle des grandes plaines, du sud du Canada au nord du Mexique)	Trinational
Une ONG, Bird Conservancy of the Rockies	États-Unis
Un partenariat public-privé avec la <i>National Fish and Wildlife Foundation</i> (NFWF, Fondation nationale pour le poisson et les espèces sauvages)	États-Unis (de portée nord-américaine)
<b>Autres organisations ou particuliers (s'il y a lieu)</b>	<b>Pays</b>
Des coopératives de gestion des terres locales : Winnett Agricultural Community Enhancement and Sustainability (ACES), Ranchers Stewardship Alliance, South Dakota Grazing Lands Coalition et Thunder Basin Grasslands	États-Unis
Des organisations et des gouvernements autochtones	Canada, Mexique et États-Unis
Des ONG impliquées à l'échelle locale (à déterminer) : le Fonds mondial pour la nature (WWF)	Canada, Mexique et États-Unis
Organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Pheasants Forever/Quail Forever – Campagne <i>Call of the Uplands</i>	États-Unis
Spécialistes universitaires	Canada, Mexique et États-Unis

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :**

<b>OBJECTIF 1</b>	Produire des connaissances qui éclaireront la prise de décisions et de mesures destinées à prévenir et à enrayer les pertes touchant les prairies centrales, et à favoriser la durabilité des prairies, des espèces sauvages et des collectivités humaines.	
<b>Activité 1</b> <b>Budget : 155 000 \$</b> <b>CA</b>	Procéder à une analyse sociale des défis, des contraintes et des catalyseurs associés à la conservation des prairies, analyser les facteurs socioéconomiques et humains (la motivation, les valeurs, l'économie, les besoins des collectivités et les obstacles) afin d'éclairer l'établissement de stratégies de conservation.	
<b>Réalisation(s)</b>	Une étude sociale déterminant les défis, les contraintes et les catalyseurs associés à la conservation des prairies dans les trois pays, qui pourra faciliter la prise en compte de la biodiversité et la recherche de possibilités d'améliorer la coordination intersectorielle.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les décideurs et les spécialistes de la conservation connaissent les valeurs, les besoins et les obstacles qu'implique une plus grande participation aux programmes de conservation des prairies, et prennent des mesures de conservation fructueuses.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Il n'existe pour l'instant aucune étude sociale consacrée à la conservation des prairies centrales.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<p>Une analyse sociale comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- un modèle conceptuel représentant une évaluation de base qui détermine les menaces auxquelles font face les prairies centrales, ainsi que les facteurs sociaux, économiques, culturels et politiques dont elles dépendent (système socioécologique);</li> <li>- un ensemble de stratégies (et de théories du changement connexes) conçues pour atténuer et/ou gérer ces menaces;</li> <li>- un plan d'évaluation des stratégies.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Préparer une étude sociale qui analysera le contexte socioéconomique et politique de la conservation des prairies centrales.	Automne 2021 à été 2022
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Favoriser la prise en compte des commentaires des intervenants locaux (grâce à des sondages et à des discussions avec animateur).	Hiver 2022 à printemps 2022
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Organiser un atelier interne pour présenter les conclusions.	Automne 2022

<b>Sous-tâche 1.4</b>	Rédiger des messages soulignant l'importance des prairies pour les collectivités locales (à l'aide des observations découlant de l'étude sociale).	Hiver 2023 à printemps 2023
<b>Activité 2</b> <b>Budget : 140 000 \$</b> <b>CA</b>	Établir un cadre trinational normalisé, mis à jour annuellement, pour la surveillance des changements subis par les prairies et des espèces indicatrices, et une méthode de suivi des pertes et des gains dans les prairies indigènes.	
<b>Réalisation(s)</b>	Des paramètres normalisés recommandés pour mesurer les changements subis par les prairies.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Le système commun d'évaluation des pertes subies par les prairies pourra servir dans toute la région des prairies centrales.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Il existe plusieurs systèmes de surveillance des pertes subies par les prairies (p. ex., Plowprint, du Fonds mondial pour la nature), mais il n'existe aucun système commun.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Un document énonçant les besoins et les exigences, et des recommandations portant sur une plateforme et des paramètres.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Mettre sur pied un groupe scientifique spécial pour évaluer les changements subis par les prairies et déterminer la portée des besoins.	Automne 2021
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Demander à un consultant d'analyser les actuelles méthodes de surveillance en déterminant les besoins et l'approche à adopter.	Hiver 2022 à hiver 2023
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Demander à un groupe scientifique spécial de recommander une approche normalisée.	Hiver 2023 à hiver 2024
<b>OBJECTIF 2</b>	Renforcer la collaboration trinationale pour poursuivre la promotion et la mise en place de la Central Grasslands Roadmap et de la stratégie de conservation JV8.	
<b>Activité 3</b> <b>Budget : 140 000 \$</b> <b>CA</b>	Concevoir et appuyer des activités (virtuelles) et le matériel connexe axés sur la participation intentionnelle des personnes moins représentées ou ne figurant pas dans la Central Grasslands Roadmap et la stratégie de conservation JV8 (p. ex. les propriétaires de terres privées et communales ( <i>ejidos</i> ) au Mexique, les communautés autochtones ou les collectivités locales des plaines centrales et d'autres partenaires potentiels).	
<b>Réalisation(s)</b>	- Une entente de soutien à la Central Grasslands Roadmap comme principale plateforme de coordination, de communication et de suivi des progrès avec les animateurs (priorité à une	

	<p>augmentation de la participation des groupes clés, à la facilitation et à l'aide aux communications entre les participants).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une entente de soutien à l'élaboration de la stratégie de conservation JV8 (Central Grasslands Initiative) (avec une participation accrue des groupes clés travaillant sur la Central Grasslands Roadmap), ce qui inclut le soutien à la facilitation, à la traduction et aux communications relatives à la stratégie.</li> <li>- Des documents de communication visant à soutenir davantage la conservation des prairies.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Constitution d'un réseau plus inclusif en vue de l'adoption généralisée des mesures de conservation, grâce à la participation intentionnelle d'un groupe d'intervenants plus diversifié et plus représentatif.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier sommet consacré à la Central Grasslands Roadmap a eu lieu en juillet 2020; les organisateurs prévoient d'en tenir un deuxième à l'hiver 2021 ou au début de 2022 (rencontre virtuelle ou en personne, selon la situation en ce qui concerne la COVID-19).</li> <li>- Un coordonnateur de la stratégie JV8 a commencé à travailler en novembre 2020, et celle-ci est en cours d'élaboration et sera examinée au printemps 2021.</li> <li>- Le premier sommet consacré à la Central Grasslands Roadmap a accueilli un nombre limité de représentants de communautés autochtones et de certaines collectivités mexicaines qui sont peu représentées dans le guide cartographique. Après le sommet, on a déployé d'autres efforts pour mobiliser les collectivités sous-représentées du Mexique.</li> </ul>	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les sites Web de la Central Grasslands Roadmap et de la stratégie JV8 sont mis à jour, et les documents pertinents sont consultables dans plusieurs langues (le français, l'anglais et l'espagnol).</li> <li>- Tenue du sommet consacré à la Central Grasslands Roadmap avec une participation plus inclusive.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Favoriser la participation intentionnelle des groupes sous-représentés.	Début - mi-2022 (selon celle du sommet)
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Favoriser une participation trinationale inclusive lors du deuxième sommet sur la Central Grasslands Roadmap, grâce à du soutien en matière de coordination, de facilitation et de traduction.	Mi-2022 (selon celle du sommet)
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Appuyer la poursuite des activités sur le terrain pour la conservation des prairies grâce à l'élaboration de la stratégie JV8.	Début 2022-À définir (selon celle du sommet)

<b>Sous-tâche 3.4</b>	Concevoir des documents de communication afin d'appuyer davantage les prairies, de compléter et d'exploiter les efforts en cours (p. ex. un document axé sur la valeur économique, la valeur de la séquestration du carbone, les récits des collectivités autochtones et des propriétaires de terres privées, la connectivité et la coopération entre les trois pays).	Mi-2022-mi-2024
-----------------------	--	-----------------

## 12. Décrire les effets prévus après le projet

Effets prévus (échéance : mois et année)	Évaluation du rendement en fonction des critères SMART
D'ici décembre 2025, un important groupe d'intervenants à la fois diversifié et représentatif participera à la conservation des prairies.	Preuves que le groupe d'intervenants mobilisés a pris de l'expansion pour devenir plus diversifié et plus inclusif.
D'ici décembre 2025, un système commun d'évaluation des pertes subies par les prairies dans les trois pays les aidera à saisir le problème et à fixer des objectifs communs.	Les intervenants (les gouvernements, les producteurs, etc.) ont cerné les lacunes sur le plan des connaissances et ont donné suite aux recommandations visant la conservation des pollinisateurs.
D'ici décembre 2025, on aura fait appel à des spécialistes des sciences sociales et des communications pour promouvoir la conservation des prairies au sein de publics clés.	Preuves que les connaissances relatives aux aspects humains de la conservation des prairies ont été prises en compte dans les décisions et les activités de sensibilisation.
D'ici décembre 2026, on connaîtra mieux les principaux mécanismes causant la conversion des prairies à d'autres types d'utilisation des terres.	Preuves que l'on est en train d'appliquer les stratégies visant à réduire le taux de conversion des prairies à d'autres types d'utilisation des terres.

## Réduction des déchets marins

- 1. Durée du projet :** de novembre 2021 à avril 2023 (30 mois)
- 2. Budget :** 800 000 \$ CA
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les déchets marins constituent un problème croissant qui a des répercussions négatives sur les économies et qui menace les écosystèmes, voire la santé humaine, et représentent donc un enjeu mondial hautement prioritaire qui est abordé sous divers angles. On estime que 80 % des déchets marins proviennent de sources terrestres, souvent en raison de l'élimination inadéquate d'articles ou parce que des rebuts non ramassés deviennent des déchets qui parcourent les bassins hydrographiques jusqu'aux océans. Pour prévenir et réduire les déchets marins, des mesures s'imposent tout au long du cycle de vie des produits.

L'Amérique du Nord produit une quantité considérable de déchets marins d'origine terrestre. Reconnaissant l'importance d'agir à cet égard, le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à prendre des mesures axées sur la prévention et la réduction des déchets marins dans le cadre de leur programme de coopération environnementale. La Commission de coopération environnementale (CCE) s'est d'abord concentrée sur la réduction des déchets marins provenant de sources terrestres à proximité des côtes, au moyen de l'action communautaire et de l'autonomisation des collectivités, en regroupant les intervenants locaux pour appliquer des solutions fondées sur des technologies rudimentaires et peu coûteuses dans deux bassins hydrographiques transfrontaliers, soit ceux de la mer de Salish et du fleuve Tijuana. Il s'agissait de la première initiative du genre, à savoir un effort trilatéral visant à lutter contre le problème des déchets marins en Amérique du Nord. Par la suite, reconnaissant que le public demeurerait peu sensibilisé au parcours des rebuts provenant des zones intérieures et à leur contribution aux déchets marins, la CCE a élaboré des lignes directrices et des outils de mobilisation et de communication afin de réduire ces déchets, en ciblant les collectivités de l'arrière-pays.

En prenant appui sur ces efforts antérieurs, le projet de collaboration proposé vise à sensibiliser la population au problème des déchets marins, à mettre en œuvre des dispositifs de captage des déchets, à recueillir des données comparables dans les trois pays et à réduire les déchets marins d'origine terrestre, notamment les produits et les emballages en plastique à usage unique, dans les collectivités nord-américaines situées à l'intérieur des terres et le long des cours d'eau et des réseaux hydrographiques. En comptant sur des démonstrations, sur l'éducation et sur la communication au sujet des articles couramment jetés qui se retrouvent en aval jusque dans les océans, ainsi que sur des technologies peu coûteuses et sur divers outils de communication, le projet contribuera à prévenir et à réduire les déchets marins provenant des villes situées à l'intérieur des terres.

Le recours à des mécanismes tels que des dispositifs de captage des déchets dans les cours d'eau permettra de renforcer les capacités locales, d'éliminer la pollution par le plastique dans l'environnement et de sensibiliser davantage le public. Le projet permettra également de démontrer le bien-fondé des technologies à l'origine des dispositifs de captage, de recueillir des renseignements sur la quantité et le type de déchets que l'on trouve dans les cours d'eau, d'attirer l'attention sur les sources terrestres locales de déchets marins, de communiquer de l'information sur les conséquences et les menaces liées au problème, et d'éclairer et d'appuyer des mesures ultérieures. Les travaux comporteront la trousse d'outils pour mobiliser les collectivités ainsi que le matériel que la CCE a élaborés au cours de projets antérieurs et qui permettent de sensibiliser le public au cours de campagnes, et ils bénéficieront des enseignements tirés de l'expérience quant à la manière de modifier les comportements à l'échelle locale en vue de prévenir et de réduire les déchets marins.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

Le projet vise à mobiliser un large éventail d'intervenants appropriés, y compris des chercheurs, le secteur privé et le public, à toutes les étapes du cycle de vie des produits, et à les aider à participer de manière active, informée et engagée à la réduction des déchets marins en recourant, de façon novatrice, à des projets de démonstration, à la participation, à la mobilisation et aux communications. En outre, le projet fournira des outils qui favoriseront un changement de comportement positif et durable dont les avantages se poursuivront après la fin des travaux.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

Le projet s'appuie sur les connaissances et les résultats découlant de deux projets trinationaux antérieurs et met à profit les travaux existants et l'expérience nationale actuelle pour appuyer le renforcement des capacités dans les trois pays. La coopération trinationale accroît la visibilité et la portée des travaux auprès du public et facilite l'échange, entre les spécialistes des trois pays, des connaissances, des données et des enseignements tirés de l'expérience. En outre, elle fournira des renseignements utiles qui

éclaireront les mesures à venir prises à l'échelle nationale et trinationale à l'égard des déchets marins d'origine terrestre, et ce, en comparant des informations recueillies selon une méthode reconnue et uniforme dans les trois pays.

**7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Dans un contexte où la réduction des déchets marins est au cœur de nombreuses activités, le projet comporte la mise en œuvre de mesures harmonisées dans des collectivités qui n'ont pas été ciblées antérieurement par des efforts destinés à réduire les déchets marins. Aucun effort antérieur de mise sur pied d'une activité commune de captage des déchets sur le plan local n'ayant été relevé, le projet offrira la première occasion de mettre à l'essai et d'adapter le nouveau matériel de sensibilisation et les outils de mobilisation des collectivités élaborés par la CCE.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Les communautés autochtones seront mobilisées dans le cadre d'un engagement inclusif de la collectivité locale où se trouve chaque emplacement pilote choisi, le cas échéant.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Le projet sera mis en œuvre dans trois collectivités qui n'ont pas participé aux travaux antérieurs de la CCE relatifs aux déchets marins, avec un nouveau public et de nouveaux partenaires, notamment des représentants de gouvernements, de l'industrie et d'organisations non gouvernementales (ONG). Les résultats seront communiqués à un large public nord-américain, ce qui accroîtra encore plus la portée du projet.

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

<b>Principaux organismes ou organisations</b>	<b>Pays</b>
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
Le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), l' <i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques) et le <i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement)	Mexique

L' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement), le <i>State Department</i> (département d'État) et la <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale)	États-Unis
<b>Autres organismes ou intervenants (le cas échéant)</b>	<b>Pays</b>
Des autorités locales, municipales et régionales, et des ONG	Canada, Mexique et États-Unis
Le milieu universitaire, le <i>Secretaria de Medio Ambiente e Historia Natural</i> (SEMAHN, ministère de l'Environnement et de l'Histoire naturelle) de l'État du Chiapas, et des instituts de recherche subventionnés par le gouvernement (p. ex. l' <i>Instituto de Ciencias del Mar y Limnología</i> [Institut des sciences de la mer et de limnologie] de l'Universidad Nacional Autónoma de México, de l'Universidad Veracruzana et de l'Universidad Autónoma Metropolitana), et des ONG	Mexique
L'industrie (p. ex. des concepteurs de dispositifs de captage et des innovateurs)	Canada, Mexique et États-Unis
Des spécialistes du marketing sociocommunautaire	Canada, Mexique et États-Unis

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Démontrer que les articles couramment jetés se retrouvent en aval jusque dans les océans.</b>
<b>Activité 1 Budget : 500 000 \$ CA</b>	Installer des dispositifs de captage des déchets dans des ruisseaux de petite ou de moyenne taille, ou dans des cours d'eau urbains (une ville intérieure pilote par pays).
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des dispositifs de captage des déchets installés dans trois villes (au moins une dans chaque pays)</li> <li>- Du matériel de communication ciblé pour chaque dispositif installé (signalisation sur les lieux, etc.)</li> <li>- Un rapport sur les déchets captés au moyen des dispositifs (y compris les quantités, les sources et le type de matières, ainsi que les différences entre les résultats obtenus dans les trois pays).</li> <li>- Une carte numérisée indiquant les emplacements des dispositifs dans les bassins hydrographiques, et donnant d'autres données sur la démographie et les emplacements.</li> <li>- Un plan d'action éclairé par la contribution des intervenants à la suite de l'analyse des déchets captés à l'aide des dispositifs.</li> <li>- Des renseignements concernant la réussite de l'installation et du fonctionnement des dispositifs, ainsi que leurs limites et les défis qu'ils posent, afin de faciliter leur installation éventuelle dans d'autres collectivités.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des renseignements concernant la quantité et le type de déchets, ainsi que leur origine, seront à la disposition des décideurs et du public.</li> <li>- Les intervenants locaux de tous les secteurs concernés auront participé au projet et disposeront d'un plan d'action indiquant les autres étapes en vue de réduire les déchets marins d'origine terrestre.</li> <li>- Les collectivités locales seront sensibilisées aux liens entre les déchets jetés au sol et l'état des cours d'eau locaux.</li> </ul>
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On ne dispose d'aucun renseignement connu au sujet des déchets dans les emplacements choisis.</li> <li>- Des études sur la composition des déchets et leur transport dans les cours d'eau sont disponibles pour le Canada, le Mexique et les États-Unis.</li> <li>- Les résultats que donnent des projets de démonstration de dispositifs de captage des déchets proviennent de projets nord-américains ou internationaux.</li> </ul>

<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'installation de dispositifs de captage des déchets.</li> <li>- Du matériel de communications sur place.</li> <li>- La mobilisation fructueuse des intervenants.</li> <li>- Un rapport sur les déchets captés au moyen des dispositifs.</li> <li>- Une carte numérisée.</li> <li>- Un plan d'action local pour chaque emplacement pilote, y compris la sensibilisation du public au problème et la détermination des prochaines étapes.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Choisir les villes pilotes (une par pays) et les dispositifs de captage des déchets (même type de technologie), et tenir des réunions virtuelles avec les autorités locales pour confirmer la faisabilité du projet et choisir les principaux intervenants.	Début 2022
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Acquérir et installer les dispositifs de captage des déchets, les exploiter et surveiller leur fonctionnement pendant une période déterminée (au moins un dispositif par emplacement pilote), avec du matériel de communication ciblé installé à chaque emplacement.	Mi-2022 - mi-2023
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Déterminer une méthode cohérente de collecte et de communication de données pour les trois emplacements pilotes, et effectuer des analyses des déchets pour exercer un suivi de la quantité et du type de déchets captés au moyen des dispositifs.	Mi-2022-mi-2023
<b>Sous-tâche 1.4</b>	Dresser une carte numérisée indiquant les emplacements des dispositifs de captage des déchets dans les bassins hydrographiques, et donnant d'autres données sur la démographie et les emplacements, ainsi que les résultats obtenus.	Mi-2023-fin 2024
<b>Activité 2 Budget : 75 000 \$ CA</b>	Mettre en œuvre des activités scientifiques communautaires.	
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des données et des informations seront recueillies en fonction d'une approche harmonisée dans le cadre d'activités scientifiques communautaires.</li> <li>- Les collectivités participeront aux activités scientifiques ayant trait aux dispositifs locaux de captage des déchets.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités locales seront au courant de la situation que créent les déchets dans les cours d'eau locaux et participeront à la réduction des déchets marins.</li> </ul>	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- On ignore si une activité de ce type a été entreprise antérieurement dans chacune des collectivités visées.</li> <li>- Des activités scientifiques communautaires qui sont en cours au Canada, au Mexique et aux États-Unis.</li> </ul>	

<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les activités scientifiques communautaires seront réalisées avec succès.</li> <li>- Des données seront intégrées au rapport (et aux cartes numériques, le cas échéant) qui résumera les renseignements recueillis à l'aide des dispositifs de captage des déchets.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Choisir un consultant local et les participants (représentant l'administration municipale, les écoles locales, des groupes environnementalistes, etc.) en vue d'entreprendre une activité scientifique communautaire (selon les données recueillies dans le cadre de l'activité 1).	Début 2022
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Mobiliser des groupes dans le cadre d'activités scientifiques communautaires à l'emplacement de chaque dispositif de captage des déchets en appliquant le plan de mobilisation.	Mi-2022
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Établir un rapport sur les résultats de l'ensemble des activités scientifiques communautaires ayant trait au captage de déchets.	Début 2023
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Faire connaître les articles couramment jetés qui se retrouvent en aval jusque dans les océans.</b>	
<b>Activité 3 Budget : 225 000 \$ CA</b>	Lancer la campagne de sensibilisation du public aux déchets provenant des zones intérieures, que la CCE a mise sur pied en collaboration avec des organisations locales mobilisées dans les collectivités à propos de questions connexes, et diffuser les résultats obtenus.	
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport sur la campagne de sensibilisation du public à chaque emplacement (sur les lieux et en ligne);</li> <li>- Un « aperçu des déchets dans les cours d'eau » de chaque emplacement pilote.</li> <li>- Un atelier virtuel trinational visant à présenter les résultats et les enseignements tirés de cette collaboration.</li> <li>- Du matériel de sensibilisation du public qui cadre avec la campagne de la CCE en 2021 (p. ex. des annonces publicitaires, des illustrations, des vidéos et des messages sur les médias sociaux), et qui sera diffusé dans les espaces publics des collectivités et sur des canaux virtuels.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités locales seront au courant des projets de démonstration et du parcours des déchets marins, et se seront engagées à appliquer des solutions.</li> <li>- Les principaux organismes des trois pays disposeront de renseignements sur les déchets dans les emplacements pilotes, ainsi que sur le recours aux dispositifs de captage afin de sensibiliser la population et de prévenir ainsi les déchets dans le milieu marin.</li> </ul>	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Aucune activité de communication dans les emplacements pilotes.	

<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une campagne de communication sera lancée en fonction de l'information recueillie sur le plan local.</li> <li>- Les informations et les enseignements tirés du projet seront mis à la disposition des trois pays.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Lancer la campagne de sensibilisation du public aux déchets provenant des zones intérieures, que la CCE a mise sur pied en collaboration avec des organisations locales mobilisées dans les collectivités à propos de questions connexes.	Début-fin 2023
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Réunir les intervenants locaux dans le cadre d'ateliers afin d'examiner les renseignements recueillis au moyen des dispositifs de captage des déchets et des activités scientifiques communautaires, et contribuer à l'établissement d'un plan d'action à partir des données visant à éclairer les efforts de réduction des déchets d'origine terrestre (comportant la trousse d'outils de mobilisation des collectivités que la CCE a élaborée en 2021).	Début-fin 2023
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Organiser un atelier virtuel trinational pour présenter les résultats et les enseignements tirés de cette collaboration.	Début 2024

**12. Décrire les effets prévus après le projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART</b>
D'ici décembre 2024, les résultats du projet seront diffusés à un large public nord-américain.	- Données probantes indiquant que les résultats du projet ont atteint des collectivités en dehors des emplacements pilotes.
D'ici décembre 2026, la collaboration locale axée sur la réduction des déchets marins sera en cours.	- Au moins une activité locale visant à réduire les déchets marins aura été mise en œuvre dans chaque emplacement pilote.
D'ici décembre 2026, les collectivités locales seront sensibilisées au parcours des déchets marins.	- Données probantes indiquant que les membres des collectivités locales sont sensibilisés au parcours des déchets marins.

## Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières

### **TITRE DU PROJET : Solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations dans les villes côtières**

---

**1. Durée du projet :** de novembre 2021 à avril 2024 (30 mois)

**2. Budget :** 560 000 \$ CA

**3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

De nombreux Nord-Américains vivent dans des villes côtières qui produisent des biens et offrent des services à valeur élevée, mais qui sont vulnérables aux inondations. Les risques associés aux inondations côtières augmentent en raison de la modification de l'utilisation des terres, de la perte ou de la transformation d'écosystèmes, de l'accroissement de la population dans les zones côtières, de l'élévation du niveau de la mer, de changements dans la fréquence et l'intensité des tempêtes, et du vieillissement des infrastructures de protection contre les inondations. Les inondations provoquées par les marées et les tempêtes causent de plus en plus de dommages aux habitations et aux infrastructures et, d'une manière générale, perturbent les collectivités côtières et leur économie.

Les espaces naturels adjacents aux villes offrent des avantages écosystémiques et des services qui contribuent à l'adaptation aux changements climatiques dans les collectivités. Les solutions fondées sur la nature (SFN) qui s'inspirent de ces systèmes réduisent les risques d'inondations et d'érosion en recourant à la protection, à la restauration et à la gestion durable des milieux naturels côtiers et à l'aménagement de nouvelles structures qui imitent les processus écologiques ou s'y associent. Les SFN concourent au renforcement de la résilience des zones côtières ainsi qu'à la gestion des risques au moyen d'approches efficaces, globales et novatrices, tout en offrant des avantages connexes, notamment en ce qui a trait aux habitats, aux activités récréatives et à la qualité de l'eau. Alors que les pays envisagent le financement de travaux d'infrastructures dans le cadre de la relance économique après la pandémie de COVID-19, les SFN constituent un moyen prometteur de combiner les objectifs en matière de développement, de climat, de réduction des risques de catastrophe et de conservation de la nature.

Malgré un intérêt croissant à l'égard de ces solutions, de nombreux obstacles et lacunes empêchent actuellement la mise en œuvre à grande échelle des SFN en Amérique du Nord. Il s'agit notamment d'un manque de données et de directives officielles en matière de conception, de la difficulté à quantifier les avantages connexes et à élaborer des analyses de rentabilité, ainsi que de l'incertitude que suscitent l'efficacité et le rendement dans des conditions extrêmes, des milieux différents et des conditions climatiques changeantes. Une collaboration et des approches interdisciplinaires qui tiennent compte de l'évolution du climat sont nécessaires pour permettre de surmonter ces obstacles.

En s'appuyant sur des collaborations antérieures visant à faire progresser les connaissances relatives au carbone bleu, à l'adaptation des zones côtières et aux événements extrêmes, la Commission de coopération environnementale (CCE) est particulièrement bien placée pour renforcer la capacité des collectivités côtières à gérer les risques d'inondations dans un contexte climatique changeant, et ce, au moyen de SFN qui maximisent les avantages connexes pour les milieux humains et naturels. Le projet offre plus particulièrement aux praticiens de SFN, qui travaillent dans un large éventail de domaines à l'échelle de l'Amérique du Nord, une première occasion de jeter les bases d'un collectif de pratique nord-américain qui pourra offrir une approche interdisciplinaire dans l'application des SFN. Le projet permettra également d'éliminer les obstacles à l'utilisation des SFN en comblant les lacunes quant aux connaissances sur les avantages connexes, la modernisation et la surveillance, et en prévoyant la formation des praticiens et la sensibilisation des membres des collectivités en ce qui a trait à l'utilisation des SFN.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

Le premier objectif du projet consiste à lancer une nouvelle collaboration intersectorielle et internationale reposant sur un engagement diversifié et inclusif destiné à combler les lacunes dans les connaissances et à éliminer les problèmes qui limitent actuellement l'application des SFN. Le projet favorisera ainsi le recours à des solutions novatrices et efficaces sous-utilisées pour lutter contre les inondations dans les villes côtières. Des SFN efficaces assurent la gestion et la prévention des inondations côtières tout en offrant des avantages connexes que n'offrent pas les infrastructures traditionnelles, notamment la séquestration de carbone, la création d'habitats et d'autres objectifs en matière de conservation qui se traduiront par la mise en place de services écosystémiques des plus utiles, entre autres pour les secteurs des pêches et du tourisme.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

Bien que l'élaboration de SFN nécessite de l'expérience et des connaissances spécialisées afin de lutter contre les inondations dans les villes côtières nord-américaines, la collaboration et l'échange de connaissances sont très limités entre les trois pays, tout comme en ce qui a trait aux approches et aux domaines de compétence. La CCE offre une structure unique pour favoriser l'élaboration d'approches intégrées de gestion des risques d'inondations sur le continent, car elle a la capacité de regrouper les

compétences et les connaissances sectorielles des trois pays afin de jeter les bases d'un collectif de pratique nord-américain en matière de SFN, et de tirer parti des connaissances actuelles.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Tandis que chaque pays a acquis des compétences et de l'expérience concernant l'application de SFN pour lutter contre les inondations côtières, il n'existe pas de collectif de pratique multidisciplinaire international dans ce domaine. Le comité du projet a relevé et communiqué les principaux travaux et sources d'information pertinents dans chaque pays et dans le monde, et il tiendra tout d'abord un atelier intersectoriel sur la portée du projet pour examiner l'évolution récente de la situation ainsi que des possibilités et des priorités précises en vue de faire avancer le projet dans le cadre des travaux en cours à l'échelle nationale et internationale.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les communautés tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Le projet mobilisera les communautés autochtones et les collectivités locales en vue de constituer un collectif de pratique, et elles participeront notamment à des webinaires, à des activités de formation et à des visites des lieux, le cas échéant.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Le projet cible les décideurs, les planificateurs et les directeurs municipaux, les bailleurs de fonds qui financent des projets, les évaluateurs, les ingénieurs en infrastructures, les ingénieurs en travaux maritimes, les spécialistes de la réduction des risques, les écologistes voués à la conservation et à la restauration, et les chercheurs dans plusieurs domaines, dont la plupart n'ont pas collaboré antérieurement avec la CCE.

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

Principaux organismes ou organisations	Pays
Infrastructure Canada, Ressources naturelles Canada et le Conseil national de recherches du Canada	Canada
Le <i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), la <i>Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad</i> (Conabio, Commission nationale sur la	Mexique

connaissance et l'utilisation de la biodiversité), la <i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau), le <i>Procuraduría Federal de Protección Al Ambiente</i> (Profepa, Bureau du procureur fédéral chargé de la protection de l'environnement), l' <i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)</i>	
La <i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), le <i>United States Army Corps of Engineers</i> (USACE, Corps du génie de l'armée de terre des États-Unis), le <i>United States Geological Survey</i> (USGS, Service géologique des États-Unis), la <i>Federal Emergency Management Agency</i> (FEMA, Agence fédérale de gestion des urgences), l' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<b>Autres organismes ou intervenants</b>	<b>Pays</b>
Le ministère des Pêches et des Océans	Canada
La <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées), la <i>Cámara Mexicana de la Industria de la Construcción</i> (CMIC, Chambre mexicaine de l'industrie de la construction)	Mexique
La Commission mixte internationale (CMI)	Canada-États-Unis
Des organisations non gouvernementales (dont le Fonds mondial pour la nature [WWF] et d'autres organisations à déterminer)	Canada, Mexique et États-Unis
Des organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Des autorités locales, municipales et régionales	Canada, Mexique et États-Unis
Des spécialistes universitaires	Canada, Mexique et États-Unis

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Produire des connaissances éclairées par des compétences multidisciplinaires afin de soutenir l'application de SFN par les collectivités côtières vulnérables aux inondations.</b>
<b>Activité 1</b> <b>Budget : 40 000 \$ CA</b>	Mettre en place une collaboration trinationale et intersectorielle afin de soutenir l'application de SFN dans le cadre de la lutte contre les inondations côtières dans les villes.

<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un compte rendu d'atelier indiquant des possibilités précises et des domaines prioritaires en vue d'entreprendre des travaux trinationaux.</li> <li>- La constitution d'un groupe principal multidisciplinaire (collectif de pratique spécial) composé de praticiens nord-américains qui partagent leur expérience relativement à la gestion intégrée des risques d'inondations côtières dans les zones urbaines.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les membres du collectif de pratique spécial peuvent collaborer à l'égard de priorités communes afin de soutenir l'application de SFN dans la gestion des risques d'inondations côtières (mesures à déterminer).	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les possibilités et les domaines prioritaires des travaux intersectoriels trinationaux n'ont pas été définis.</li> <li>- Il n'existe pas de groupe principal multidisciplinaire nord-américain comptant des praticiens de SFN.</li> </ul>	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les possibilités et les domaines prioritaires concernant des travaux intersectoriels trinationaux sont définis.</li> <li>- Le collectif de pratique spécial comptera des représentants de chaque pays dans la plupart des secteurs définis.</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Organiser une série d'ateliers intersectoriels axés sur l'établissement de la portée du projet avec des participants représentant divers domaines et organismes pertinents en ce qui concerne les SFN (p. ex. l'application des SFN, la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des inondations sur le plan municipal, des spécialistes de la conservation, des scientifiques, des entrepreneurs, des planificateurs, des décideurs, des représentants municipaux, des bailleurs de fonds qui financent des projets et des évaluateurs) pour déterminer des possibilités précises de combler les lacunes et de tirer parti des efforts en cours.	Début 2022
<b>Activité 2 Budget : 400 000 \$ CA</b>	Fournir des connaissances et des outils aux collectivités afin de soutenir l'application de SFN.	
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse socioéconomique des avantages connexes qu'offrent les SFN.</li> <li>- Une synthèse pratique des connaissances sur la modernisation des infrastructures existantes tout en rehaussant leurs avantages connexes.</li> </ul>	

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une synthèse pratique des connaissances actuelles sur la surveillance de l'efficacité des SFN dans les conditions actuelles et futures.</li> <li>- Un document d'orientation de haut niveau exposant la méthode et les indicateurs de surveillance de l'efficacité des SFN.</li> <li>- Un ensemble d'études de cas choisies mettant en évidence les méthodes exemplaires d'application de SFN dans les villes côtières.</li> <li>- Du matériel de communication portant sur les avantages connexes qu'offrent les SFN.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les réalisations servent à éclairer la mise sur pied de webinaires et d'autres activités de mobilisation dans le cadre de l'objectif 2.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une analyse socioéconomique restreinte des avantages connexes qu'offrent les SFN.</li> <li>- Une synthèse pratique restreinte des connaissances actuelles sur la modernisation des infrastructures existantes tout en rehaussant leurs avantages connexes.</li> <li>- Une synthèse pratique restreinte des connaissances actuelles sur la surveillance de l'efficacité des SFN dans les conditions actuelles et futures.</li> <li>- Un document d'orientation restreint exposant la méthode et les indicateurs de surveillance de l'efficacité des SFN.</li> <li>- Des études de cas mettant en évidence les méthodes exemplaires d'application de SFN dans les villes côtières, mais sans tenir compte des avantages connexes et des conditions futures.</li> <li>- Du matériel de communication restreint portant sur les avantages connexes qu'offrent les SFN.</li> </ul>	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Au moins dix documents d'information seront disponibles.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Produire une analyse socioéconomique des avantages connexes qu'offrent les SFN (la création d'emplois, la résilience aux changements climatiques et à d'autres facteurs de stress, la qualité de l'environnement, la séquestration de carbone, le maintien de la biodiversité, l'accès à la nature, la santé humaine, l'équité et l'inclusion).	Mi-2022-fin 2023
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Produire une synthèse pratique des connaissances actuelles sur la modernisation des infrastructures existantes tout en rehaussant leurs avantages connexes.	Mi-2022-fin 2022

<b>Sous-tâche 2.3</b>	Produire une série d'études de cas mettant en évidence les méthodes exemplaires d'application de SFN dans les villes côtières (la manière dont les collectivités y parviennent dans les conditions actuelles, et le contraste avec la manière habituelle de faire les choses).	Mi-2022-début 2023
<b>Sous-tâche 2.4</b>	Produire une synthèse des connaissances actuelles sur la surveillance de l'efficacité des SFN dans les conditions actuelles et futures, en proposant une méthode et des indicateurs pour surveiller l'efficacité des SFN.	Début 2022-fin 2023
<b>Sous-tâche 2.5</b>	Élaborer des documents d'information fondés sur les résultats des analyses portant sur les avantages connexes et la modernisation.	Début - fin 2023
<b>OBJECTIF 2</b>	Renforcer la capacité d'appliquer des SFN à l'échelle locale au moyen d'échanges de connaissances entre les disciplines et les trois pays.	
<b>Activité 3</b> <b>Budget : 120 000 \$ CA</b>	Partager l'expérience pratique relative à l'application de SFN.	
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une formation en ligne pour les professionnels et les membres du personnel municipal et fédéral sur les bonnes pratiques de planification, d'application et de surveillance des SFN dans les collectivités côtières en raison d'un contexte climatique en évolution.</li> <li>- Des webinaires permettant à des praticiens de partager leur expérience de la mise en œuvre de projets liés aux SFN et de l'évaluation de leur rendement.</li> <li>- Des échanges entre des emplacements sur divers types de ressources côtières.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les professionnels et les membres du personnel peuvent appliquer de bonnes pratiques en matière de planification, d'application et de surveillance de SFN dans les collectivités côtières.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des cours de formation en ligne sur certains aspects des SFN sont offerts, mais ils ne sont pas conçus à l'intention d'un large public nord-américain.</li> </ul>	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des webinaires sur la mise en œuvre et l'évaluation de projets liés aux SFN.</li> <li>- Des échanges entre trois emplacements (axés sur divers types de biens côtiers).</li> </ul>	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Offrir à des collectivités locales des cours de formation sur l'application et la surveillance de SFN.	Mi-2023

<b>Sous-tâche 3.2</b>	Organiser une série de webinaires permettant à des praticiens de partager leur expérience de la mise en œuvre de projets liés aux SFN et de l'évaluation de leur rendement.	Début mi-2023
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Organiser des ateliers portant sur les obstacles et les possibilités auxquels donne lieu l'application des SFN.	Début mi-2023

**12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART</b>
D'ici décembre 2026, un collectif de pratique nord-américain sera officiellement constituée et pourra offrir une approche interdisciplinaire en matière d'application de SFN.	- Ce collectif de pratique aura établi le leadership et la capacité financière nécessaires pour appuyer un engagement à l'égard des SFN à l'échelle de l'Amérique du Nord.
D'ici décembre 2025, les décideurs des villes côtières utiliseront les renseignements recueillis dans le cadre du projet pour appuyer l'application de SFN plutôt que l'utilisation des infrastructures existantes, le cas échéant.	- Données probantes fondées sur des enquêtes grâce auxquelles les collectivités prévoient appliquer des SFN à l'égard des infrastructures afin de lutter contre les inondations en fonction des renseignements découlant du projet.
D'ici décembre 2030, les villes côtières appliqueront des SFN pour moderniser des infrastructures ou en ériger de nouvelles afin de lutter contre les inondations dans un contexte climatique en évolution.	- Données probantes fondées sur des enquêtes grâce auxquelles les collectivités appliquent des SFN à l'égard des infrastructures afin de lutter contre les inondations en fonction des renseignements découlant du projet.

## Initiative CET : « Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord »

### TITRE DU PROJET : Méthodes de gestion de l'eau douce des collectivités autochtones en Amérique du Nord

---

1. **Durée du projet :** de novembre 2021 à février 2022 (16 mois).

2. **Budget biennal : 500 000 \$ CA**

Budget de la 1<sup>re</sup> année (novembre 2021 à août 2022) : 376 000 \$ CA

Budget de la 2<sup>e</sup> année (septembre 2022 à février 2023) : 124 000 \$ CA

3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en relation avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

L'eau est au cœur des six objectifs du Plan stratégique de la CCE, notamment en ce qui a trait à sa gestion, à sa propreté, à la salubrité des écosystèmes, à la pollution marine et à l'appui aux secteurs économiques qui dépendent fortement de la gestion durable de l'eau. De partout dans le monde, on reconnaît que la culture et les connaissances traditionnelles des peuples et des collectivités autochtones offrent de précieux renseignements sur les méthodes durables de gestion de l'environnement. Il est donc essentiel de mieux connaître leurs points de vue afin de promouvoir des méthodes inclusives et diversifiées de gestion durable de l'environnement qui permettent d'atteindre les objectifs de la CCE et de servir ses priorités, tout en institutionnalisant la prise en compte des connaissances écologiques traditionnelles (CET) dans le cadre des activités qu'elle entreprend.

Le présent projet vise à relever les méthodes de gestion de l'eau douce qu'appliquent les peuples et les collectivités autochtones d'Amérique du Nord et à mettre les enseignements que l'on en tire à la disposition du public grâce au portail en ligne du site Web de la CCE. Il est prévu que le Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET) réalise une série d'études de cas de réussite, un dialogue complémentaire axé sur l'échange de connaissances et d'expériences et un atelier avec des spécialistes de l'eau qui sera consacré aux possibilités de tenir compte des CET dans les activités de la CCE et les politiques qu'elle recommande.

4. **Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol, de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) (100 mots au maximum):**

Dans son plan stratégique, la CCE reconnaît l'importance que revêtent les méthodes des peuples et des collectivités autochtones en vue de trouver des solutions innovatrices et efficaces. L'eau est au cœur des aspects spirituels, culturels et personnels de la vie autochtone, et ces liens holistiques et le transfert intergénérationnel des connaissances éclairent les méthodes traditionnelles en matière de gestion durable. Le projet reflétera ces éléments uniques et mobilisera les collectivités autochtones, tout en encourageant la participation des femmes et des jeunes, et en intensifiant une mobilisation diversifiée et inclusive des intervenants par la CCE. Il permettra aussi de mobiliser d'autres groupes dans le cadre du dialogue axé sur l'échange de connaissances et d'expériences et de l'atelier, et de prendre vraiment en compte les points de vue des peuples et des collectivités autochtones en ce qui concerne la gestion durable des ressources d'eau douce.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale (100 mots au maximum):**

Dans chaque pays, les points de vue et la culture des peuples et des collectivités autochtones diffèrent en fonction de leur relation avec les écosystèmes et l'environnement, et peuvent donner lieu à la mise au point de solutions novatrices en matière de gestion de l'eau douce. La CCE offre une plateforme unique pour renforcer la collaboration et l'échange de connaissances entre collectivités autochtones et non autochtones des trois pays, et évaluer les possibilités de tenir compte des CET dans les activités de la CCE et des politiques qu'elle recommande, mais tout en respectant la souveraineté des données et des connaissances, et en sollicitant un consentement préalable, libre et éclairé. Les trois pays ont des espèces migratoires et des écosystèmes communs qui dépendent d'une gestion durable de l'eau douce et qui bénéficieront de l'adoption d'une optique continentale dans ce domaine.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux (100 mots au maximum) :**

Le Canada, le Mexique et les États-Unis s'efforcent tous de prendre en compte et d'intégrer les méthodes des peuples et des collectivités autochtones et les CET afin de prendre des décisions à l'égard des ressources et de les gérer durablement par rapport à leurs priorités, leurs caractéristiques et leurs enjeux nationaux. Ce projet complétera et éclairera les efforts déployés en Amérique du Nord par les trois pays, car leurs espèces migratoires et leurs écosystèmes communs dépendent d'une gestion durable de l'eau douce et bénéficieront de l'adoption d'une optique continentale. Par ailleurs, ce projet résulte de précédents travaux menés par les Parties qui leur ont permis de constater l'importance que revêtent les méthodes qu'appliquent les peuples et les collectivités autochtones, et de donner ainsi suite aux priorités et objectifs que lesdites Parties se sont fixés dans le cadre du Plan stratégique de la CCE pour 2021 à 2025 afin que sa mise en œuvre soit fructueuse.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les peuples et les collectivités autochtones, le cas échéant (100 mots au maximum) :**

Le projet vise à relever les méthodes des peuples et des peuples et des collectivités autochtones ainsi que les CET relatives à la gestion de l'eau douce, tout en respectant leurs traditions orales et les contextes et protocoles culturels respectifs, en recueillant les points de vue des Autochtones au moyen d'entrevues et de narrations, et de la présentation d'enseignements culturels associés à la gestion de l'eau dans divers contextes, et ce, avec leur consentement préalable, libre et éclairé.

Les spécialistes des CET et les peuples et les collectivités autochtones participeront activement à la mise en œuvre du projet, notamment à la documentation des études de cas de réussite, au dialogue axé sur l'échange de connaissances et d'expériences et à l'atelier qui réunira des spécialistes de l'eau des trois pays. Le projet permettra de mieux prendre en compte les connaissances ancestrales dans les travaux de la CCE.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant (100 mots au maximum) :**

Le projet permettra à la CCE de toucher et de mobiliser les collectivités autochtones des trois pays tout en respectant leur culture. Par ailleurs, il l'aidera à rejoindre un plus large public en ciblant les spécialistes de l'eau provenant de peuples et de collectivités autochtones, d'organisations non gouvernementales (ONG), du secteur privé et de collectivités locales afin qu'ils participent à l'atelier.

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des ONG, le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

11.

Principaux organismes ou organisations	Pays
Projet d'Agence canadienne de l'eau d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) – Tim Gull	Canada
<i>Office of International and Tribal Affairs</i> (Bureau des affaires internationales et tribales) de l' <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement) – Wenona Wilson, Andrew Baca	États-Unis
Département d'État américain, <i>Office of Conservation and Water</i> (OES/ECW, Bureau de la conservation et de l'eau) – Julien Katchinoff, Allison Davis	États-Unis
<i>Secretaría del Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique

<i>Instituto Nacional de los Pueblos Indígenas</i> (INPI, Institut national des peuples autochtones) – Saúl Vicente Vázquez, María Isabel Reyes Guerrero	Mexique
<i>Comisión Nacional del Agua</i> (Conagua, Commission nationale de l'eau) – Dulce Carolina Salcedo García	Mexique
<i>Consejos de Cuenca</i> (Conseils de bassin hydrographique)	Mexique

<b>Autres organisations et particuliers (s'il y a lieu)</b>	<b>Pays</b>
Collectivités autochtones	Canada, Mexique et États-Unis
Universités et instituts de recherche sur l'eau	Canada, Mexique et États-Unis
Organisations non gouvernementales (ONG)	Canada, Mexique et États-Unis
Organismes provinciaux et étatiques	Canada, Mexique et États-Unis
Autorités communautaires, municipales et régionales	Canada, Mexique et États-Unis
Représentants du secteur privé (à déterminer)	Canada, Mexique et États-Unis
Assemblée des Premières Nations	Canada
Inuit Tapiriit Kanatami	Canada
Ralliement national des Métis	Canada
<i>Water Security Agency</i> (Agence de sécurité de l'eau)	Canada
<i>National Tribal Water Center</i> (NTWC, Centre national et tribal de l'eau)	États-Unis
<i>Secretaria de Pueblos y Barrios Originarios y Comunidades Indígenas Residentes</i> (SEPI, ministère des Peuples et des Quartiers autochtones et des Collectivités résidentes)	Mexique
Gardiens autochtones (participant aux programmes des gardiens autochtones)	Canada
<i>California Fish and Game Commission</i> (Commission de la pêche et de la chasse de la Californie)	États-Unis
Waterlution	Canada et Mexique
<i>Coastal First Nations</i> (Premières Nations côtières)	Canada
Conseil national des peuples autochtones	Mexique

12. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Promouvoir la prise en compte des CET, des points de vue des Autochtones et des méthodes de gestion de l'eau douce par les Autochtones dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord.</b>	
<b>Activité 1 Budget</b>	Relever les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord grâce à six études de cas de réussite comprenant des visites dans chaque collectivité visée, si la situation en matière de santé publique le permet. Les collectivités devraient recueillir directement des commentaires au sujet de la possibilité de synthétiser l'information. Si la situation en matière de santé publique ne permet pas de se rendre sur place, les études de cas de réussite s'effectueront dans le cadre de réunions virtuelles. 1 <sup>re</sup> année : 246 000 \$	
<b>Réalisation(s)</b>	Rapport décrivant des études de cas de réussite (au moins deux par pays) relatives aux méthodes autochtones de conservation et d'utilisation durable de l'eau douce.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Recommandations sur la façon de recourir aux CET pour gérer durablement l'eau douce en Amérique du Nord et s'attaquer à divers enjeux environnementaux.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Il existe certaines données sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce, mais elles n'ont été ni analysées ni synthétisées à l'échelle nord-américaine. De nouvelles études de cas de réussite étofferont la base de connaissances sur l'utilisation des CET afin de gérer l'eau douce.	
<b>Cible (juin 2022)</b>	Distribution du rapport sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord, et transmission des enseignements qui en sont tirés aux différentes unités de la CCE pour qu'elles les prennent en compte dans le cadre de leurs activités.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Réalisation et analyse de six études de cas de réussite, comprenant des visites sur place, afin de relever les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.	Novembre 2021 à juin 2022
<b>Activité 2 Budget</b>	<b>Consultation publique menée par le GSCET à propos des méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.</b> 1 <sup>re</sup> année : 20 000\$	

<b>Réalisation(s)</b>	Rapport sommaire sur l'issue de la consultation axée sur l'échange d'expériences qui a complété les études de cas de réussite.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Documentation des méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord. Nombre de réponses et de commentaires reçus de la part des collectivités autochtones.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Il existe certaines données sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce, mais elles n'ont été ni analysées ni synthétisées à l'échelle nord-américaine. De nouvelles études de cas étofferont la base de connaissances sur l'utilisation des CET afin de gérer l'eau douce.	
<b>Cible (mai 2022)</b>	Distribution du rapport sur les méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord, et transmission des enseignements qui en sont tirés aux différentes unités de la CCE pour qu'elles les prennent en compte dans le cadre de leurs activités.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Élaborer un plan de sensibilisation et de mobilisation.	Février 2022
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Assurer la liaison avec d'autres activités continentales ou internationales afin de tirer parti des ressources et des efforts du réseau.	Février 2022
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Mener la consultation axée sur les connaissances.	Avril 2022
<b>Sous-tâche 2.4</b>	Compiler et analyser l'information recueillie lors de la consultation axée sur les connaissances.	Mai à juin 2022
<b>Activité 3 Budget</b>	<b>Évaluer les possibilités de prendre en compte les CET, les points de vue des Autochtones et les méthodes de gestion de l'eau douce par les Autochtones dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord.</b> 1 <sup>re</sup> année : 70000 \$ - 2 <sup>e</sup> année : 114 000 \$	
<b>Réalisation(s)</b>	Compte rendu de l'atelier. Rapport d'évaluation transmis au Conseil.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les Parties et la CCE ont renforcé leur capacité de prendre en compte les CET, les points de vue des Autochtones et les méthodes de gestion de l'eau douce de leurs collectivités dans les activités de la CCE et à l'échelle de l'Amérique du Nord. L'atelier a permis de déterminer les autres domaines de travail auxquels s'appliquent les approches autochtones destinées à régler les enjeux environnementaux qui touchent les trois pays, et à les prendre en considération en élaborant les futurs plans opérationnels de la CCE. Il a aussi permis de cerner des possibilités de partenariat avec les collectivités autochtones en vue de mener des travaux concertés.	

	L'atelier a réuni un certain nombre de participants comptant des représentants de diverses organisations (p. ex. des gouvernements, des collectivités locales, des ONG et des entreprises privées). Il a aussi permis de trouver des sujets à traiter dans le cadre de projets. Il a également servi à envisager l'établissement de partenariats avec les collectivités autochtones en vue de mener des travaux concertés.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Les projets menés par la CCE avec des collectivités autochtones dans les trois pays.	
<b>Cible (novembre 2022)</b>	Les éléments constitutifs de la CCE ont été informés des moyens de prendre en considération les méthodes autochtones et les CET relatives à la gestion de l'eau douce dans le cadre de ses activités.	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Organiser un atelier hybride (en personne et en ligne) avec des spécialistes de l'eau (autochtones et non autochtones) afin d'échanger les conclusions des études de cas de réussite et de la consultation axée sur les connaissances, et d'évaluer la façon de tenir compte des enseignements tirés des politiques, des programmes et des projets à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.	Septembre 2022
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Établir un compte rendu des principales conclusions de l'atelier.	Septembre 2022
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Rédiger un rapport d'évaluation contenant des recommandations quant à la prise en compte des CET dans les programmes, les politiques et les projets mis en œuvre en Amérique du Nord, y compris dans les activités de la CCE.	Octobre à novembre 2022
<b>Activité 4 Budget</b>	<b>Création d'un portail en ligne sur le site Web de la CCE afin d'y publier les points de vue des Autochtones sur la gestion et l'utilisation durable de l'eau douce.</b> 1 <sup>re</sup> année : 40 000 \$ - 2 <sup>e</sup> année : 10 000 \$	
<b>Réalisation(s)</b>	Un portail en ligne sur le site Web de la CCE est consacré aux méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.	
<b>Résultats escomptés, mesures du rendement</b>	L'information relative aux méthodes autochtones de gestion de l'eau douce en Amérique du Nord est offerte dans les trois langues officielles de la CCE. Tous les documents connexes sont facilement accessibles en ligne sur le portail, et celui-ci fait l'objet d'un bon nombre de consultations.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	La CCE consacre une section générale aux connaissances écologiques locales et à celles des Autochtones, mais présente peu d'information sur les méthodes autochtones de gestion de l'environnement.	

<b>Cible (novembre 2022)</b>	Le portail en ligne est lancé.	
<b>Sous-tâche 4.1</b>	Créer une page Web conviviale et afficher dans les trois langues toutes les réalisations pertinentes découlant des projets.	Novembre 2021 à novembre 2022
<b>Sous-tâche 4.2</b>	Élaborer des vidéos illustrant les méthodes de gestion de l'eau douce aux fins de sensibilisation et de communication.	Novembre 2021 à octobre 2022
<b>Sous-tâche 4.3</b>	Concevoir une campagne de communication pour informer le public et les intervenants de la création de la page Web.	Août à novembre 2022

**13. Décrire les effets prévus à la suite du projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*</b>
Prise en compte des méthodes qu'appliquent les collectivités autochtones ainsi que des CET dans le cadre des activités et des recommandations de la CCE. Décembre 2027	Nombre de fois où la CCE a eu recours aux méthodes des peuples et des collectivités autochtones dans le cadre de ses activités et de ses recommandations en matière de politiques.
Recours accru aux méthodes de gestion de l'environnement qu'appliquent les collectivités autochtones. Décembre 2027	Nombre de visites sur la page Web consacrée aux points de vue des collectivités autochtones sur la gestion de l'eau douce en Amérique du Nord.  * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

## **Système trilatéral d'échange de données sur l'importation et l'exportation de déchets dangereux – Maintenance, mise en œuvre, essai et lancement du système d'échange de données au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique qui est en voie d'élaboration**

- 1. Durée du projet : 18 mois**
- 2. Budget : 249 000 \$ CA**
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Conformément aux cadres juridiques qui régissent les importations et les exportations de déchets dangereux en Amérique du Nord, le Canada, le Mexique et les États-Unis échangent des notifications et des consentements avant d'expédier des déchets dangereux. Le système *Notice and Consent Electronic Data Exchange* (NCEDE, Échange électronique de données de notification et de consentement) a été élaboré par l'intermédiaire de la Commission de coopération environnementale (CCE) en 2012 afin de permettre aux trois pays de traiter ces notifications de manière rentable et efficace, et de protéger de manière adéquate l'environnement nord-américain en contrôlant les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux.

Prenant appui sur le projet intitulé *Modernisation du système d'échange de données sur les transferts de déchets dangereux* qui cadrerait avec le Plan opérationnel de la CCE pour 2019 et 2020, le projet actuel prévoit la poursuite des travaux conjoints menés par le groupe de travail et le comité directeur trinational du projet représentant les domaines de gestion des autorisations relatives aux mouvements transfrontaliers de déchets et aux technologies de l'information (TI). Il s'agit d'un projet essentiel en vue de moderniser le système, mais il a subi un retard imprévu en raison d'une expiration de contrats qui a reporté la délivrance d'un certificat de sécurité pour le système de TI des États-Unis, lequel contribue aux échanges de données au moyen d'une interface de programmation d'applications (API, selon le sigle anglais).

Le projet vise les objectifs suivants :

- 1) Mettre à l'essai la méthode de maintenance instaurée en 2021 pour les échanges de données au moyen de nœuds et d'une API, y compris, sur le plan trinational, optimiser et mettre à jour les catalogues de données (codes opérationnels) élaborés, et incorporer les modifications réglementaires concernant les mouvements transfrontaliers entre les trois pays.
- 2) Achever la mise à l'essai du système d'échange de données en voie d'élaboration au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique.
- 3) Assurer le soutien des TI pendant une période complète après le lancement réussi du système d'échange de données entre les États-Unis et le Mexique au moyen d'une API.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

La modernisation du système NCEDE constitue en soi une solution novatrice et efficace, car l'amélioration des actuels échanges de données au moyen de ce système entre les pays d'Amérique du Nord améliore directement la protection de l'environnement grâce à la mise en place d'un contrôle plus efficace des exportations et des importations de déchets dangereux. Par exemple, cette amélioration peut empêcher le déversement et le recyclage non autorisés de déchets dangereux qui pourraient présenter des risques pour l'environnement et la santé humaine, en particulier parmi les populations vulnérables (p. ex. les femmes et les enfants) qui sont exposées à ces contaminants dans le cadre de leur travail ou au sein de leur collectivité.

L'utilisation d'un système électronique trilatéral contribue à l'échange de renseignements sans papier, à la réduction considérable des retards de traitement et à la prise de décisions plus efficaces étant donné que l'actuel système NCEDE a eu une incidence économique importante sur les entreprises de recyclage et de gestion des déchets. En outre, la gestion efficace des déchets dans le cadre du commerce international favorise la création d'emplois dans les trois pays, étant donné que chacun d'eux conçoit des technologies et des processus améliorés afin de gérer les déchets et les produits recyclables. Toutefois, bien que ce projet soit susceptible d'avoir des incidences positives sur l'ensemble des collectivités nord-américaines, il concerne principalement les organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays, et il ne prévoit ni la mobilisation directe des intervenants ni la participation du public.

En ce qui concerne le système mexicain, le projet de modernisation qui cadrerait avec le Plan opérationnel pour 2019 et 2020 a permis d'élaborer un module de saisie de données. Ce module, ayant le format des notifications d'exportation de déchets dangereux, est accessible aux entreprises et aux personnes souhaitant demander une autorisation d'exportation à l'organisme gouvernemental responsable de la gestion des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Ce module a représenté une

valeur ajoutée en facilitant la gestion des demandes d'autorisation provenant des États-Unis et du Canada, et a ainsi contribué à diminuer les erreurs de saisie de renseignements techniques attribuables aux formats.

## **6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

Les accords internationaux, régionaux et bilatéraux qui contrôlent l'importation, l'exportation et le transit de déchets dangereux ont force exécutoire pour le Canada, les États-Unis et le Mexique, et favorisent l'application de la procédure de notifications relative aux tentatives d'exportation de déchets dangereux et au consentement préalable. Le système NCEDE constitue un système trilatéral d'échange de données qui permet aux trois pays de respecter ces exigences par voie électronique.

Le fait de mener des travaux trilatéraux permet d'obtenir un important taux de rentabilité, ce que ne permettent pas trois systèmes distincts (p. ex. entre les États-Unis et le Mexique, les États-Unis et le Canada, et le Canada et le Mexique). Une collaboration trilatérale permet d'harmoniser les mesures de contrôle de la gestion des déchets dangereux dans les trois pays, de réduire ainsi le fardeau administratif imposé aux entreprises et de faciliter le respect de la réglementation environnementale. Le système NCEDE établit des pratiques communes de traitement des données réglementaires et techniques afin de pouvoir échanger ces données de façon compréhensible entre les trois pays. Des travaux concertés sont donc également nécessaires en vue de mettre à jour le système NCEDE et de maintenir sa convivialité afin de garantir un degré de sécurité adéquat au cours de l'échange de données. La CCE a contribué à faciliter la mise au point initiale du système NCEDE et elle demeure le meilleur mécanisme qui soit pour mener à bien les discussions politiques et techniques nécessaires entre les trois pays en vue de la mise à jour de ce système.

Dans le cadre du projet précédent, qui a pris fin le 30 juin 2021, les trois pays ont actualisé et testé avec succès les systèmes existants d'échanges de données à l'aide de nœuds d'information entre les États-Unis et le Canada et entre les États-Unis et le Mexique afin de disposer d'une plus grande souplesse en ce qui concerne la mise à jour des valeurs de champ requises. Ils ont convenu des mises à jour qui s'avéraient nécessaires et ont décidé de procéder progressivement, en fonction des dates d'entrée en vigueur des données internationales sur les déchets et le transport, et des modifications apportées à la réglementation canadienne. En outre, les trois pays ont élaboré la structure et déterminé la portée que requerrait un système d'échange de données plus solide et plus efficace au moyen d'une API, et ont mis au point un tel système entre les États-Unis et le Mexique en recourant à cette structure.

Bien que les essais initiaux du système d'échange de données au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique aient été fructueux, les États-Unis et le Mexique bénéficieraient d'une mise en œuvre élargie et d'un soutien supplémentaire limité en matière de développement dans le cadre de ce projet. Les trois pays ont également élaboré une méthode de maintenance actualisée afin de faciliter les mises à jour des échanges qui s'avèrent nécessaires en raison d'une modification ultérieure des règlements ou des technologies sur le plan national ou international, mais ils n'ont pas encore eu le temps de tester cette méthode. Le projet comporte les prochaines étapes que requiert le soutien à ces importants travaux.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

L'échange de données sur les notifications et les consentements avant l'expédition de déchets dangereux contribue à la mise en œuvre de nombreux règlements nationaux et internationaux applicables aux mouvements transfrontaliers de déchets dangereux. Le projet complémente les efforts nationaux et facilite la coordination et l'échange de renseignements entre les pays en cas de mises à jour ou de modifications.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Bien que ce projet soit susceptible d'avoir des incidences sur l'ensemble des collectivités nord-américaines, il concerne principalement les organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays et ne prévoit pas de collaboration directe avec les spécialistes des CET et les collectivités tribales, autochtones et des Premières Nations.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Bien que ce projet soit susceptible d'avoir des incidences positives sur l'ensemble des collectivités nord-américaines, il concerne principalement les organismes chargés de l'application des lois dans les trois pays et ne prévoit pas de collaboration directe avec de nouveaux publics ou partenaires.

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

<b>Organisme ou organisation responsable</b>	<b>Spécialiste</b>	<b>Pays</b>
<b>Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)</b>	<b>Georges Kedl</b> Chef de l'Unité de la modernisation des opérations	Canada
<b>Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)</b>	<b>Robin Tremblay</b>	Canada

	Gestionnaire, Section des opérations réglementaires	
<b>Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)</b>	<b>Yann Guilbault</b> Chef de l'Unité de la notification	Canada
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR, Direction générale de la gestion intégrée des ressources et des activités à risque)</i>	<b>Alejandra Medina Arévalo</b> Gestionnaire du personnel de gestion des déchets et des matières dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)</i>	<b>Jesús Ignacio López Olvera</b> Directeur adjoint, Mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)</i>	<b>Azucena Olivares Angeles</b> Membre du personnel de gestion des autorisations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)</i>	<b>Dania Zepeda Ramos</b> Membre du personnel de gestion des autorisations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas (DGGIMAR)</i>	<b>Alejandra Cuenca Ortega</b> Membre du personnel de gestion des autorisations de mouvements transfrontaliers de déchets dangereux	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) Dirección General de Informática y Telecomunicaciones (DGIT, Direction générale de l'informatique et des télécommunications)</i>	<b>Claudia Leticia Guerrero López</b> Gestionnaire du personnel de développement des TI	Mexique

<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) Dirección General de Informática y Telecomunicaciones (DGIT)</i>	<b>Rodolfo Yañez Ramirez</b> Membre du personnel de développement des TI	Mexique
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat) Dirección General de Informática y Telecomunicaciones (DGIT)</i>	<b>Rudy Gustavo Gonzalez Ortiz</b> Soutien au personnel de développement des TI	Mexique
<i>Environmental Protection Agency (EPA, Agence de protection de l'environnement)</i>	<b>Laura Coughlan</b> Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, spécialiste de la réglementation et des politiques en matière d'importation et d'exportation des États-Unis	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>Jana Tatum</b> Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, chef de l'équipe responsable des notifications aux États-Unis	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>Audrianna Maki</b> Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, agente responsable des notifications aux États-Unis	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>Katie Linder</b> Direction de l'importation et de l'exportation de déchets de l'EPA, agente responsable des notifications aux États-Unis	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>Roy Chaudet</b> Services des technologies de l'information de l'EPA	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>David Charbonneau</b> Chef, Direction de la collecte et de l'analyse de renseignements de l'EPA	États-Unis
<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>Scott Christian</b> Direction de la collecte et de l'analyse de renseignements de l'EPA	États-Unis

<i>Environmental Protection Agency (EPA)</i>	<b>Christopher Muir</b> Direction de la collecte et de l'analyse de renseignements de l'EPA	États-Unis
--	--	------------

Autres organisations ou personnes (le cas échéant)	Pays
Un ou des consultants.	

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget.**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Mettre à l'essai la méthode de maintenance élaborée dans le cadre du précédent projet, y compris, sur le plan trinational, optimiser et mettre à jour les catalogues de données (codes opérationnels) élaborés, et incorporer les modifications réglementaires effectuées par les trois pays concernant les mouvements transfrontaliers.</b>
<b>Activité 1</b> <b>Budget des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années :</b> <b>57 000 \$ CA</b>	Conférences téléphoniques trilatérales périodiques visant à assurer une maintenance adéquate du système. <b>Budget : 1<sup>re</sup> année : 28 500 \$ CA; 2<sup>e</sup> année : 28 500 \$ CA.</b>
<b>Réalisations</b>	Mise à jour des catalogues de données (codes opérationnels) élaborés dans le cadre du précédent projet. Incorporation des modifications réglementaires effectuées par les trois pays concernant les mouvements transfrontaliers. Échanges efficaces dans le cadre des conférences téléphoniques trilatérales.
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Achèvement d'un système optimisé et solide.
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Lancement du système d'ici janvier 2022.

<b>Cible (à la fin du projet)</b>	Soutien à l'exploitation et à la maintenance assuré tout au long du projet. Rédaction du document intitulé <i>NCEDE Maintenance Communication and Change Management</i> (Gestion des communications et des changements dans la maintenance du système NCEDE) prévu dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Conférences téléphoniques trilatérales périodiques qui seront animées par la CCE (avec des services d'interprétation simultanée au cours des quatre réunions envisagées).	<b>Quand</b> : pendant toute la durée du projet.
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Poursuite de la gestion des éléments traités au cours des mois précédents, ainsi que des pannes prévisibles ou des mises à jour nécessaires.	<b>Quand</b> : pendant toute la durée du projet.
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Consignation des problèmes d'application de la méthode de maintenance au cours des mois précédents et proposition de révisions, au besoin.	<b>Quand</b> : pendant toute la durée du projet.
<b>Sous-tâche 1.4</b>	Traduction des mises à jour du document intitulé <i>NCEDE Maintenance Communication and Change Management</i> (Gestion des communications et des changements dans la maintenance du système NCEDE) exposant la méthode de maintenance, ainsi que d'autres documents connexes au projet, au besoin.	<b>Quand</b> : à la fin du projet (avant avril 2023).

<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Effectuer des essais bilatéraux approfondis relatifs au système d'échange entre les États-Unis et le Mexique élaboré dans le cadre du précédent projet prévu dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.</b>	
<b>Activité 2</b> <b>Budget des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années :</b> <b>57 000 \$ CA</b>	Mettre à l'essai le système d'échange au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique après le lancement, par les États-Unis, du système d'échange américain en voie d'élaboration dans le cadre de réunions virtuelles. <b>Budget : 1<sup>re</sup> année : 28 500 \$ CA; 2<sup>e</sup> année : 28 500 \$ CA.</b>	
<b>Réalisations</b>	Mise à jour du document sur les « enseignements tirés de l'expérience » qui constituera un document évolutif et utile.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Réussite des échanges au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique après le lancement, par les États-Unis, du système d'échange en voie d'élaboration.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Rédaction du document sur les « enseignements tirés de l'expérience » dans le cadre du projet relatif au système NCEDE cadrant avec le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	

<b>Cible (à la fin du projet)</b>	Achever les essais, consigner les enseignements tirés de l'expérience et les rassembler dans un document accessible aux représentants gouvernementaux des trois pays.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Conférences téléphoniques périodiques qui seront animées par la CCE (avec des services d'interprétation simultanée au cours des quatre réunions envisagées).	<b>Quand</b> : pendant toute la durée du projet.
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Effectuer les essais relatifs à la nouvelle API entre les États-Unis et le Mexique après le lancement, par les États-Unis, du système d'échange en voie d'élaboration.	<b>Quand</b> : 2 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Mettre à jour le document sur les enseignements tirés de l'expérience rédigé dans le cadre du précédent projet afin qu'il tienne compte des résultats des essais.	<b>Quand</b> : 3 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année (d'avril 2022 à juin 2022).

<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Apporter du soutien à l'exploitation et à la maintenance, ainsi qu'au développement du système de TI du Semarnat.</b>	
<b>Activité 3</b> <b>Budget des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années :</b> <b>135 000 \$ CA</b>	Apporter du soutien en matière de TI relativement aux modifications ou aux mises au point supplémentaires qui s'avéreront nécessaires, le cas échéant, et qui sont associées à l'objectif 2 concernant le système de TI du Semarnat, ainsi que du soutien à l'exploitation et à la maintenance du système de TI du Semarnat. <b>Budget : 1<sup>re</sup> année : 67 500 \$ CA; 2<sup>e</sup> année : 67 500 \$ CA.</b>	
<b>Réalisations</b>	Achèvement des essais et intégration complète du nouveau système d'échange entre les États-Unis et le Mexique et, finalement, avec le Canada.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Achèvement de l'intégration complète du nouveau système d'échange entre les États-Unis et le Mexique.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Lancement du système en janvier 2022.	
<b>Cible (à la fin du projet)</b>	Exécution des ajustements et des mises au point nécessaires.	

<b>Sous-tâche 3.1</b>	Projet de TI destiné au soutien et à la maintenance.	<b>Quand</b> : du 3 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année à la fin du projet (de juillet 2022 à avril 2023).
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Évaluation de la nécessité d'un soutien en matière de projets de TI et fourniture d'un tel soutien relativement aux activités de modification ou de développement découlant de la mise à l'essai du système d'échange au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique qui est en voie d'élaboration dans le cadre de l'activité 2.	<b>Quand</b> : du 2 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année à la fin du projet (de février 2022 à avril 2023).

**12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :**

<b>Effets escomptés (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*</b>
Le projet devrait faire progresser la modernisation d'une plateforme informatique conviviale et facile à mettre à jour par les intervenants dans le domaine des TI faisant partie des autorités responsables de l'environnement dans les trois pays.	Achèvement de la mise en place du système d'échange au moyen d'une API entre les États-Unis et le Mexique.
La modernisation du système contribuera à faciliter la compilation de renseignements destinés à établir des rapports nationaux sur les mouvements transfrontaliers autorisés de déchets dangereux.	Échange de renseignements, et optimisation et actualisation des codes opérationnels à la suite des mises à jour de la réglementation sur le continent et à l'échelle internationale.
La modernisation du système contribuera à accroître la circulation de l'information et la coordination entre les pays en ce qui concerne les importations et les exportations de déchets dangereux.	Accroissement des communications trilatérales relatives aux mises à jour et aux modifications, le cas échéant.  * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

## Renforcement des avantages connexes que procurent les aires marines protégées

1. **Durée du projet:** 36 mois
2. **Budget (\$ CA) :** 590 000 \$ CA (sur trois ans)
3. **Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

Les aires marines protégées (AMP) sont essentielles à la conservation et à la restauration des écosystèmes côtiers et marins, car elles procurent de nombreux avantages connexes naturels et socioéconomiques. Dans le cadre de plusieurs projets, la Commission de coopération environnementale (CCE) a offert une tribune unique aux praticiens nord-américains du domaine des AMP en les réunissant pour leur permettre de déterminer et de décrire les écorégions marines d'Amérique du Nord et les aires de conservation prioritaires; de s'entretenir au sujet des rôles essentiels que jouent les AMP à l'égard des collectivités, de l'économie, des connaissances scientifiques et de la conservation; de recueillir des renseignements scientifiques relatifs aux répercussions des changements climatiques sur les AMP; d'élaborer des outils afin d'évaluer l'état des écosystèmes côtiers et marins, de déterminer leur vulnérabilité et d'intervenir à ce sujet, tout en contribuant au renforcement de la capacité d'appliquer ces outils, parmi d'autres, et d'accroître la résilience à l'échelle locale ainsi que la capacité de partager les connaissances relatives à l'ensemble des paysages marins.

En s'appuyant sur les réseaux informels qui ont découlé de ces projets et sur le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP), la CCE est en mesure de contribuer davantage à l'élaboration d'outils, de pratiques exemplaires et de solutions qui répondent aux besoins écologiques et sociaux, et ce, grâce à une collaboration qui offre des possibilités de mobilisation inclusive et diversifiée à l'échelle locale, des paysages marins et de l'ensemble de l'Amérique du Nord. Le projet vise donc à renforcer les avantages connexes en accroissant la participation de représentants de collectivités autochtones et locales faisant preuve d'initiative au sein des réseaux d'AMP; en facilitant la conservation des paysages marins grâce à la collaboration; en permettant de cerner et de partager des pratiques exemplaires relativement à l'adaptation aux changements climatiques et à leur atténuation, à la restauration des habitats, au carbone bleu et à d'autres domaines de travail en rapport avec les habitats essentiels.

En fournissant une plateforme qui permettra de tirer des enseignements des activités de conservation dirigées par des représentants de collectivités autochtones et locales, et qui aidera les praticiens à déterminer les possibilités d'adaptation, d'atténuation, de conservation et de restauration dans les AMP, dans les paysages marins communs et dans l'ensemble des écorégions marines d'Amérique du Nord, le projet soutiendra la constitution d'un réseau continental d'AMP à caractère inclusif sur les plans écologique et social, et ce, au profit des écosystèmes côtiers et marins, des collectivités côtières et d'une Amérique du Nord plus résiliente.

**4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]):**

Le projet favorise une gestion adaptative des aires côtières et marines protégées qui constituent des solutions naturelles en matière d'adaptation au climat et d'atténuation des changements climatiques, et qui offrent de nombreux avantages socioéconomiques à la pêche, au tourisme et à d'autres secteurs. Compte tenu du rôle crucial que jouent les collectivités autochtones et locales dans la gestion et la conservation des aires côtières et marines, le projet mobilisera ces collectivités afin de tirer des enseignements de leurs méthodes de conservation des milieux côtier et marin dans le cadre de séances d'échange de connaissances et d'ateliers. Grâce à la mise en valeur et au partage de l'expérience acquise au cours d'activités de conservation dirigées par des représentants de collectivités autochtones et locales, le projet permettra de mettre davantage en relief des solutions novatrices et efficaces, tout en contribuant à une mobilisation diversifiée et inclusive des intervenants.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

Les éléments qui composent le milieu marin sont intrinsèquement reliés, et la conservation de la biodiversité est menacée à l'échelle locale, régionale et mondiale, car la répartition des espèces et leurs migrations ont une ampleur transfrontalière. En outre, les effets des changements climatiques ont accru la nécessité de collaborer compte tenu du fait qu'ils ont une incidence sur la répartition et les mouvements des espèces et provoquent le déplacement des habitats. Il est donc urgent de compiler, de générer et de transmettre des connaissances aux praticiens, et de tisser des liens entre les systèmes de connaissances scientifiques et autochtones afin de gérer efficacement les AMP qui évoluent au sein de vastes systèmes marins et côtiers, et de réduire ainsi au minimum les répercussions négatives des changements climatiques sur les collectivités. La CCE occupe une place unique en ce qui concerne l'exécution de ces travaux dans les paysages marins et les écorégions marines, car elle fournit un cadre qui permet de rassembler et de diffuser des connaissances sur les stratégies d'adaptation climatique des AMP, et de renforcer les capacités dans l'ensemble du réseau d'AMP nord-américaines en s'appuyant sur des collaborations et des projets antérieurs.

**7. Décrire de quelle façon le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Ce projet se fonde sur des travaux antérieurs de la CCE, publiés dans les documents suivants : *Scientific Guidelines for Designing Resilient Marine Protected Area Networks in a Changing Climate* (Lignes directrices scientifiques concernant la constitution d'aires marines protégées résilientes dans un contexte de changements climatiques [en anglais seulement]) (CCE, 2012), *Outil d'évaluation rapide de la vulnérabilité des aires marines protégées* (CCE, 2017), *Trousse d'outils d'adaptation aux changements climatiques pour les aires marines et côtières protégées* (2019, mise à jour en 2021) et le module de formation qui l'accompagne (2021), ainsi que les travaux relatifs au carbone bleu (2013 à 2021). L'ensemble de ces travaux a fourni de nouveaux outils, des connaissances et des données élaborés en collaboration avec les praticiens du domaine des AMP des trois pays et à leur intention. Le présent projet offre une occasion unique de renforcer l'incidence et d'élargir la portée de ces travaux en visant à examiner minutieusement les pratiques exemplaires relatives à l'adaptation des AMP, au carbone bleu et à la restauration des habitats, et à mieux comprendre en quoi consiste la connectivité écologique. La CCE possède de solides antécédents en ce qui concerne la diffusion fructueuse des pratiques exemplaires et des résultats des projets, et ce, grâce aux réseaux, aux partenariats et aux conférences portant sur les AMP. Ce projet tirera parti des possibilités de collaboration offertes par le 5<sup>e</sup> Congrès international sur les aires marines protégées et d'autres événements afin que les représentants autochtones et locaux jouent un rôle prépondérant dans les réseaux d'AMP régionaux et internationaux, et que le Réseau nord-américain d'aires marines protégées (RNAAMP) soit plus inclusif sur les plans écologique et social.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

Les peuples autochtones habitent les régions côtières d'Amérique du Nord depuis des milliers d'années et possèdent une longue expérience en matière de gestion des milieux côtier et marin et d'adaptation aux changements. Ce projet s'appuiera sur les structures et les processus existants de mobilisation des Autochtones (le cas échéant), ainsi que sur les possibilités actuelles et futures de tirer des enseignements des connaissances et des méthodes de conservation autochtones et locales, et de rehausser et d'accroître leur engagement et leur participation à l'égard des AMP et au sein des réseaux qu'elles forment. En outre, il permettra de tenir compte des points de vue autochtones et locaux, et favorisera la collaboration et le réseautage parmi les peuples autochtones qui participeront à la gestion et à l'adaptation des aires côtières et marines dans les trois pays.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Le projet comporte des activités expressément axées sur la participation volontaire des collectivités autochtones et locales qui sont sous-représentées au 5<sup>e</sup> Congrès international sur les aires marines protégées ([IMPACS](#)) et à des événements ultérieurs. Il devrait

permettre d’atteindre de nouveaux publics au moyen d’une participation à ce congrès et d’un engagement permanent au sein du RNAAMP.

10. **Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d’autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d’efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d’autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

<b>Organisme ou organisation responsable</b>	<b>Pays</b>
Organisme fédéral : Parcs Canada	Canada
Organisme fédéral : <i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (Conanp, Commission nationale des aires naturelles protégées)	Mexique
Organisme fédéral : <i>National Oceanic and Atmospheric Association</i> (NOAA, Association océanique et atmosphérique nationale)	États-Unis
<b>Autres organismes ou personnes (s’il y a lieu)</b>	<b>Pays</b>
RNAAMP	Canada, Mexique, États-Unis
Programme des Nations Unies pour l’environnement – Amérique du Nord	Échelle internationale
Comité directeur de l’IMPAC5	Échelle internationale
Commission mondiale des aires (marines) protégées de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)	Échelle internationale
<i>Le Red Latinoamericana de Cooperación Técnica en Parques Nacionales, otras Áreas Protegidas, Flora y Fauna Silvestres</i> (RedParques, Réseau latino-américain de coopération technique dans les parcs nationaux et les autres aires protégées, ainsi qu’à l’égard de la faune et de la flore sauvages)	Amérique latine et Caraïbes

Réseaux d'AMP et partenariats connexes, en particulier ceux des régions voisines de l'Amérique du Nord.	Échelle internationale
Groupes d'intervenants qui ont participé aux projets antérieurs (p. ex. les conseils consultatifs sur les AMP, les gouvernements et les organismes autochtones, les universités et les organisations non gouvernementales [ONG]).	Canada, Mexique, États-Unis

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Renforcer la capacité de partager les solutions d'adaptation au climat pour les faire connaître, ainsi que celles ayant trait à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels, notamment lorsqu'elles se fondent sur des connaissances autochtones et locales, afin d'assurer l'efficacité et la résilience des AMP.</b>
<b>Activité 1 Budget : 165 000 \$ CA</b>	Relever et partager des pratiques exemplaires relatives à l'adaptation des milieux côtier et marin aux changements climatiques, ainsi qu'à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels.
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le compte rendu d'un atelier portant sur les lacunes et les possibilités en matière d'adaptation aux changements climatiques des paysages marins communs aux trois pays, en fonction de diverses sources de connaissances.</li> <li>- De nouveaux outils de référence concernant les bonnes pratiques, les leçons retenues et les études de cas ayant trait à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans un contexte de changements climatiques.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De nouveaux outils et le renforcement des capacités afin de soutenir la conservation et la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans un contexte de changements climatiques.</li> <li>- Le renforcement de communautés de pratique régionales regroupant divers praticiens.</li> </ul>

<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	- Les lignes directrices de la CCE relatives au carbone bleu (2012), la <i>Trousse d'outils d'adaptation aux changements climatiques pour les aires marines et côtières protégées</i> (2019, mise à jour en 2021) et le module de formation qui l'accompagne (2021).	
<b>Cible (à la fin du projet)</b>	- De nouveaux outils de référence seront disponibles, en fonction de diverses sources de connaissances, citant de bonnes pratiques et des exemples d'adaptation aux changements climatiques, d'atténuation de ces changements, ainsi que de conservation et de restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels. Des documents de communication seront diffusés à des publics pertinents dans les trois pays.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Organiser un atelier afin d'établir la portée des incidences et de permettre au comité directeur de concevoir un plan de travail relatif à des ateliers dans le cadre de l'activité 1.	Au début de 2022.
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Organiser deux ateliers régionaux portant sur les leçons retenues, des études de cas et les possibilités d'adaptation aux changements climatiques, ainsi que de conservation et de restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels pour les AMP.	Du milieu de 2022 au milieu de 2023.
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Élaborer des outils permettant de diffuser et d'échanger de bonnes pratiques et des études de cas relatives à l'adaptation des AMP aux changements climatiques, ainsi qu'à la conservation et à la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels, en fonction de diverses sources de connaissances.	Du début de 2023 au milieu de 2024.
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Accroître et soutenir la participation de représentants de collectivités autochtones et locales faisant preuve d'initiative en matière de conservation du milieu marin.</b>	
<b>Activité 2</b> <b>Budget :</b> <b>160 000 \$ CA</b>	Prendre appui sur les approches existantes et sur les possibilités actuelles et futures afin de renforcer la participation de représentants de collectivités autochtones et locales faisant preuve d'initiative.	
<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une séance d'échange de connaissances animée par des dirigeants de collectivités autochtones et locales dans le cadre du congrès IMPAC5, et portant sur l'intendance des milieux côtier et marin par ces collectivités.</li> <li>- La participation, au congrès IMPAC5 et à des activités parallèles, de représentants de collectivités autochtones et locales dans des régions sous-représentées.</li> </ul>	

	- La tenue d'un atelier et l'élaboration de matériel de renforcement des capacités (selon les besoins définis par les participants au cours de la séance d'échange de connaissances).	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les représentants autochtones et locaux renforceront les réseaux, participeront activement à des réseaux de praticiens du domaine des AMP et détermineront leurs besoins en matière de renforcement des capacités.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Des représentants de collectivités autochtones et locales des trois pays participent activement à la conservation du milieu marin, toutefois, aucune communauté de pratique relative aux connaissances n'est établie en vue de lier et de diffuser les connaissances et les systèmes de connaissances au Canada, au Mexique et aux États-Unis.	
<b>Cible (à la fin du projet)</b>	Les collectivités autochtones et locales sous-représentées se joindront à la communauté de pratique relative aux connaissances sur la conservation des milieux côtier et marin en Amérique du Nord : - Au moins six nouveaux membres issus de collectivités autochtones ou locales se joindront au RNAAMP. - Une formation (fondée sur un atelier ou un autre élément) sera offerte pour répondre aux besoins en matière de renforcement des capacités qu'auront déterminés les collectivités autochtones et locales.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	L'échange, à l'échelle trinationale, de connaissances et de points de vue sur des expériences de conservation dirigées par des Autochtones (dans le cadre du congrès IMPAC5).	En septembre 2022.
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Soutenir la participation de représentants des collectivités autochtones et locales au congrès IMPAC5 et aux activités parallèles (en se concentrant sur de nouveaux engagements et sur les régions mal desservies, dont les régions de l'Atlantique, des Grands Lacs et/ou de l'Arctique).	De septembre 2022 à 2024.
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Renforcer les capacités (au moyen d'une méthode à concevoir avec les représentants des collectivités autochtones, selon les besoins qu'elles auront déterminés et les conclusions de l'atelier organisé dans le cadre du congrès IMPAC5).	Du début de 2023 au milieu de 2024.
<b>OBJECTIF 3</b>	<b>Renforcer la conservation des AMP à l'échelle des paysages marins en accroissant la connectivité socioécologique.</b>	
<b>Activité 3 Budget : 265 000 \$ CA</b>	Élaborer des outils et faciliter l'établissement de connexions afin d'éclairer la gestion de réseaux d'AMP adaptatifs, connectés et représentatifs.	

<b>Réalisation(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des outils découlant d'un processus participatif axé sur un partage inclusif des connaissances, chacun portant sur un paysage marin commun et décrivant les lieux et la portée des efforts d'adaptation, les éléments et les services importants sur les plans écologique et culturel, les projets relatifs au carbone bleu, les organisations autochtones et communautaires, et les chercheurs engagés à l'égard des AMP, ainsi que les liens permettant de relever les lacunes et d'orienter les étapes à franchir à la suite de l'atelier.</li> <li>- Des documents et des outils de communication destinés à soutenir l'application des conclusions de l'atelier.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Les praticiens du domaine des AMP disposeront de renseignements et d'outils pour collaborer à la mise en œuvre d'une orientation relative à l'inclusion écologique, et renforcer la collaboration à l'égard des paysages marins.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Des praticiens de la conservation du milieu marin des trois pays ont participé à des discussions fondamentales sur la connectivité, toutefois, la collaboration à l'égard des paysages marins et l'orientation relative à la connectivité des réseaux nord-américains de conservation du milieu marin sont limitées.	
<b>Cible (à la fin du projet)</b>	Les praticiens de la conservation du milieu marin auront accès à des renseignements et à des réseaux pour continuer d'améliorer la collaboration à l'égard des paysages marins grâce à la connaissance des composantes des réseaux d'AMP (p. ex. les AMP, les autres mesures de conservation efficaces, et les aires autochtones conservées et protégées) et de leurs contributions fonctionnelles, ainsi que des éléments et des services importants sur le plan écologique dans les paysages marins communs.	
<b>Sous-tâche 3.1</b>	Organiser un atelier portant sur les composantes des réseaux d'AMP et sur leur contribution fonctionnelle.	À la fin de 2022.
<b>Sous-tâche 3.2</b>	Organiser des ateliers portant sur les paysages marins communs (deux paysages marins pilotes) pour déterminer les éléments et les services importants sur le plan écologique en utilisant des outils participatifs afin d'assurer un partage inclusif des connaissances.	Du début au milieu de 2023.
<b>Sous-tâche 3.3</b>	Élaborer des documents et des outils afin de communiquer les bonnes pratiques et des études de cas qui faciliteront l'application des conclusions de l'atelier par les praticiens.	Du milieu de 2023 au milieu de 2024.

<b>Sous-tâche 3.4</b>	Favoriser la mobilisation et un esprit d'initiative inclusifs et diversifiés au sein des réseaux nord-américains de conservation des milieux côtier et marin.	De 2022 à 2024.
-----------------------	---	-----------------

**12. Décrire les effets prévus après le projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Mesures de rendement SMART*</b>
D'ici décembre 2025, les praticiens du domaine des AMP disposeront d'outils pour intégrer la conservation et la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans leurs plans et leurs activités de gestion.	Données probantes relatives à l'intégration de la conservation et de la restauration des habitats de carbone bleu et d'autres habitats essentiels dans de nouvelles stratégies d'adaptation des AMP.
D'ici décembre 2025, un réseau informel de représentants des collectivités autochtones et locales se consacrera à la gestion des milieux côtier et marin.	Données probantes sur la place prépondérante et la mobilisation des collectivités autochtones et locales au sein des réseaux de conservation du milieu marin, ainsi qu'à la prise en compte des connaissances et des points de vue autochtones dans les plans de gestion de ce milieu.
D'ici décembre 2025, les praticiens du domaine des AMP disposeront d'outils pour relier et gérer les mesures axées sur les aires marines.	Données probantes sur l'accroissement de la collaboration dans les paysages marins des trois pays.  * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.

## Transition du Réseau d'écoinnovation

- 1. Durée du projet : 24 mois**
- 2. Budget (\$ CA)**
  - 1<sup>re</sup> année : 150 000 \$ CA
  - 2<sup>e</sup> année : 75 000 \$ CA
- 3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

La Commission de coopération environnementale (CCE) a lancé le Réseau nord-américain pour l'écoinnovation (Réseau d'écoinnovation, REI) lors de la session ordinaire annuelle que son Conseil a tenue en 2019. La mission de ce Réseau consiste à favoriser la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord, et à relier ces centres afin d'y renforcer l'éducation et de fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte. L'un des objectifs initiaux du projet de la CCE relatif au Réseau d'écoinnovation en 2019 et 2020 consistant à ce qu'il soit autonome au terme de cette période, le Réseau a permis de recruter ses principaux membres, d'élaborer des documents fondamentaux et stratégiques, et de coordonner des activités qui ont contribué à l'établissement de relations entre les membres et les jeunes entrepreneurs, et qui ont éclairé la conception de ressources et d'outils des plus utiles.

Cependant, la pandémie de COVID-19 a empêché que le projet réalise son plein potentiel et atteigne l'autonomie. Contraints de se concentrer sur leur survie à court terme, les établissements universitaires ont détourné leur attention du Réseau, ce qui signifie qu'il n'y a eu aucune activité tenue en personne en vue d'élaborer de nouveaux services et de nouvelles ressources, et le recrutement de nouveaux membres n'a pu commencer. Une dernière activité du projet mené de 2019 et 2020 a donné lieu à l'établissement d'un plan de transition en vue de déplacer le Réseau vers un nouvel établissement qui en prendrait la responsabilité. À la suite de discussions à cet égard, l'Université de Waterloo (Ontario), au Canada, a proposé, en mars 2021, de verser à un employé un salaire correspondant aux deux tiers de celui d'un employé à temps plein qui exercerait des fonctions de gestionnaire à cette université, mais aussi de fournir des contributions financières et en nature. Avec une aide financière de la CCE afin de poursuivre les activités du Réseau pendant la période de transition, ce gestionnaire sera chargé de les administrer, de mettre en place les services et les ressources du Réseau, d'établir une nouvelle méthode de gouvernance et de chercher du financement afin d'assurer l'autonomie du Réseau à long terme.

Dans ce contexte, ce projet de suivi vise à faire en sorte que le REI soit financièrement indépendant et durable d'ici le 30 juin 2023, et ce, au moyen du transfert des responsabilités ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance de la CCE aux membres du Réseau, aux partenaires et à l'établissement gestionnaire, ainsi que du renforcement des capacités opérationnelles et financières

nécessaires afin que le Réseau puisse poursuivre ses activités. Les fonds de la CCE seront combinés à des contributions financières provenant d'autres sources, y compris des droits d'adhésion, du financement par d'autres organisations, et des contributions d'entreprises commanditaires et partenaires du secteur privé.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

Les centres d'innovation peuvent jouer un rôle important en matière de développement économique durable et de création d'emplois au sein et en dehors des collectivités qu'ils desservent. Une caractéristique fondamentale de ces centres est liée au fait qu'ils offrent un accès inclusif et équitable aux étudiants et aux membres des collectivités d'Amérique du Nord, ce qui leur permet de tirer parti de formations, d'outils et de ressources qui ont trait à l'innovation, à la conception durable, à l'entrepreneuriat, à la mise sur pied d'entreprises et à l'innovation durable. En outre, le Réseau facilite l'exploitation d'une plateforme vouée à la création et au partage des expériences d'apprentissage aussi diverses qu'inclusives qu'offrent les centres d'innovation des établissements universitaires nord-américains. Cette transition renforcera la mobilisation des jeunes dans le cadre du programme des ambassadeurs jeunesse du Réseau d'écoinnovation. Les jeunes (les étudiants et les jeunes entrepreneurs) constituent donc à la fois un public cible et des partenaires importants en vue d'une mise en œuvre fructueuse des activités (les ambassadeurs jeunesse). De plus, les ambassadeurs jeunesse des organisations membres seront mobilisés d'une manière cohérente et formelle dans le but de veiller à ce que l'ensemble du Réseau réponde aux besoins des jeunes.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

Le caractère trinationnel du réseau que forment les centres d'innovation des établissements universitaires du Canada, du Mexique et des États-Unis accroîtra la qualité et l'incidence de ce projet : 1) en tirant parti des meilleures compétences dont disposent ces trois pays en matière d'entrepreneuriat, d'innovation et de durabilité en vue de créer des centres d'innovation et d'entrepreneuriat ou de

renforcer ces centres afin d'y instaurer la croissance verte; 2) en rendant ces centres et leurs services disponibles et utiles aux jeunes, aux étudiants, aux spécialistes et aux collectivités des trois pays; 3) en accroissant la portée globale du Réseau et les possibilités de collaborations, d'adhésions et de nouveaux partenariats faisant preuve de diversité culturelle pour appuyer les objectifs du projet; et 4) en offrant une plateforme neutre et trilingue destinée à l'échange de publications, de recherches, de connaissances et de pratiques exemplaires entre les centres d'innovation des établissements universitaires d'Amérique du Nord.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

Le REI comble une lacune de longue date, à savoir le manque d'organisations dirigées par de jeunes entrepreneurs qui pourraient établir des liens entre la durabilité, l'économie verte et l'entrepreneuriat environnemental en collaborant avec des établissements universitaires pour élaborer et partager des modèles efficaces pouvant renforcer leur capacité à soutenir l'incubation, le développement et la commercialisation de l'entrepreneuriat lié à l'environnement. À l'heure actuelle, il n'existe aucun modèle nord-américain de ce type qui est axé sur la promotion de l'innovation chez les jeunes, de l'entrepreneuriat et de la durabilité sous la direction de centres d'innovation établis dans chacun de trois pays. Le Réseau permet de combiner de façon unique les compétences internationales, nationales et locales qui offrent des modèles et des outils de pointe permettant de soutenir et d'accélérer le passage à l'innovation et à l'entrepreneuriat écoresponsables grâce aux relations qu'entretiennent les établissements universitaires au profit des collectivités d'Amérique du Nord.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

La transition du Réseau d'écoinnovation bénéficiera du soutien de l'*Indigenous Initiatives Office* (Bureau des initiatives autochtones) de l'Université de Waterloo et permet à des entrepreneurs autochtones de participer aux activités du Réseau. En outre, la mise en œuvre du Réseau offre aux étudiants autochtones et aux membres du public des possibilités de prendre part à des activités et d'acquérir des connaissances dans le cadre d'échanges d'étudiants et d'une collaboration avec les collectivités locales. De plus, des programmes axés sur l'entrepreneuriat dans les collectivités autochtones et locales, qui sont actuellement offerts dans des établissements universitaires nord-américains, permettront d'informer les membres du Réseau.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Durant la transition, le REI poursuivra ses travaux avec les membres actuels et tentera de recruter de nouveaux membres dans le but d'accroître la diversité des établissements membres et/ou de renforcer les capacités des établissements qui desservent des collectivités diversifiées sur le plan culturel, en ciblant tout particulièrement les jeunes. Ces travaux s'appuieront sur une stratégie intersectorielle qui favorisera la mobilisation en recrutant des étudiants et des entrepreneurs associés aux établissements membres du Réseau dans le

cadre du programme des ambassadeurs jeunesse. Au moyen d'efforts de sensibilisation et de la recherche de possibilités de partenariat en collaboration avec l'Unité des relations extérieures et des partenariats de la CCE, ce projet mobilisera également de nouveaux publics en vue d'accroître la visibilité du Réseau.

À la fin de la transition, le REI continuera à fournir une ligne de communication avec la CCE pour entendre les voix des établissements universitaires, des spécialistes et des représentants des jeunes directement mobilisés à l'égard de l'innovation durable, environnementale et sociale, et tirées d'exemples concrets d'entrepreneuriat portant sur des sujets d'intérêt pour la CCE, notamment la résilience des collectivités, l'équité environnementale, les points de vue des Autochtones, les technologies propres, l'économie circulaire et l'écoefficacité.

- 10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes) :**

Noms des membres du comité directeur du projet	Affiliation (pays)
Sarah Lubick Robert Woodbury Halil Erhan	<i>Business of Design Program</i> (Programme de conception commerciale) de l'Université Simon-Fraser, Vancouver, Colombie-Britannique, Canada
Anna Ehrhardt Carmela Cucuzzella	District n° 3 de l'Université Concordia, Montréal, Québec, Canada
Daniel Forget	Université Laval, Québec, Canada
Jean Andrey Brock Dickinson	<i>Economic Development Program</i> (Programme de développement économique) de l'Université de Waterloo, Ontario, Canada
Tom Wavering Brandt Smith Daniel Moses	<i>Tom Love Innovation Hub</i> (Centre d'innovation Tom Love) de l'University of Oklahoma, Norman, Oklahoma, États-Unis
Jeff Moore Cassandra Rigsby Haley Rader	<i>Ronnie K. Irani Center for the Creation of Economic Growth</i> (I-CCEW, Centre Ronnie K. Irani pour la croissance économique), Norman, Oklahoma, États-Unis
Klaudia Manuela Sánchez Espíndola Miguel Ángel Santinelli Ramos	<i>Facultad de Responsabilidad Social</i> (Faculté de responsabilité sociale) de l'Universidad Anáhuac, Mexico, Mexique

Omar Chávez Alegría Adriana Gomez Castañeda	<i>Facultad de Ingeniería</i> (Faculté d'ingénierie) de l'Universidad Autónoma de Querétaro, Querétaro, Mexique
Germarilis Ruiz Gallosa	Neeuko, Coordonnatrice de l'innovation et de l'entrepreneuriat à l'Universidad del Sagrado Corazón, San Juan, Porto Rico

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget :**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Transférer la gouvernance du Réseau d'écoinnovation de la CCE à un gestionnaire du Réseau à l'Université de Waterloo.</b>
<b>Activité 1</b> <b>Budget : 175 000 \$</b>	Soutenir et assurer une transition appropriée, de la CCE à l'Université de Waterloo, des responsabilités ayant trait aux finances, aux activités et à la gouvernance du Réseau.
<b>Réalisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un Réseau d'écoinnovation indépendant de la CCE, avec une composition renouvelée et renforcée, qui s'appuie sur une structure et une stratégie élaborées judicieusement, et fonctionne sous la gouvernance de l'Université de Waterloo pendant la période initiale d'acquisition de son autonomie.</li> <li>- Un partenariat entre la CCE et le REI qui maintient leurs liens et contribue au renforcement de leur mandat respectif, notamment en ce qui concerne le soutien de divers projets destinés aux jeunes et le traitement des sujets d'actualité que représentent la durabilité, l'entrepreneuriat et l'innovation.</li> </ul>
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une documentation appropriée permettant d'appuyer la transition complète et officielle de la gouvernance du REI de la CCE à l'Université de Waterloo.</li> <li>- Une documentation juridique et administrative pertinente concernant cette transition a été élaborée, convenue et assortie d'instruments, le cas échéant. Les instruments devraient comprendre la définition officielle des rôles que la CCE et l'Université de Waterloo joueraient dans le cadre de la transition et par la suite.</li> <li>- Une stratégie et des ententes relatives à la composition du Réseau (élaborées et mises en œuvre) pour confirmer la participation des membres fondateurs et l'expansion de l'adhésion à de nouveaux établissements (y compris aux ambassadeurs jeunesse du Réseau d'écoinnovation). Cette stratégie et ces ententes devraient également comprendre l'officialisation et l'établissement des rôles, des responsabilités et des engagements de tous les membres (y compris les ambassadeurs jeunesse du Réseau d'écoinnovation).</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un plan d'action (élaboré et mis en œuvre) qui s'appuie sur le plan de gestion de la transition, comporte des activités principales et un calendrier de transition, et établit un plan d'action officiel pour étendre le réseau et élaborer des directives opérationnelles.</li> <li>- La mise en œuvre de directives financières afin d'exploiter et de soutenir le Réseau (compte tenu de sa stratégie actuelle de financement, y compris l'élaboration d'une structure de droits d'adhésion et d'une démarche de collecte de fonds).</li> <li>- L'élaboration d'indicateurs de rendement afin d'évaluer du Réseau et d'effectuer un premier examen de ses incidences.</li> </ul>	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Charte du Réseau d'écoinnovation (2019)</li> <li>- La Stratégie en matière de partenariat et de financement (2020)</li> <li>- Le Plan de gestion de la transition (2021)</li> </ul>	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Un Réseau d'écoinnovation autonome géré par l'Université de Waterloo.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Déterminer, élaborer et mettre en œuvre, le cas échéant, la documentation et les mesures juridiques, financières, opérationnelles et administratives appropriées destinées à officialiser la transition de la gouvernance du REI de la CCE à l'Université de Waterloo.	<b>Quand :</b> au 1 <sup>er</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Mettre à jour la composition du Réseau et établir des rôles de gestion (y compris l'annonce des nouveaux membres et des ambassadeurs jeunesse, ainsi que les mises à jour du site Web).	<b>Quand :</b> aux 1 <sup>er</sup> et 2 <sup>e</sup> trimestres de la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Conclure des ententes officielles par écrits entre les membres et/ou les partenaires afin d'établir les rôles et le degré de participation, y compris le rôle et les responsabilités des ambassadeurs jeunesse.	<b>Quand :</b> au 1 <sup>er</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Sous-tâche 1.4</b>	Soutenir l'établissement d'un plan de travail officiel relatif à la transition du Réseau, et fournir une programmation et du soutien aux membres. Le plan de travail doit comporter des indicateurs de rendement clairs pour pouvoir surveiller les progrès et les incidences et en rendre compte.	<b>Quand :</b> au 2 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Sous-tâche 1.5</b>	Soutenir la mise en œuvre d'activités initiales de recrutement de membres, en partenariat avec l'Université de Waterloo, afin d'étendre le Réseau.	<b>Quand :</b> aux 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> trimestres de la 1 <sup>re</sup> année.
<b>Sous-tâche 1.6</b>	Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de directives financières relatives à l'autonomie du Réseau, y compris des activités de collaboration avec le secteur privé, les organismes gouvernementaux, les fondations de bienfaisance et d'autres parties concernées.	<b>Quand :</b> du 3 <sup>e</sup> trimestre à la fin du projet.

<b>Sous-tâche 1.7</b>	Revoir la transition et la vérification, par les membres et les partenaires, de l'autonomie financière et opérationnelle du Réseau, et l'engagement à poursuivre les activités.	<b>Quand :</b> au 4 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>Sous-tâche 1.8</b>	Examiner le rendement et les répercussions de la deuxième année, ainsi que la conclusion du processus de transition vers une organisation autonome.	<b>Quand :</b> au 4 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Soutenir le but et le fonctionnement du Réseau d'écoinnovation durant la période de transition de deux ans.</b>	
<b>Activité 2</b> <b>Budget : 50 000 \$</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir les activités du Réseau d'écoinnovation durant la période de transition de deux ans afin de favoriser davantage la création de centres d'innovation dans les établissements universitaires d'Amérique du Nord, ainsi que leur interconnexion, et fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte.</li> <li>- Soutenir la diffusion des activités du REI afin d'accroître la visibilité du Réseau et de publiciser ses activités.</li> </ul>	
<b>Réalisations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la mise en œuvre du plan de travail et des activités du REI, et plus particulièrement : <ul style="list-style-type: none"> <li>- offrir des programmes originaux d'innovation et d'entrepreneuriat verts conçus pour démontrer la valeur du REI et fournir à ses membres des services et des activités qu'ils jugeront utiles;</li> <li>- accroître la capacité des centres d'innovation à soutenir les nouvelles entreprises dans le secteur de l'environnement;</li> <li>- accroître les possibilités de sensibilisation en vue d'améliorer et de développer l'éducation ainsi que les partenariats dans le domaine de l'enseignement et de la formation en entrepreneuriat vert;</li> <li>- communiquer les pratiques exemplaires en matière de soutien à l'entrepreneuriat vert dans le domaine des compétences et sur les plans culturel et linguistique; <ul style="list-style-type: none"> <li>- organiser la première conférence du Réseau d'écoinnovation et d'autres événements et activités connexes;</li> <li>- collaborer et mobiliser dans le cadre d'activités indépendantes mises en œuvre par les ambassadeurs jeunesse du REI.</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>- Accroître la diffusion et la visibilité du REI et de ses activités au moyen d'efforts de sensibilisation, en partenariat avec d'autres organisations.</li> </ul>	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un rapport sur le soutien particulier que la CCE apporte aux diverses activités prévues dans le plan de travail du REI.</li> <li>- La participation active de membres du personnel de la CCE aux conférences et aux activités du REI.</li> <li>- Un rapport sur les activités de sensibilisation et de diffusion de la CCE visant à accroître la visibilité du REI.</li> </ul>	

	- Un rapport sur les projets concernant les jeunes que la CCE a exécutés en collaboration avec le REI.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Les réalisations antérieures du REI visant à améliorer l'éducation et à fournir aux étudiants et aux collectivités des outils qui promeuvent l'entrepreneuriat, l'innovation et la conception durable dans une optique de croissance verte. Il s'agit notamment d'une formation trilingue en entrepreneuriat vert (y compris une série d'ateliers sur ce type d'entrepreneuriat offerts en partenariat avec l'Université de Waterloo), de la facilitation d'échanges de jeunes entre les pays membres de la CCE, du partage d'études et de ressources utiles, et de la contribution active à des discussions internationales portant sur l'innovation durable en matière d'environnement.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	- La CCE a soutenu l'exécution du plan de travail et des activités du REI pendant la période de transition et a conclu un partenariat avec lui en vue d'une collaboration future.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Apporter du soutien au REI dans le cadre de diverses activités prévues dans son plan de travail.	<b>Quand</b> : du 3 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année au 4 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Soutenir l'élaboration et l'exécution d'événements et d'activités éducatives pour les entrepreneurs écologistes au sein des établissements universitaires.	<b>Quand</b> : du 3 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année au 4 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Soutenir les efforts en matière de collaboration et de partenariat afin d'accroître la diffusion des activités du REI.	<b>Quand</b> : du 3 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année au 4 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année.
<b>Sous-tâche 2.4</b>	Soutenir, en partenariat avec l'Unité des relations extérieures et des partenariats, des projets et des activités axés sur la collaboration avec les jeunes intéressés par l'entrepreneuriat vert et la durabilité.	<b>Quand</b> : du 3 <sup>e</sup> trimestre de la 1 <sup>re</sup> année au 4 <sup>e</sup> trimestre de la 2 <sup>e</sup> année.

**12. Décrire les effets prévus à la suite du projet :**

<b>Effets prévus (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*</b>
En décembre 2025, les responsabilités en matière de finances, d'activités et de gouvernance du REI auront été transférées à l'établissement qui dirigera le REI.	- Une documentation juridique, financière, opérationnelle et administrative appropriée est élaborée, ainsi que des mesures visant à officialiser le transfert du REI de la CCE à l'établissement qui dirige le Réseau existant.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Réseau a pleinement élaboré et adopté son propre mécanisme de gouvernance.</li> </ul>
<p>À la fin du projet, le soutien apporté par la CCE aux activités du REI aura suscité une augmentation des échanges entre les établissements universitaires et/ou les ressources au sein du Réseau en vue de promouvoir l'entrepreneuriat vert et l'innovation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ateliers ou d'activités du REI soutenus par la CCE.</li> <li>- Nombre d'activités coorganisées par les membres du Réseau.</li> <li>- Nombre de ressources du REI (outils, publications, etc.) financées par la CCE.</li> </ul>
<p>D'ici décembre 2025, la CCE collaborera avec le REI selon le modèle de partenariat adopté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La documentation appropriée relative au modèle de partenariat entre la CCE et le REI est élaborée.</li> </ul> <p>* SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>

## Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments – Poursuite de la sensibilisation, amélioration et promotion des réalisations de la CCE, et mobilisation des intervenants

**1. Durée du projet:** 18 mois

**2. Budget (\$ CA) : 160 000 \$ CA**

1<sup>re</sup> année : 80 000 \$ CA

2<sup>e</sup> année : 80 000 \$ CA

**3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés, avantages et bénéficiaires :**

La perte et le gaspillage d'aliments (PGA) suscitent de plus en plus de préoccupations au Canada, au Mexique et aux États-Unis, où près de 170 millions de tonnes d'aliments destinés à la consommation humaine sont perdues ou gaspillées dans l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris aux étapes de la prérécolte et de la consommation. Les résidus alimentaires qui se retrouvent dans les sites d'enfouissement représentent une importante source de méthane, un gaz à effet de serre (GES) beaucoup plus puissant que le dioxyde de carbone. La PGA a également des répercussions environnementales et socioéconomiques, notamment en raison de l'utilisation inefficace des ressources naturelles, des pertes financières, de la perte de biodiversité et des problèmes de santé publique. Le fait d'éviter en premier lieu que les aliments deviennent des déchets constitue donc l'une des approches les plus efficaces que le Canada, le Mexique et les États-Unis puissent adopter en vue de réduire les dommages à l'environnement associés à la PGA.

Les résultats du projet intitulé *Mesure et atténuation de la perte et du gaspillage d'aliments*, énoncé dans le Plan opérationnel pour 2017 et 2018 de la Commission de coopération environnementale (CCE), ainsi que du projet intitulé *Prévention et réduction de la perte et du gaspillage d'aliments*, énoncé dans celui pour 2019 et 2020, et de projets antérieurs de la CCE visant à lutter contre le gaspillage alimentaire ont aidé les trois pays (ci-après « les Parties ») en permettant de rédiger des documents fondamentaux, d'identifier des spécialistes et des organismes d'intervenants nord-américains dans ce domaine, et d'élaborer des outils afin de motiver les jeunes à agir dans le but de réduire la PGA et d'aider les entreprises à la mesurer. À ce stade, il existe une possibilité importante de poursuivre les activités de sensibilisation et de communication qui font connaître les documents de la CCE relatifs à la PGA en fonction de deux principaux volets : 1) l'*éducation* (la campagne de sensibilisation des jeunes intitulée *Réduisons la montagne de gaspillage alimentaire* et la [Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire](#)); 2) la *mesure* (le document intitulé [Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments – Guide pratique 2.0](#) et les documents connexes). Le but principal du présent projet consiste à tabler sur l'élan qu'ont donné ces précédents projets en continuant de promouvoir les réalisations de la CCE en matière de prévention et de réduction de la PGA, et de sensibiliser le public à leur égard.

**4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- La propreté de l'air, du sol et de l'eau
- La prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- L'économie circulaire et la gestion durable des matières
- Les espèces et les écosystèmes communs
- Des économies et des collectivités résilientes
- L'application efficace des lois de l'environnement

**5. Indiquer de quelle manière la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches générales et stratégiques (c.-à-d. des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public [y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes]) :**

En s'appuyant sur les précédents projets de la CCE relatifs à la PGA et sur le matériel qu'elle a élaboré (une trousse d'outils destinée aux éducateurs, un guide pratique destiné aux entreprises et aux organisations, des vidéos éducatives et des microsites thématiques), ce projet soutiendra la participation des intervenants et des membres du public mobilisés grâce à la campagne de sensibilisation et aux webinaires organisés en 2019 et en 2020.

**6. Expliquer comment le projet peut avoir une plus importante incidence grâce à la coopération trinationale :**

La coopération trinationale dans ce domaine accroît la connaissance du défi que constituent la prévention, la récupération, le recyclage et la réduction des pertes et du gaspillage d'aliments. Cette coopération renforce la capacité de recruter des partenaires et des spécialistes nord-américains de premier plan, tout autant que d'autres collaborateurs internationaux des secteurs public et privé, ce qui apporte une valeur ajoutée aux Parties. Étant donné que les aliments non consommés représentent non seulement des coûts sur les plans social, environnemental et économique, mais aussi une importante possibilité : le fait d'agir afin de prévenir et de réduire la perte et le gaspillage d'aliments. Cela offre un « triple avantage » particulier aux entreprises, aux établissements et à d'autres organisations qui permet de réduire les coûts financiers en remédiant à l'inefficacité opérationnelle, en soutenant les efforts déployés pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans les collectivités et en réduisant les répercussions du gaspillage sur l'environnement, y compris son empreinte de carbone. Cette coopération trilatérale permet ainsi de tirer parti des ressources en offrant de plus larges débouchés aux solutions technologiques, en élargissant le public cible, et en accroissant la valeur des résultats et des ressources, ce qui permet aux entreprises nord-américaines de disposer de méthodes cohérentes et efficaces pour mesurer la PGA, et aux jeunes d'avoir une conscience commune des avantages que représente la réduction du gaspillage alimentaire, autant pour eux que pour leur collectivité respective.

**7. Décrire de quelle façon le projet complémente d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec de tels travaux :**

L'élaboration des outils de mesure et d'éducation de la CCE a eu lieu avec la contribution de spécialistes nationaux et internationaux afin de définir des synergies et d'éviter les chevauchements. Le projet actuel s'appuie sur ces outils et vise à accroître les efforts de sensibilisation et de communication déployés dans le cadre du projet précédent.

**8. Indiquer de quelle manière le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant :**

La CCE a mobilisé des représentants des jeunes issus de collectivités autochtones dans le cadre de l'élaboration de la *Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire*. Le présent projet permettra de promouvoir davantage les réalisations de la CCE qui reflètent les connaissances et l'engagement de ces collectivités à l'égard de la prévention et de la réduction de la PGA, et facilitera leur accès à ce matériel.

**9. Décrire la manière dont le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :**

Le Secrétariat de la CCE, ainsi que les membres du comité directeur du projet et les intervenants poursuivront leurs activités de sensibilisation et continueront de participer à l'organisation de webinaires et d'ateliers axés sur le renforcement des capacités dans les trois pays.

**10. Énumérer les organismes ou les organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. des organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes):**

<b>Organisme ou organisation responsable</b>	<b>Spécialiste</b>	<b>Pays</b>
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Michael Vanderpol	Canada
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Holly Van Boxmeer	Canada
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	Elle Chang	États-Unis
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources)	Lydia Meade	Mexique

naturelles), <i>Dirección General del Sector Primario y Recursos Naturales Renovables</i> (DGSPNR, Direction générale du secteur primaire et des ressources naturelles renouvelables), <i>Dirección de Regulación Forestal</i> (Direction de la réglementation forestière)		
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), <i>Dirección General del Sector Primario y Recursos Naturales Renovables</i> (DGSPNR), <i>Dirección de Regulación Forestal</i>	Claudia Sánchez	Mexique
Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales (Semarnat), <i>Dirección General de Fomento Ambiental, Urbano y Turístico</i> (Direction générale de la promotion environnementale, urbaine et touristique), <i>Dirección de Gestión Integral de Residuos</i> (Direction de la gestion intégrée des déchets)	Itzel González	Mexique

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)	Pays
Consultants (au besoin)	

**11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les cibles à atteindre d'ici la fin du projet, l'échéancier et le budget.**

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Poursuite de la diffusion et de la promotion des réalisations de la CCE relatives à la prévention et à la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments, ainsi que de la sensibilisation à ces réalisations.</b>	
<b>Activité 1</b> <b>Budget des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années : 80 000 \$ CA</b>	<b>Promotion et sensibilisation continues, et diffusion de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> de la CCE.</b> <b>Budget : 1<sup>re</sup> année : 40 000 \$ CA; 2<sup>e</sup> année : 40 000 \$ CA.</b>	
<b>Réalisations</b>	Accroître la diffusion des documents de la CCE relatifs à la PGA et assurer la présence de représentants de la CCE dans le cadre des conférences et des webinaires pertinents destinés aux éducateurs et aux jeunes.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Sensibiliser le public au problème que représente la PGA en Amérique du Nord et faciliter la diffusion des documents de la CCE au-delà des régions pilotes visées par le projet énoncé dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Des activités de promotion et de sensibilisation ont eu lieu dans trois régions pilotes (dans le cadre du projet précédent énoncé dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020) : à Mérida (Mexique), à Montréal (Canada) et sur la péninsule Olympique (États-Unis).	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Accroître l'utilisation de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> , affermir le réseau des intervenants et des partenaires, et en mobiliser de nouveaux.	
<b>Sous-tâche 1.1</b>	Animation et organisation de webinaires et/ou d'ateliers par la CCE, et participation à des webinaires organisés par d'autres organismes ou établissements.	<b>Quand : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.</b>
<b>Sous-tâche 1.2</b>	Élaboration d'une fiche de renseignements ou d'un document semblable pour soutenir les éducateurs, les collectivités et les jeunes dirigeants, et les inciter à utiliser la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> de la CCE.	<b>Quand : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.</b>
<b>Sous-tâche 1.3</b>	Actualisation et application de la stratégie de mobilisation des intervenants et de diffusion en vue d'accroître l'utilisation du matériel au-delà des régions pilotes.	<b>Quand : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.</b>
<b>Sous-tâche 1.4</b>	Utilisation des médias sociaux comme plateforme de diffusion d'informations.	<b>Quand : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.</b>
<b>Sous-tâche 1.5</b>	Élaboration et traduction du matériel graphique, et offre de services d'interprétation simultanée au besoin.	<b>Quand : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.</b>
<b>Sous-tâche 1.6</b>	Transmission et impression du matériel de la CCE sur demande : copies papier de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> , cartes postales et autres moyens.	<b>Quand : 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années.</b>

<b>Activité 2</b> <b>Budget des 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années : 80 000 \$ CA</b>	<b>Promotion et sensibilisation continues, et diffusion du document de la CCE intitulé <i>Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments – Guide pratique 2.0.</i></b> <b>Budget : 1<sup>re</sup> année : 40 000 \$ CA; 2<sup>e</sup> année : 40 000 \$ CA.</b>	
<b>Réalisations</b>	Accroître la diffusion des documents de la CCE relatifs à la PGA et assurer la présence de représentants de la CCE dans le cadre des conférences et des webinaires connexes destinés aux entreprises, aux établissements, aux organisations, aux municipalités et aux gouvernements étatiques et provinciaux.	
<b>Résultats escomptés, évaluation du rendement</b>	Renforcer la sensibilisation au défi que représente la perte et le gaspillage d'aliments aux diverses étapes de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et promouvoir les documents connexes de la CCE.	
<b>Base de référence (situation actuelle), si elle est connue</b>	Promouvoir les documents révisés traitant de la mesure de la PGA et de la sensibilisation à ce phénomène dont la publication a eu lieu dans le cadre du projet précédent énoncé dans le Plan opérationnel pour 2019 et 2020.	
<b>Cible (d'ici la fin du projet)</b>	Accroître l'utilisation du <i>Guide pratique 2.0</i> , affermir le réseau des intervenants et des partenaires et en mobiliser de nouveaux.	
<b>Sous-tâche 2.1</b>	Animation et organisation de webinaires et/ou d'ateliers par la CCE, et participation à des webinaires organisés par d'autres organismes ou établissements.	<b>Quand</b> : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années.
<b>Sous-tâche 2.2</b>	Élaboration d'une fiche de renseignements ou d'un document semblable, afin de soutenir les intervenants de la chaîne d'approvisionnement alimentaire et de les inciter à utiliser le <i>Guide pratique 2.0</i> .	<b>Quand</b> : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années.
<b>Sous-tâche 2.3</b>	Actualisation et application d'une stratégie de diffusion en vue d'accroître l'utilisation du matériel.	<b>Quand</b> : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années.
<b>Sous-tâche 2.4</b>	Utilisation des médias sociaux comme plateforme de diffusion d'informations.	<b>Quand</b> : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années.
<b>Sous-tâche 2.5</b>	Élaboration et traduction de matériel graphique, et offre de services d'interprétation simultanée au besoin.	<b>Quand</b> : 1 <sup>re</sup> et 2 <sup>e</sup> années.

**12. Décrire les effets escomptés à la suite du projet :**

<b>Effet escompté (échéance : mois et année)</b>	<b>Évaluation du rendement en fonction des critères SMART*</b>
À la fin du projet, la CCE aura organisé une série de webinaires et d'ateliers, et y aura participé afin de promouvoir davantage les documents traitant de la PGA.	La CCE a organisé une série de webinaires (au moins un par volet) et/ou y a participé.

<p>À la fin du projet, une base importante d'utilisateurs de la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i>, du <i>Guide pratique 2.0</i> et des documents connexes sera établie.</p>	<p>La diffusion du matériel (versions sur papier ou numériques) a eu lieu, et le trafic vers les microsites relatifs à la PGA est maintenu.</p>
<p>À la fin du projet, le réseau des intervenants et des partenaires en matière de PGA sera affermi, et la CCE aura communiqué avec d'autres partenaires et intervenants.</p>	<p>La CCE a conclu des partenariats et pris des mesures concertées. * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.</p>



CEC  
CCA  
CCE

# 2021 Operational Plan Appendix II



**Appendix II: CEC activities and budgets for 2021**

*North American Pollutant Release and Transfer Register (NAPRTR) Initiative.....2*  
*North American Environmental Atlas and North American Land Change Monitoring System (NALCMS).....4*  
*Submission on Enforcement Matters (SEM).....5*  
*Joint Public Advisory Committee (JPAC) .....5*  
*Traditional Ecological Knowledge Expert Group (TEKEG) .....6*  
*Outreach and Partnerships.....7*  
*Communications .....9*  
*Council.....10*  
*Performance Measurement.....10*

## North American Pollutant Release and Transfer Register (NAPRTR) Initiative

The North American Pollutant Release and Transfer Register (NAPRTR) Initiative enhances stakeholder understanding of data on the sources, amounts and management of industrial pollutants across the region, with the objective of informing decisions relative to pollution prevention and reductions. The CEC, in collaboration with the national PRTR Programs and representatives of industry, NGOs, academia and civil society, work to improve access to and the completeness, comparability and quality of North American PRTR data and promote their use to support industrial sustainability initiatives.

To this end, North American PRTR data are harmonized, integrated, analyzed and disseminated via the *Taking Stock* report series and the Taking Stock Online website and searchable database. These efforts add value to the national PRTR data by enhancing stakeholder understanding through analyses and additional contextual information relating to the nature of certain industrial activities, pollutant releases in border areas and their potential impacts on shared ecosystems, and transfers of pollutants across national borders, where integrated data and information provide support for improved reporting compliance and environmental management.

This unique tri-national collaboration, which involves specific activities aimed at engaging a wide variety of stakeholders in the analysis and discussion of PRTR data and information for approximately 30,000 facilities, has resulted in marked improvements in data access, quality, coverage, and comparability for the region. The Taking Stock Online website tools are instrumental in improving public access to and understanding of North American PRTR data, industrial activities, and the potential risks associated with the substances they use and generate, as well as factors affecting changes in reporting. The data and information are used by researchers and NGOs to support their related efforts, and by industry sectors and governments to assess facility reporting and the effectiveness of pollution prevention measures.

In 2021, activities include:

- a) coordination among national PRTR programs to enhance NAPRTR data quality, comparability and accessibility;
- b) the integration into Taking Stock Online of the most recent PRTR data available for all three countries and the development and publication of Volume 16 of the Taking Stock report, featuring a special analysis of off-site pollutant disposals; and
- c) stakeholder engagement activities and the development of a voluntary industry pollution prevention “Challenge” initiative.

Objectives and activities	Budget (\$C)
<p><b>Objective 1. Enhance the access, quality, completeness, and comparability of North American PRTR data, and increase access to information about the sources and nature of industrial releases, in order to support decision making relative to pollution prevention and reductions.</b></p>	
<p><b>Activity 1. Coordination and communication with the national PRTR programs and other stakeholders relative to enhancing NAPRTR data quality, comparability and accessibility</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Collaborate and exchange with government PRTR officials and other pertinent stakeholders relative to enhancing comparability among the North American PRTRs – e.g.: assessing changes at the national level and their impacts on NAPRTR comparability.</li> <li>b. Work with the PRTR Officials and stakeholders to address PRTR data quality and accessibility issues and implement recommendations in the updated Action Plan to Enhance the Comparability of PRTRs in North America (“Action Plan”)</li> <li>c. Share information about national efforts involving the use of PRTR data to promote reductions in pollution releases, the establishment of pollution prevention programs, and improved chemicals management.</li> </ul>	10,000
<p><b>Activity 2. Collection, integration, analysis and dissemination of North American pollutant release and transfer data</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Integrate 2019-2021 data from the three PRTR programs and where pertinent, other sources of information, for the Taking Stock Online searchable database; provide the data in a format suitable for use in web and mapping applications (in accordance with CEC guidelines); develop the information management infrastructure and explore innovative ways to improve the process of gathering, storing, and accessing NAPRTR data in order to increase their usefulness in existing or future applications (e.g., Atlas mapping, and other CEC initiatives).</li> </ul>	125,000
<p><b>Activity 3. Stakeholder engagement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Organize consultations and promote engagement of stakeholders, including governments, NGOs, industry, media and the public, relative to the NAPRTR Initiative and the Taking Stock report. Some of these consultations are conducted in coordination with national PRTR program outreach activities.</li> <li>b. Increase outreach via enhanced access to the Taking Stock Online website and tools, workshops, outreach videos and/or webinars with stakeholders and potential users of the information (e.g., media, NGOs, industry), and participation in national and international PRTR efforts.</li> <li>c. Develop a voluntary industry pollution prevention “P2 Challenge”</li> </ul>	50,000
<b>Total</b>	<b>185,000</b>

Partner organizations: National PRTR programs (Canada’s NPRI; Mexico’s RETC; U.S. TRI) Industry associations, Green Chemistry organizations and industry sustainability initiatives, academic institutions, NGOs.

## North American Environmental Atlas and North American Land Change Monitoring System (NALCMS)

The North American Environmental Atlas (the Atlas) is an online mapping resource that supports research, analyses and management of environmental information in Canada, Mexico and the United States. It assembles over sixty seamless and accurate cartographic data and maps, documentation, and interactive map layers at a scale of 1:10,000,000 or greater. Thematic map layers allow for the visualization of various environmental topics, such as impacts on ecosystems and communities of a variety of economic activities. Activities in 2021 will focus on individual map layer updates, including (but not limited to) Blue Carbon, Terrestrial Ecoregions, North American Forests, and Reporting Industrial Facilities. Additional activities and resources will also be dedicated to improving the visibility and dissemination of this work; including migrating all datasets to ArcGIS Online, in order to increase dissemination and use of our unique North American mapping products.

The North American Land Change Monitoring System (NALCMS) involves ongoing collaboration among the remote sensing, mapping, natural resource and conservation agencies in our three countries to monitor and document land cover and its change over time. The NALCMS depicts information about land cover and land cover change in a seamless, consistent and automated way across North America. It provides valuable indicators to help the three countries better understand the dynamics of land cover and its change over time, and can be used in analyses for decision making with regard to issues such as ecosystem management and conservation, climate change mitigation and adaptation, and urban sprawl.

Activities in 2021 will focus on integrating and publishing the North American land cover 2020 dataset.

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective 1. Produce improved and updated land cover map products and data sets</b>	
Activity 1. Produce continental 2020 land cover map product at 30-m	10,000
<b>Objective 2. Strengthen and facilitate collaboration among partner agencies on an ongoing basis, to produce harmonized North American data for decision-makers and researchers</b>	
Activity 1. Presentations at relevant events to promote NALCMS products	5,000
<b>Objective 3. Produce and update thematic map layers to show environmental information at the continental scale, including information stemming from CEC projects</b>	
Activity 1. Updating and adding datasets to the Atlas (Blue Carbon, North American Forests, Protected Areas, PRTR Reporting Industrial Facilities,	25,000
Activity 2. Mapping support for other CEC projects and activities (SEM, NAPECA, Monarchs, Blue Carbon, others as needed)	5,000
Activity 3. Mapping software licensing	3,000
<b>Objective 4. Dissemination activities and outreach strategies to engage additional users</b>	
Activity 1. Migrate all NA Atlas and NALCMS products to ArcGISOnline	5,000

Activity 2. Creation of ArcGIS StoryMaps and other promotional material to reach and engage stakeholders.	15,000
Activity 3. Assess the needs of CEC data platform users to inform the development of CEC data and information	30,000
<b>Total Budget</b>	<b>98,000</b>

**Partner Organizations:** NRCan (CCMEO), USGS, Conabio, Conafor and INEGI

### Submission on Enforcement Matters (SEM)

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective 1. Strengthen public awareness on the SEM process</b>	
Activity 1. Develop a SEM Outreach Plan considering challenges and opportunities for public participation in Canada, Mexico and the US.	2,000
Activity 2. Carry out outreach and engagement activities with relevant stakeholders in North America and, through our network of partners, implement the SEM Outreach Plan in the region. Include activities such as workshops on the SEM process under the USMCA, the filing process and requirements, and the way in which the process supports transparency and public participation in environmental law enforcement.	65,000
<b>Objective 2. Maintain rigorous, transparent, timely, and efficient SEM efforts</b>	
Activity 1. Implement the SEM process following principles of transparency and timeliness, ensuring an efficient and rigorous processing of submissions and development of factual records.	195,000
Activity 2. Revise the current procedures to make the filing of submissions simple, straightforward, and consistent with the USMCA	18,000
<b>Total</b>	<b>280,000</b>

### Joint Public Advisory Committee (JPAC)

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective 1. Support effective trilateral cooperation</b>	
Activity 1. Organize JPAC activities (e.g., meetings, consultations and webinars) to provide advice to the Council on matters within the scope of the ECA based on strong stakeholder engagement	250,000
Activity 2. Facilitate the participation of JPAC members in CEC projects, based on their respective expertise	20,000
<b>Objective 2. Increase JPAC stakeholder engagement</b>	
Activity 1. Liaise with JPAC to inform, support and enhance CEC engagement activities	30,000
<b>Total</b>	<b>300,000</b>

### Traditional Ecological Knowledge Expert Group (TEKEG)

<b>Objectives and activities</b>	<b>Budget (\$C)</b>
<b>Objective 1. Increase TEKEG stakeholder engagement</b>	
Activity 1. Liaise with TEKEG to inform, support and enhance CEC engagement activities	10,000
<b>Objective 2. Ensure optimal organizational capacity to support the Parties</b>	
Activity 1. Identify and implement TEK, indigenous perspectives and stewardship practices to the CEC operations and policy recommendations	90,000
<b>Total</b>	<b>100,000</b>

## Outreach and Partnerships (Engagement)

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective 1. Expand CEC stakeholder network</b>	
Activity 1. Develop and perform survey with CEC's stakeholders (from past 10 years) to inform engagement strategies	20,000
Activity 2. Integrate and maintain user-friendly software to compile & manage stakeholder information	5,000
Activity 3. Develop assessment to implement innovative engagement tools and communication channels by target sectors	5,000
<b>Objective 2. Increase engagement with existing and potential stakeholders through improved internal CEC practices</b>	
Activity 1. Perform qualitative and quantitative processes to inform engagement efforts in CEC activities (e.g. strategic and targeted surveys)	10,000
Activity 2. Optimize CVENT tool for best practices in stakeholder engagement and follow up to facilitate communications with stakeholders	2,000
Activity 3. Complement stakeholder engagement efforts (e.g., e-blasts, campaigns, reminders) across all CEC activities	10,000
<b>Objective 3. Increase youth engagement in all CEC activities</b>	
Activity 1. Develop and implement youth engagement strategy	5,000
Activity 2. Research to implement innovative youth engagement tools	5,000
Activity 3. Organize youth and indigenous led event to facilitate collaborations with youth organizations	10,000
Activity 4. Support CEC's Youth Innovation Challenge	5,000
<b>Objective 4. Increase JPAC &amp; TEKEG stakeholder engagement</b>	
Activity 1. Assess stakeholder engagement in JPAC activities to support future efforts	2,000
Activity 2. Research indigenous led efforts, networks and groups to inform engagement	6,000
Activity 3. Create and disseminate corporate video on JPAC and TEKEG and outreach strategy	5,000
Activity 4. Create and host webinars with JPAC and TEKEG members to inform stakeholders on their roles and activities	5,000
Activity 5. Support coordination of online consultations, public meetings, digital platforms.	5,000
<b>Objective 5. Enhance dialogue with the stakeholder during the Annual Council Session</b>	
Activity 1. Support Council to engage stakeholders through 1) direct outreach to key stakeholders at the location of the Council session and across the three countries (including coordination of hubs); and 2) engagement campaign strategies	6,000
Activity 2. Gather feedback from stakeholders and analyze results (surveys and reports)	4,000

<b>Objective 6. Maximize resources and impact through partnerships linkages and channels</b>	
Activity 1. Organize joint-events with international organizations on topics of common interest	25,000
Activity 2. Attend international events to identify potential partners	5,000
Activity 3. Promote partnerships work through social media and blog articles	5,000
Activity 4. Develop and maintain a partners' webpage on the CEC website to raise partners visibility	5,000
<b>Total</b>	<b>150,000</b>

## Outreach and Partnerships (visibility)

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective 1. Increase regional and international presence and recognition of the CEC as a key player for environmental cooperation in North America</b>	
Activity 1. Present CEC work at national, regional and international events	5,000
Activity 2. Organize public online webinars to highlight CEC work	5,000
Activity 3. Collaborate in efforts led by international organizations	10,000
Activity 4. Develop best practices and resources to support outreach, partnership building and communication across all CEC activities	10,000
<b>Objective 2. Increase collaborations across all CEC activities at an organizational level</b>	
Activity 1. Perform organization scan on CEC priorities to identify collaborations and partnership opportunities	10,000
Activity 2. Refine outreach and partnerships performance measurement practices to be responsive to analytics	10,000
Activity 3. Promote collaborative efforts through social media campaigns and identify lessons learnt through metric analytics	5,000
<b>Total</b>	<b>55,000</b>

## Communications

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective 1. Increase overall audience engagement with CEC content by refining target audiences and messaging according to geographic, subject-matter or language considerations</b>	
Activity 1. Refine internal communications performance measurement practices to be responsive to analytics	10,000
Activity 2. Use paid digital media strategies to target specific audiences	20,000
Activity 3. Improve the CEC's email marketing practices by providing tailored content to subscribers according to preferences	10,000
<b>Objective 2. Communicate the CEC's role and opportunities to engage using compelling stories and visuals across a variety of platforms</b>	
Activity 1. Implement CEC visual rebrand across all assets	35,000
Activity 2. Create compelling social media post copy and high quality digital graphic images that are consistent with new brand	56,000
Activity 3. Tell stories about CEC work using high quality photography, videography and infographics	31,500
<b>Objective 3. Increase awareness of the CEC among the general public as well as relevant regional/international stakeholders as a key player for environmental cooperation in North America</b>	

Activity 1. Gain ‘earned media’ coverage from reputable media sources and influencers about outcomes of CEC work to build awareness and trust among the general public	87,500
Activity 2. Capitalize on the CEC’s annual Council Session as an opportunity to drive awareness and build engagement with the organization	60,000
<b>Total</b>	<b>310,000</b>

## Council

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective: Support effective trilateral cooperation</b>	
Activity 1. Support collaboration on Council deliverables that are bold and ambitious	10,000
Activity 2. Enhance cooperation on ensuring results-oriented and productive Council and Alt Reps meetings	55,000
Activity 3. Facilitate an engaging exchange between the Council and the public, and among CEC constituents	205,000
<b>Total</b>	<b>270,000</b>

## Performance Measurement

Objectives and activities	Budget (\$C)
<b>Objective: Evaluate CEC activities, demonstrate progress, and share relevant accomplishments</b>	
Activity 1. Implement enhanced performance measurement (PM) framework, including organizational and project-level performance measures and software acquisition	25,000
Activity 2. Report to the Parties on a regular basis, including the 2019-2020 OP and SP2015-2020 performance reports, 2020 Annual Report and 2021 Executive Director Report to Council.	60,000
Activity 3. Engage and coordinate with Parties’ experts and other stakeholders to monitor, assess, and report on the long-term impact and contribution of initiatives in Canada, the United States, and Mexico, particularly on projects that may lead to changes in capacity, conditions and policies	70,000
<b>Total</b>	<b>155,000</b>